



La vie de campus (Tome 5)

NOVEMBRE 2013

Bénédicte **DURAND** • Frédéric **JUGNET** •
Françoise **MONTI**

IGAENR





Inspection générale
de l'administration de l'éducation nationale
et de la recherche

N° 2013-093

Inspection générale
de la jeunesse et des sports

N° 2013-I-26

RAPPORT

LA VIE DE CAMPUS

(Tome 5)

Établi par

BÉNÉDICTE DURAND
Inspectrice générale de l'administration de
l'éducation nationale et de la recherche

FRANÇOISE MONTI
Inspectrice générale de l'administration de
l'éducation nationale et de la recherche

FRÉDÉRIC JUGNET
Inspecteur général de la jeunesse
et des sports

- NOVEMBRE 2013 -

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
1. ELÉMENTS GÉNÉRAUX DE DIAGNOSTIC.....	2
1.1. Etudiants et vie étudiante.....	2
1.2. Un paysage contrasté : une université, des campus. Un campus, des universités	2
1.3. La vitalité des campus : des services rendus aux étudiants aux services assumés par les étudiants	3
1.4. La vie étudiante est étroitement articulée aux temps et aux conditions de l'étude	4
2. LE PILOTAGE DES POLITIQUES DE VIE ÉTUDIANTE	5
2.1. Le pilotage État : une prise en charge théoriquement partagée de la vie étudiante.....	5
2.1.1. <i>Au niveau national</i>	5
2.1.2. <i>Au niveau local</i>	9
2.2. Une évaluation mitigée de la politique de vie étudiante en France	13
2.2.1. <i>Des observations croisées qui confortent la part modeste de la vie étudiante</i>	13
2.2.2. <i>Un double pilotage Crous/établissements (groupe d'établissements) déséquilibré</i>	17
2.3. Un modèle « École » qui n'a pas diffusé dans les universités.....	18
2.4. Les collectivités locales : des acteurs qui montent en puissance-	18
2.5. Modalités d'évaluation et préconisations	21
2.5.1. <i>Une multiplicité d'acteurs qui aboutit à une diversification des services et des sources de financement mais qui complique le pilotage et peut rendre le service peu lisible à l'usager</i>	22
2.5.2. <i>Un réseau des œuvres qui a fait ses preuves mais qui est insuffisamment associé à la définition et à la mise en œuvre des politiques locales de vie étudiante des universités</i>	22
2.5.3. <i>Une vie étudiante insuffisamment portée par les étudiants eux-mêmes en lien avec les autres acteurs de la communauté universitaire</i>	23
3. LES CAMPUS EN FRANCE.....	24
3.1. Identité de l'organisation ou des organisations	24
3.1.1. <i>Les campus sont une réalité spatio—temporelle complexe et polymorphe</i>	24
3.1.2. <i>Les campus universitaires sont très peu ouverts sur l'extérieur</i>	31
3.2. Modalités d'évaluation et préconisations	31
3.2.1. <i>Le renforcement du sentiment d'appartenance des étudiants à leur communauté d'étude</i>	31
3.2.2. <i>La construction, grâce à internet, des réseaux sociaux étudiants puissants, autour des universités et des communautés d'universités</i>	32
3.2.3. <i>La valorisation des campus</i>	32

4. L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT NON RÉMUNÉRÉ	33
4.1. Identité de l'organisation (ou des organisations).....	33
4.1.1. <i>Degré et formes d'engagement</i>	33
4.1.2. <i>Les instruments du pilotage de l'engagement étudiant</i>	34
4.1.3. <i>Les formes de valorisation de l'engagement étudiant non rémunéré</i>	36
4.1.4. <i>Des questions non résolues</i>	36
4.2. Modalités d'évaluation et préconisations	36
4.2.1. <i>Inciter les universités à recenser ses étudiants engagés et à consacrer un budget propre et lisible à la vie étudiante</i>	36
4.2.2. <i>Inciter les universités à formaliser dans leur projet d'établissement un projet pédagogique de l'engagement étudiant</i>	37
4.2.3. <i>Reconnaître l'engagement de l'él<u>u</u> étudiant</i>	37
5. LE SERVICE CIVIQUE DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	38
5.1. Identité de l'organisation.....	38
5.1.1. <i>Un dispositif auquel les étudiants sont éligibles</i>	38
5.1.2. <i>Les universités n'y ont quasiment pas recours, si ce n'est de manière indirecte</i>	38
5.2. Modalité d'évaluation et préconisations	39
5.2.1. <i>Une volonté du MESR d'ouverture plus large du service civique aux étudiants</i>	39
5.2.2. <i>Une souplesse d'organisation, un caractère indispensable</i>	40
5.2.3. <i>Développer l'année de césure, une opportunité</i>	40
5.2.4. <i>Promouvoir un engagement choisi, un choix d'avenir</i>	40
6. L'EMPLOI SALARIÉ DES ÉTUDIANTS	40
6.1. Identité et organisation	42
6.1.1. <i>L'emploi salarié en dehors de l'université est peu visible</i>	42
6.1.2. <i>Les conditions de recrutement des étudiants par les universités</i>	44
6.1.3. <i>Les étudiants salariés dans le réseau des œuvres</i>	49
6.1.4. <i>Les emplois d'avenir professeur (EAP)</i>	50
6.2. Modalités d'évaluation et préconisations	53

INTRODUCTION

Pour mémoire, la problématique posée à la mission lors de la préparation du comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) du 18 décembre 2012 sur la vie de campus, incluse dans le volet vie étudiante était la suivante :

« Une singularité des campus français réside dans la discrétion des animations et la modestie des services qui y sont proposés. Pourtant, 40 % des étudiants participent à la vie associative universitaire, souvent dans le champ des activités sportives ou culturelles, mais aussi en faveur de la solidarité, de l'environnement ou des médias associatifs.

En termes de services, quelle stratégie recommander aux établissements ? L'emploi étudiant sur les campus est-il à encourager ? Avec quelle articulation par rapport aux études ? Une évolution réglementaire est-elle souhaitable ?

En termes d'engagement, le service civique peut-il trouver sa place sur le campus et à quelle fin, avec quelle articulation aux études, également ? Comment encourager et reconnaître les engagements étudiants à titre individuel (y compris au titre des compétences acquises par l'expérience) et collectif, associatif, afin de favoriser leur développement ? »

La mission a choisi d'aborder quatre thèmes après une définition du périmètre considéré : le pilotage de la vie étudiante en France, les forces et les faiblesses d'un paysage de campus très diversifié, l'engagement étudiant, le service civique à l'adresse des étudiants et enfin l'emploi étudiant. Elle a concentré son observation sur les universités notoirement moins riches en vie de campus que les écoles, même si ces dernières ont constitué pour elle, sur bien des questions, un point de référence.

Ses préconisations s'inscrivent dans un cadre institutionnel constant, quoiqu'en évolution (effets de la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités [LRU], loi pour l'enseignement supérieur du 22 juillet 2013, acte III de la décentralisation) et s'appuient sur quatre grands principes :

- ◆ le nécessaire renforcement de la prise en compte et du pilotage de la vie étudiante dans les projets de formation des établissements autonomes ;
- ◆ une gouvernance partagée au niveau local qui doit être rééquilibrée et confortée entre État, universités, CROUS et collectivités locales ;
- ◆ sur les campus, une meilleure prise en compte des segments opérationnels de la vie de campus (UFR, collegiums) et des besoins particuliers de tel ou tel type d'étudiants (première année, étudiants handicapés, étudiants en fin de cursus etc.) ;
- ◆ des étudiants français qui doivent devenir les acteurs et non plus seulement les usagers de la vie de campus.

« Sur le campus, un étudiant doit pouvoir vivre tout ce qu'il a à vivre »

Un étudiant rencontré par la mission

1. Éléments généraux de diagnostic

1.1. Étudiants et vie étudiante

Au-delà de leur hétérogénéité, les étudiants offrent la triple spécificité d'être à la fois des étudiants, des jeunes, des diplômés, dont le « métier », selon la définition qu'en donne Alain Coulon, obéit à des contraintes spécifiques (Coulon, 1997). Une partie de leurs activités s'effectue dans une institution particulière, lycée, école ou université, qui leur impose un temps d'études.

La vie des étudiants (2,4 millions recensés à la rentrée 2012, dont 1,4 à l'université) obéit donc à un rythme quotidien autant qu'annuel scandé par les exigences de l'étude : ce temps d'enseignement auquel s'ajoute un temps de travail personnel nécessaire. Au-delà de ce qui fait leurs obligations communes d'assiduité et de travail intellectuel, la vie des étudiants est aussi diverse que les étudiants sont nombreux : ont-ils décohabité ? Disposent-ils d'une bourse d'études ? Sont-ils valides ? Handicapés ? Sont-ils majeurs ? Vivent-ils en couple ? Sont-ils par ailleurs, sportifs de haut niveau ? Musiciens ? Parents ? Aiment-ils sortir le soir ? Les choix personnels, autant que les conditions sociales d'études dans lesquelles ils sont placés, font de chaque vie d'étudiant une vie différente. C'est une réalité d'autant plus saillante en France où il n'existe que très peu de campus à proprement parler.

1.2. Un paysage contrasté : une université, des campus. Un campus, des universités

Dans un pays européen de tradition universitaire multiséculaire et urbaine, ce n'est qu'à partir des années soixante que de nouvelles universités s'installent hors du cœur de ville, disposant alors à proprement parler d'un espace de campus, une unité de lieu de vie constituée d'une population essentiellement étudiante, partageant une identité institutionnelle, de projet, de loisirs et disposant de services réservés sur un lieu unique. Le faible nombre de campus véritables, qu'on nommera « intégrés », en France, induit pour la grande majorité des étudiants français, une vie étudiante dispersée dans l'espace, largement dépendante des moyens de transports rendus dès lors indispensables. La vie étudiante se distingue de la vie des étudiants, en tant qu'elle exprime une communauté d'activités et de pratiques partagées par des étudiants, sans pour autant résumer leur vie toute entière. Elle s'identifie par le noyau dur du temps d'étude et de manière concentrique autour de ce temps et en lien permanent avec lui, le travail personnel en bibliothèque, la restauration quotidienne, le logement, des activités sportives ou culturelles, des loisirs, des engagements au sein d'associations qu'elles soient étudiantes ou non, qu'elles interviennent sur le campus ou pas.

En France, la vie étudiante ou vie de campus, celle qui s'épanouit dès la sortie du cours, est d'autant plus difficile à saisir, donc à piloter qu'elle est doublement diffractée. Tout d'abord cette vie étudiante se déploie le plus souvent sur plusieurs sites (chacune des activités possibles ou chacun des services rendus se situant à distance les uns des autres). Ensuite cette vie étudiante est gouvernée par une multiplicité d'acteurs (un ou plusieurs établissements d'enseignement, le CROUS, des associations). La vie étudiante est donc une réalité à la fois multisites et multipartenariale, dont les étudiants sont les bénéficiaires et parfois les acteurs quand leur engagement bénévole ou salarié les conduit à devenir eux-

Rapport

mêmes des animateurs de la vie de campus. Les collectivités locales et les CROUS sont les partenaires constants des établissements d'enseignement supérieur qui portent une politique de vie étudiante.

Inscrite dans une gouvernance complexe, parfois moins lisible et dynamique que dans un lieu unique qui par nature favorise la proximité et la communication entre étudiants, la vie de campus en France n'en est pas moins une réalité qui constitue pour ses usagers un bénéfice et pour les institutions qui l'animent un atout.

Le dynamisme de la vie campus est aujourd'hui dans le marché concurrentiel international dans lequel sont placées les écoles et les universités françaises, un instrument d'attractivité. La qualité des services rendus aux étudiants, qui sont le cœur de la vie de campus, est aujourd'hui attendue par les étudiants qu'ils soient français ou étrangers, dans un contexte national marqué par le coût relativement faible des droits d'inscription. Les universités en sont d'ailleurs parfaitement conscientes.

1.3. La vitalité des campus : des services rendus aux étudiants aux services assumés par les étudiants

Se nourrir, se loger, se soigner à un coût en adéquation avec leur situation sociale est le service minimal que les étudiants attendent du service public d'enseignement supérieur en plus de sa mission de formation et d'insertion professionnelle. Mais au-delà de ces exigences vitales, ils apprécient un accès à des services sportifs et de loisirs, une bibliothèque la plus largement ouverte, un espace numérique de travail, des conditions d'inscription facilitées et accélérées, la mise à disposition d'espaces et d'outils de convivialité et de communication matériels et dématérialisés. Ce que l'on appelle communément la vie de campus est constituée d'autant d'éléments qui favorisent l'épanouissement de chacun, multiplient et renforcent les liens de solidarité entre les individus, induisent un sentiment d'appartenance et sont donc susceptibles de favoriser la réussite des étudiants et d'améliorer l'attractivité des établissements qui les accueillent. Ce sentiment d'appartenance peut, exceptionnellement en France et essentiellement dans un cadre facultaire ou d'école, s'exprimer au-delà du temps d'études, par la voix des *alumni* susceptibles de soutenir matériellement et symboliquement leur ancienne institution par la constitution de réseaux de solidarité professionnelle.

Les étudiants eux-mêmes peuvent être les animateurs de la vie de campus par un engagement spécifique, bénévole ou rémunéré. Etudiants au service d'autres étudiants, leur engagement renforce cette communauté de vie qui fait le campus, au-delà même de sa réalité matérielle. Le décret de décembre 2007 et la loi sur le service civique de 2010 ont donné aux universités les instruments législatifs et règlementaires qui facilitent l'engagement rémunéré des étudiants sur les campus. L'ensemble des études disponibles¹ semblent faire la preuve qu'en deçà d'une limite horaire d'une quinzaine d'heures hebdomadaires, le travail ne nuit pas à la réussite des étudiants salariés. L'élargissement des possibilités pour les étudiants de disposer de ressources complémentaires, grâce à un travail sur le campus, présente donc, dans un cadre fermement établi, le double intérêt de constituer une source de revenus supplémentaire pour les étudiants grâce à une activité valorisable sur le *curriculum vitae* et de renforcer la vie de campus.

¹ Observatoire de la vie étudiante, 2006, 2009.

1.4. La vie étudiante est étroitement articulée aux temps et aux conditions de l'étude

Encadré 1 : Une vie de campus « *under the roof* » : l'exemple de l'École polytechnique fédérale de Lausanne.

La vitalité de la vie du campus de l'EPFL se fonde sur l'intégration la plus intense possible des activités de chacune des communautés composant le campus. Ainsi, le campus est un espace commun, partagé, où non seulement étudiants, enseignants, chercheurs, personnels administratifs et partenaires privés (commerçants, mécènes, financeurs) cohabitent, mais aussi valorisent ensemble à la fois les lieux de vie et leurs activités respectives. Dans ce cadre les étudiants sont des acteurs à part entière de l'ensemble des activités de recherche appliquée, d'animation, de tutorat, et d'enseignement.

Les étudiants de l'EPFL évaluent chacun de leurs enseignements, chaque année à la 10^e semaine (sur 14 semaines) du premier semestre. Cette évaluation indicative est notée de 1 (excellent) à 6. Insuffisante, elle donne lieu à évaluation approfondie. Les enseignants chercheurs doivent afficher et justifier de leurs évaluations globales par les étudiants auprès de la direction de l'établissement.

L'espace et le temps disponibles sont les conditions premières de l'engagement étudiant. La vie du campus est favorisée par la situation géographique et l'accessibilité des structures d'enseignement ; l'intégration, la cohérence de l'ensemble des locaux et des équipements, leur convivialité.

Une vie de campus intense est marquée par l'adhésion forte aux activités extra pédagogiques (culturelles, sportives, humanitaires, ...), ce que le Commissariat général à la stratégie et à la prospective définit comme les activités para universitaires, et une fierté d'appartenance à sa structure (IUT, écoles d'ingénieurs, ...). Un lieu de vie qui devient un lieu de rencontre, d'échanges, où il fait bon vivre et où l'étudiant se doit d'être présent car il s'y passe toujours quelque chose. Dans ce contexte la pause méridienne, la demi-journée banalisée prennent du sens et l'espace, ainsi libéré, devient un vrai espace de vie étudiante.

Le fait que la vie étudiante contribue à la réussite universitaire est posé par tous comme un postulat. L'ensemble des interlocuteurs de la mission ont souligné l'importance de l'harmonieuse articulation de la vie pédagogique avec la vie personnelle et collective pour rendre cette dernière possible et en faire un outil d'épanouissement et de réussite : des temps de pause respectés, dans la journée et dans la semaine, mais aussi des enseignants véritablement préoccupés de la situation personnelle de leurs étudiants, attentifs à leurs conditions de vie, valorisant les expériences diverses et variées qui font leur vie de jeune adulte.

Encadré 2 : Enquête vie de campus Bordeaux

Dans le cadre de sa participation à l'opération campus, les universités bordelaises ont réalisé une enquête vie de campus auprès des étudiants en 2011. Cette enquête réalisée auprès des étudiants (d'écoles et d'universités) du campus de Talence, Pessac, Gradignan (TPG) est évocateur du point de vue rarement exprimé des étudiants sur leurs besoins et leurs attentes en la matière.

Ci-dessous, quelques traits saillants :

- pour les étudiants bordelais, un campus, c'est d'abord un lieu d'études, puis un lieu de vie et en troisième rang un lieu de socialisation et de rencontres ;
- 43 % des étudiants se connectent à Internet sur leur lieu d'études, 63 % des étudiants étrangers. 46 % des étudiants se connectent régulièrement à l'ENT à un rythme qui varie en fonction des services offerts par le bureau virtuel de leur université ;
- 94 % des étudiants sont intéressés par la mise en valeur des espaces verts de leur site avec l'aménagement d'un parc public ;
- 92 % souhaitent l'installation de lieux de convivialité sur leur site d'études (café) ;
- le sentiment d'appartenance à un groupe se manifeste plus fortement à l'égard de la filière d'étude pour les étudiants de l'université et plus fortement à l'égard de l'institution pour les étudiants des

écoles ;

- 72 % des étudiants qui suivent leurs cours sur le campus de TPG estiment que de nouvelles infrastructures de loisirs devraient avoir leur place sur le site ;
- 17 % des étudiants des universités sont impliqués dans une association contre 57 % des étudiants de Sciences Po et des écoles d'ingénieur. La première raison invoquée pour la non-participation à la vie associative est la méconnaissance de ces associations.

2. Le pilotage des politiques de vie étudiante

Les établissements que le MESR pilote stratégiquement et auxquels il alloue des moyens et le réseau des œuvres universitaires qui dispose d'un budget propre sont les deux organisations, presque parallèles, au niveau national comme au niveau local, qui se partagent la vie étudiante de manière complémentaire, et le cas échéant de façon redondante voire concurrente. De façon plus récente, les collectivités territoriales se révèlent le troisième partenaire principal, de plus en plus engagé.

2.1. Le pilotage État : une prise en charge théoriquement partagée de la vie étudiante

2.1.1. Au niveau national

2.1.1.1. *Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche*

Au sein de la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP), les missions de la sous-direction de l'égalité des chances et de la vie étudiante sont ainsi définies :

- ◆ préparer et mettre en œuvre les politiques d'égalité des chances et d'amélioration de la vie étudiante ;
- ◆ accompagner les établissements dans les démarches qu'ils mettent en œuvre pour favoriser l'insertion des étudiants dans la vie universitaire, notamment au travers de la vie associative et sportive et en veillant aux conditions particulières des étudiants étrangers ;
- ◆ participer à l'élaboration et au suivi du programme budgétaire relatif à la vie étudiante ;
- ◆ et veiller à la mise en œuvre des mesures en faveur des étudiants handicapés.

Cette sous-direction est chargée du pilotage et du suivi budgétaire du programme 231 "vie étudiante". Elle comporte deux départements : celui de l'égalité des chances qui :

- ◆ met en œuvre la politique d'orientation tout au long de la vie (orientation active, portail admission post-bac) ;
- ◆ définit la politique étudiante dans le domaine de la santé, du sport, de la culture, de la vie associative ;
- ◆ assure le suivi des politiques interministérielles pour un égal accès et une égale réussite dans l'enseignement supérieur ;

Rapport

et celui de la vie étudiante qui :

- ◆ assure l'amélioration des conditions de vie étudiante, notamment dans les domaines des bourses, de la restauration, de la mobilité internationale et du logement en liaison avec la mission des grands projets immobiliers ;
- ◆ assure les relations de la direction générale avec le centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS).

Périmètres financiers :

Le programme 231 « Vie étudiante » de la mission « Recherche et enseignement supérieur » finance les actions concourant à favoriser l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur et à assurer un suivi sanitaire de la population étudiante ainsi au le développement des activités sportives, culturelles et associatives².

Tableau 1 : Présentation par action des crédits demandés pour 2013.

Intitulé	Autorisations d'engagement (en euros)	Crédits de paiement (en euros)	En % des crédits de paiement du programme
Aides directes	1 895 386 172	1 895 386 172	81,5 %
Aides indirectes	264 062 110	276 790 610	11,9 %
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	62 419 151	62 419 151	2,7 %
Pilotage et animation du programme	90 340 692	90 340 692	3,9 %
Total	2 312 208 125	2 324 936 625	100,0 %

Source : Projet annuel de performances pour 2013 du programme 231 « Vie étudiante ».

Les dépenses de fonctionnement : 50,89 millions d'euros d'autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP) pour couvrir les dépenses relatives aux secteurs de la santé, des activités sportives, socioculturelles et assurer le financement des mesures en faveur des étudiants handicapés.

Dans le contrat d'établissement, la DGESIP ne propose pas de document particulier soutenant le dialogue avec les établissements sur cette question de la vie étudiante et ne propose pas d'indicateurs. Les établissements en traitent à leur convenance (voir *infra*).

2.1.1.2. Le centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS)

Établissement public national doté de la personnalité civile et financière, il agit comme opérateur des ministères (enseignement supérieur et recherche [ESR] et affaires étrangères, notamment) et a pour vocation de faciliter la vie des étudiants dans de nombreux domaines : restauration, logement, bourses, action sociale et culturelle, ouverture internationale.

² Source : <http://www.senat.fr/rap/l12-148-322/l12-148-3228.html>

Rapport

Pour accomplir sa mission, le CNOUS bénéficie d'un positionnement original de tête d'un réseau constitué de 28 centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS), 16 centres locaux (CLOUS) et plus de 40 antennes qui offrent aux étudiants, sur le terrain, des services de proximité. Le CNOUS assure la cohérence et le pilotage du réseau, l'expertise de projets, la mutualisation des expériences, l'organisation du dialogue social avec les représentants des personnels et la modernisation de la gestion, l'allocation et l'optimisation des ressources et la restitution des résultats des politiques financées par l'État sur le territoire national³.

Le soutien par les CROUS et le CNOUS aux projets culturels des étudiants⁴ date de 1989. Il a été depuis développé et le dispositif Culture ActionS subventionne les projets artistiques des étudiants et leurs actions collectives et citoyennes. Le site officiel du CNOUS promeut les actions culturelles portées par les CROUS, en précisant qu'ils organisent également des concours nationaux de nouvelles, photos, films courts et bandes-dessinées et soutiennent les pratiques amateurs en mettant à la disposition des étudiants les salles et équipements culturels dont ils disposent.

Plus précisément, dans le domaine culturel, ce site recense l'action du réseau des œuvres dans le domaine de la culture et du soutien aux initiatives étudiantes :

- ◆ le soutien financier pour la réalisation de projets étudiants par le biais du dispositif Culture ActionS, constitué d'un fonds d'aide aux projets culturels et artistiques et d'un fonds de soutien aux initiatives et actions étudiantes dans les domaines de l'engagement ;
- ◆ le développement des pratiques amateurs au travers de l'organisation de concours (nouvelles, films courts, photo, bande dessinée) ou la mise en place d'ateliers de pratique artistique dans les résidences universitaires ;
- ◆ la contribution à l'émergence de nouveaux talents par la mise à disposition de lieux d'exposition, de locaux de répétition et de matériel, de salles de spectacles ;
- ◆ la sensibilisation des publics étudiants par la mise en place de spectacles et de manifestations culturelles ;
- ◆ l'encouragement aux mouvements associatifs au travers du partenariat avec les associations étudiantes et la participation aux campagnes d'intérêt général. Cette politique, à laquelle le réseau des œuvres universitaires et scolaires a consacré plus d'un million d'euros en 2008, est menée en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux : associations étudiantes, universités, collectivités territoriales et locales, directions régionales à l'action culturelle ...

2.1.1.3. La place du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative dans le pilotage interministériel

Le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (MSJEPVA) n'est pas directement dans le pilotage du dossier vie étudiante mais il y contribue au travers du Comité interministériel de la jeunesse (CIJ) que pilote la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Des axes interministériels touchent à l'enseignement supérieur : 47 mesures, 13 chantiers dont un sur l'emploi des étudiants, un autre sur l'accès aux pratiques sportives, à l'art, à la culture, au numérique, la promotion de l'engagement des jeunes, ...

³ http://www.cnous.fr/_cnous_2.htm

⁴ http://www.cnous.fr/_cnous_dossier_8.432.151.htm

Rapport

Encadré 3 : L'exemple du portefeuille de compétences.

Le MSJEPVA présente, par exemple, le portefeuille de compétences aux étudiants de Paris III inscrits dans l'unité d'enseignement " Valorisation de l'expérience associative". Le CEVU de Paris III a en effet retenu le portefeuille comme outil mis à disposition de ses étudiants pour les aider à préparer le rapport de fin de semestre dans lequel il leur est demandé de présenter les acquis tirés de leur engagement dans l'association qu'ils ont choisie.

D'autre part, le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative poursuit son effort de mise à disposition de cet outil de valorisation de l'expérience associative auprès des universités qui reconnaissent l'engagement associatif à travers des bonifications ou des unités d'enseignement, éventuellement en leur proposant d'articuler cet outil sur les compétences liées à l'expérience bénévole, mais aussi à ceux que les universités peuvent créer pour aider leurs étudiants à identifier et valoriser les compétences acquises à travers toutes leurs autres expériences de formation, de stage et emploi.

2.1.1.4. La Fédération française du sport universitaire

La Fédération française du sport universitaire (FFSU) (100 000 licenciés, 4,27 % de la population étudiante) est aussi un des acteurs du MESR, avec des enseignants, des moyens au service de la vie étudiante ; elle s'est fixé quatre missions (développement durable, pratique féminine, handicap et valorisation de l'engagement) qui pourraient lui permettre d'être un élément important de la vie étudiante, au carrefour des acteurs du monde sportifs que sont les fédérations (ligues et comités départementaux, comité départemental et régional olympique sportif [CDOS et CROS]), les collectivités (service des sports, commissions sports) et l'université (sciences et techniques des activités physiques et sportives [STAPS] et service universitaire des activités physiques et sportives [SUAPS]).

La FFSU peut développer au sein de chaque entité une association sportive (478 AS sur le territoire) qui, de par son positionnement, engendre un engagement étudiant et contribue au renforcement de la fierté d'appartenance (participation aux championnats de France...). Elle semble trouver un écho favorable de l'engagement étudiant, avec un taux de progression des adhésions de 4 % sur un an.

Afin d'illustrer la différence d'engagement liée au contexte d'études, il est à noter que la répartition des adhésions des étudiants à la pratique sportive, est en faveur des structures non universitaires (classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE], écoles de commerce, ingénieurs, sections de techniciens supérieurs [STS]...) et ce de manière significative : 55 000 licenciés (2,3 %) pour un million d'étudiants pour les non universitaires et 45 000 licenciés (1,9 %) pour les 1,4 millions d'étudiants universitaires.

La FFSU peut dispenser, avec l'appui des structures fédérales, des formations diplômantes (arbitre, encadrement, etc.) qui peuvent enrichir le parcours de l'étudiant (près de 2 000 étudiants formés en 2012). Dans ce domaine de la formation on assiste aussi à un regain d'engagement puisque la FFSU dans son rapport d'activités 2012 signale une augmentation de plus de 20 % des étudiants formés.

Cette pratique est renforcée quand le choix a été fait de banaliser une demi-journée par semaine pour ces activités, entre autres.

Tout ceci, sans négliger l'aspect promotionnel qu'apportent, aux universités, aux écoles, les titres nationaux, voire internationaux.

2.1.2. Au niveau local

2.1.2.1. Les universités

2.1.2.1.1. L'engagement contractuel des établissements à l'égard de la tutelle

Les contrats pluriannuels liant les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) au MESR font place à « la vie étudiante ». Celle-ci trouve aussi sa traduction dans les contrats des structures qui associent plusieurs universités, comme l'université de Lorraine, le pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) de Grenoble Université ou de Toulouse Université. Parfois une référence est faite à la charte signée en janvier 2012 entre le CNOUS et la conférence des présidents d'université (CPU) sur l'élargissement des relations entre les universités et les CROUS, sur les rythmes universitaires, avec une déclinaison locale comme à l'université de Strasbourg. Des engagements précis peuvent être définis comme à l'université de Haute Alsace.

Encadré 4 : Faire de la vie étudiante un levier de la stratégie de l'établissement – l'exemple de l'université de Haute Alsace.

La vie étudiante constitue un élément fédérateur de cohésion, d'identité et d'appartenance de la communauté universitaire. Cette fonction d'appui et d'aide à la réussite des étudiants doit être intégrée comme un élément structurant de la stratégie de développement de l'établissement.

Quatre axes stratégiques conduiront la politique de la vie étudiante durant ce contrat :

- privilégier le soutien aux associations étudiantes à travers le BVE et recréer entre elles les liens qui permettent de développer des projets transversaux ;
- améliorer les conditions de vie, l'accompagnement social et médical des étudiants ;
- valoriser l'engagement des étudiants ;
- mettre en œuvre la politique de l'établissement dans le domaine culturel et sportif.

Source : Extrait du contrat pluriannuel de l'université de Haute Alsace.

La vie étudiante peut également cibler un public d'étudiants plus précis : l'université de Lorraine choisit d'être « dans le cadre d'une politique visant à l'égalité des chances, particulièrement attentive aux étudiants en situation de difficulté physique, morale ou sociale, veillera à faciliter leurs conditions d'études. » Ou encore l'INSA de Strasbourg qui pense aux étudiants en échec en fin de première année.

L'université d'Orléans élargit le périmètre de la Vie étudiante à la vie sur le campus et associe aux étudiants les personnels de l'établissement. Les divers domaines de la vie étudiante sont décrits : politique culturelle, sportive, citoyenneté et vie associative et vont jusqu'à concevoir l'intégration dans une démarche de développement durable.

Encadré 5 : Conduire l'évolution des campus vers la construction progressive d'éco-campus – l'exemple de l'université d'Orléans.

L'université s'est engagée dans une démarche volontaire en matière de développement durable.

Elle poursuivra ses efforts en la matière. Ils porteront en particulier, d'une part, sur la maîtrise des flux de déplacements (Plan de Déplacement Etablissement) et sur la gestion et le recyclage des déchets, d'autre part, sur la mise en place pérenne de campagnes de sensibilisation des usagers de l'université au développement durable.

Source : Extrait du contrat pluriannuel de l'université d'Orléans.

Rapport

Mais cette inscription quasi systématique dans les contrats ne doit pas masquer le caractère convenu de cette présence. Les éléments d'engagement de l'établissement semblent parfois être de pure forme, introduits sous le terme générique de Vie étudiante. Par exemple, une demi-page est consacrée à la qualité de la vie de campus dans le contrat 2016-2020 de l'université de Nantes avec un focus sur les services communs de documentation (SCD) et l'amplitude d'ouverture exceptionnelle de la bibliothèque universitaire (BU) avec plus de 104 heures par semaine. Les seuls indicateurs et de performance sur la vie étudiante portent d'ailleurs seulement sur l'élargissement des horaires d'ouverture des SCD et BU. Par ailleurs, les universités qui examinent la façon dont les fonctions de support sont assurées au sein de leurs services administratifs estiment qu'entre 2 et 3 % seulement des personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, personnels sociaux et de santé (IATSS) sont consacrés à la « vie étudiante » (hors bibliothèque et centres de ressources documentaires).

2.1.2.1.2. *Le rôle des instances internes de l'université*

Il appartient au conseil des études et de la vie universitaire (CEVU) de traiter des politiques de formation. Ils consacrent, comme c'est leur vocation, une partie de leurs débats à l'organisation de la vie étudiante, en lien avec les études (transversalité des formations, actions liées au plan licence), plus rarement avec la vie de campus.

Certaines universités se sont dotées de vice-président chargé de la vie étudiante, comme à Poitiers avec une vice-présidente (VP) Culture Vie étudiante, ou de chargée de mission Vie étudiante (Orléans). Dans sa dernière étude sur la vie étudiante, le Commissariat général à la stratégie et à la prospective fait l'analyse que les VP étudiants des universités n'ont pas en France des conditions d'exercice qui leur permettent une vraie place dans le système de gouvernance (décharges de cours de manière très variable par exemple), malgré le statut que leur a donné la LRU (novembre 2012). Plus de 40 % d'entre eux n'ont par exemple aucune relation avec le directeur du CROUS. Seulement 36 % d'entre eux perçoivent une rémunération.

Plus largement, la prise en charge de la vie étudiante, comme cela a été fait au niveau du PRES de Grenoble, au même titre que les écoles doctorales, a amené à une structuration forte et globale de la vie de campus.

Le pilotage politique de la vie étudiante est porté par chacun des six établissements membres du PRES. Mais le PRES a dans ses missions la gestion des services de la vie étudiante.

Encadré 6 : La commission de la vie étudiante.

Une commission de la vie étudiante (CVE) composée de tous les élus (VP CEVU, VP étudiants des établissements) assure la coordination des missions transversales de la vie étudiante du Campus. Cette commission est appuyée par une Direction de la vie étudiante dont le budget annuel est de 750 000 euros annuels, avec un centre de santé du campus - exclusivement au niveau du PRES - et un service Accueil handicap indépendant. Trois missions spécifiques sont transférées dans une logique interuniversitaire au PRES, sans pour autant que la délégation de compétence soit totale. On y trouve :

- un observatoire de la vie étudiante ;
- un service accueil et accompagnement ;
- un service culture et initiatives étudiantes (soutien aux associations portant des projets interuniversitaires).

Le PRES a une fonction de coordination et de mutualisation de tout ce qui peut être. Il a le projet d'une intégration croissante notamment au travers de l'installation prochaine du CROUS sur le campus. Le CROUS est membre associé du PRES.

Rapport

A noter cependant que, de manière extraordinaire par rapport aux pratiques interuniversitaires à l'œuvre depuis plus de 20 ans sur ce site, le champ sportif reste scindé. Il existe un SIUAPS qui porte les universités de Grenoble 1, 3 et INP qui ont aussi leur SUAPS, mais Grenoble 2 fait bande à part et n'a pas intégré le SIUAPS de l'Université de Grenoble.

2.1.2.1.3. *Les politiques de communication à l'intention des étudiants*

Encadré 7 : Le cas de l'université d'Orléans.

Dans sa brochure d'accueil à destination des étudiants, Réussir des études, l'université d'Orléans commence par traiter de l'accueil à l'université (semaine de rentrée, accueil lors de l'inscription, préparation des certifications) et consacre, avant de traiter des formations elles-mêmes, une double page aux services à l'étudiant en distinguant le Pôle avenir qui présente l'espace Stages, l'OVE, le SUIO le service central de scolarité et les outils numériques, le pôle Vie étudiante, avec la vie associative et citoyenneté étudiante, la passerelle handicap, et la vie culturelle, pour finir par les services communs (SCD, DRI sport et médecine préventive).

2.1.2.2. *Les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS)*

Au-delà de leur mission sociale (restauration, et hébergement, paiement des bourses) les CROUS sont des partenaires naturels de la politique de vie étudiante des universités avec lesquelles ils sont porteurs de projets communs et cofinancés.

Les CROUS animent et gèrent avec les étudiants de nombreuses structures culturelles : centre culturels, maison de l'étudiant, galeries d'art, etc. Les activités culturelles sont également présentes dans les résidences universitaires : théâtre, danse, expositions photos... Des manifestations culturelles sont mises en place tout au long de l'année par les services culturels en collaboration avec de nombreuses associations étudiantes et partenaires locaux. Chaque CROUS dispose d'une antenne culturelle, et souvent d'un personnel administratif porteur de cette mission

Le projet d'établissement contient un volet aides socioéducatives qui traite des activités et des initiatives étudiantes.

Encadré 8 : L'exemple du CROUS de Versailles.

À Versailles, le Crous s'est donné quatre objectifs : développer l'animation des structures, encourager la participation des étudiants à la vie culturelle des campus, favoriser l'accès des étudiants internationaux aux activités culturelles et soutenir les initiatives étudiantes.⁵

Il a mis en place quatre commissions « Culture Actions », qui ont examiné 62 projets⁶ et en ont retenu 58 en 2012. Il a réparti 26 141 euros à cet effet.

Certains CROUS⁷ proposent des lieux culturels, souvent dans le cadre de conventions de gestion entre le CROUS et l'association. On trouve ces lieux culturels à Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Haute-Normandie, Lille, Limoges, Montpellier, Nancy, Paris, Reims, Rennes, Toulouse et Versailles.

Par exemple le site de Toulouse indique qu'« il y a ponctuellement des actions avec les universités ».

⁵ Rapport d'activités et de performance 2012, Crous de Versailles.

⁶ Outre les universités, les projets émanent des grandes écoles et des lycées.

⁷ http://www.cnous.fr/_vie_432.htm#Lieux%20culturel

Rapport

A la différence du niveau national, les Crous font davantage état de leurs actions communes avec les universités.

Encadré 9 : L'exemple du Crous de Versailles.

Ainsi, le CROUS de Versailles détaille dans son bilan d'activités et de performance 2012, les actions qu'il mène avec les universités (Paris Sud, Paris Ouest Nanterre La Défense, Versailles Saint Quentin, Cergy Pontoise) pour le Printemps de la Culture, le Festival des Arts de la Scène, le Festival Culturel étudiants de Versailles Saint Quentin, La folle nuit du théâtre. L'initiative de ces manifestations peut revenir à l'université ou au Crous.

Les crédits pour l'« animation de campus » sont montés à 39 446 euros en 2012, dont 5 732 pour les projets ActionS.

Dans le cadre d'une opération inédite, le CROUS de Montpellier, en partenariat avec la ville, a participé à la réhabilitation d'un centre d'art, avec le soutien du CNOUS.

Encadré 10 : L'exemple du centre d'art la Panacée.

Ce centre d'art, la Panacée⁸, héberge à la fois des artistes en résidence et des étudiants qui répondent à des critères sociaux, choisis par une commission pilotée par le CROUS et dans laquelle siège des représentants de la ville, et accueille du public pour des expositions temporaires. Le lieu comporte également un restaurant et un centre documentaire, en cours de constitution et qui sera intégré au réseau des médiathèques dont l'Agglo(mération) (à savoir la communauté de communes) a la responsabilité⁹. Ces lieux ont vocation à être partagés entre étudiants, artistes, et visiteurs, individuels comme scolaires.

Les organisations représentatives étudiantes sont très attachées au pilotage par les CROUS de la vie étudiante.

2.1.2.2.1. *Les associations nationales représentatives nationales*

Financées par l'État par le biais de conventions pluriannuelles d'objectifs ou de subventions, les associations nationales sont à la fois les relais d'une politique nationale de la vie étudiante et porteuses de projets qui leur sont propres. Les organisations représentées dans les instances des universités et des CROUS sont en situation de co-pilotage de la vie étudiante à l'échelle nationale, tandis que d'autres associations (association de la fondation étudiante pour la ville [AFEV] avec 8 000 bénévoles, et 400 volontaires, ou ANIMAFAC) participent à des actions sociales ou culturelles qui structurent la vie de campus notamment par le biais de l'engagement.

Encadré 11 : Exemple de coopération entre l'université de Poitiers et l'AFEV.

L'université de Poitiers porte avec la ville et l'AFEV la création d'une épicerie sociale et solidaire, installée au cœur du campus de la ville ouverte à une cinquantaine d'étudiants repérés par les assistantes sociales. Ce dispositif est très critiqué par une organisation représentative, à l'origine du projet dans cette université comme dans d'autres, qui dénonce une institutionnalisation de la vie étudiante.

⁸ La résidence universitaire accueille les étudiants et les artistes en résidence depuis la rentrée 2010. En revanche, le centre d'arts vient d'être inauguré, en présence de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en juin 2013.

⁹ D'où des organisations à trouver pour assumer les responsabilités en matière de sécurité en particulier, à mettre en place mais pas encore réglées à la date de rédaction de la présente note.

Rapport

Malgré, leur engagement, les associations étudiantes, fortement soutenues par l'Etat, ne bénéficient ni de l'indépendance ni de la représentativité qui leur permettraient d'être les relais d'une demande explicite des étudiants en matière de vie de campus. La plupart d'entre elles milite pour que la vie étudiante soit prise en charge par les étudiants eux-mêmes, mais elles n'en ont pas les moyens.

À l'exception des organisations représentatives, la vie associative des étudiants de l'université (ce qui fait sans doute une différence majeure avec les étudiants des écoles) n'appuie pas nécessairement l'existence d'un réseau de convivialité ou de solidarité à l'échelle de l'établissement et en lien avec une communauté qui dépasse l'unité de formation et de recherche (UFR - si c'est une association de filière) ou la nature des activités exercées. **On observe couramment une déconnexion entre la vitalité de la vie associative sur le campus et la vitalité du campus comme communauté d'étudiants.**

2.2. Une évaluation mitigée de la politique de vie étudiante en France

2.2.1. Des observations croisées qui confortent la part modeste de la vie étudiante

2.2.1.1. *La vie étudiante dans les évaluations de l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur*

Commentaires de l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES).

Le rapport d'activité que produit l'agence chaque année établit une synthèse des évaluations qu'elle établit. La campagne 2011-2012 a évalué les établissements de la vague C de contractualisation et le rapport 2012 agrège les analyses faites sur les vagues B (2011) et C (2012), et portent sur 36 universités et 39 écoles et instituts.

Celles-ci mettent en lumière les points forts et les points faibles des établissements relevés par les experts qui procèdent à l'évaluation. Ceux-ci portent sur sept rubriques :

- ◆ recherche ;
- ◆ formation ;
- ◆ vie étudiante ;
- ◆ relations internationales ;
- ◆ gouvernance et stratégie ;
- ◆ pilotage et gestion ;
- ◆ identité et appartenance.

Rapport

Tableau 16 : Les Universités : Nombre moyen d'ui de type PF et pf par établissement et par domaine

Domaine \ Vague	B		C		B&C *	
	PF	pf	PF	pf	PF	pf
Recherche	2,0	0,9	1,6	0,6	1,9	0,8
Formation	1,7	1,1	1,4	1,6	1,6	1,2
Vie étudiante	0,8	0,3	0,4	0,0	0,7	0,3
Relations internationales	0,3	0,3	0,0	0,4	0,2	0,3
Gouvernance & stratégie	2,2	1,7	2,2	3,0	2,2	1,9
Pilotage & gestion	0,8	1,5	0,2	1,8	0,7	1,5
Identité & appartenance	0,2	0,3	1,2	0,2	0,3	0,3
Moyenne	1,1	0,9	1,0	1,1	1,1	0,9

Source : rapport AERES 2012 page 43.

La vie étudiante occupe un rang médian dans les établissements des deux vagues pour ce qui concerne les points forts (PF), elle ne constitue pas un point faible (pf) caractérisé.

La comparaison avec les écoles est intéressante :

Tableau 17 - Les écoles : Nombre moyen d'ui de type PF et pf par établissement et par domaine

Domaine \ Vague	B		C		B&C *	
	PF	pf	PF	pf	PF	pf
Recherche	1,3	1,2	1,4	1,0	1,3	1,2
Formation	1,8	1,2	1,6	0,2	1,8	1,1
Vie étudiante	0,6	0,2	0,6	0,0	0,6	0,2
Relations internationales	0,4	0,7	0,4	0,4	0,4	0,6
Gouvernance & stratégie	2,0	1,5	1,2	2,2	1,9	1,6
Pilotage & gestion	0,5	1,4	0,4	1,0	0,5	1,4
Identité & appartenance	0,6	0,3	0,6	0,6	0,6	0,3
Moyenne	1,0	0,9	0,9	0,8	1,0	0,9

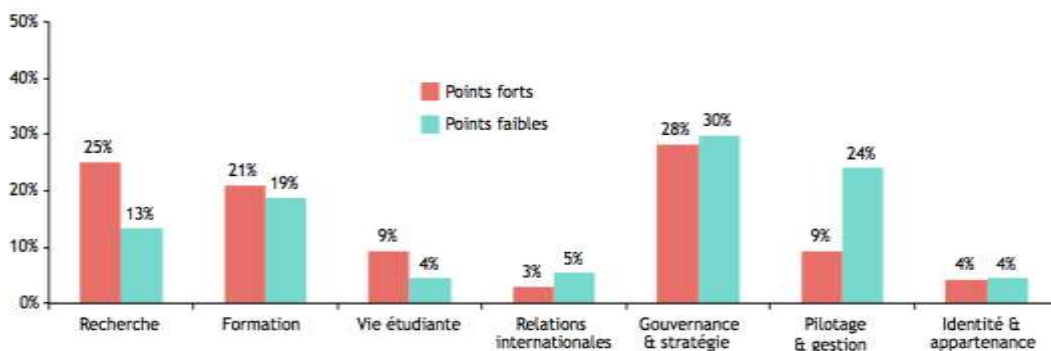
Source : rapport AERES 2012 page 43

A l'encontre du stéréotype qui fait de la vie étudiante une caractéristique positive des écoles, l'écart entre les PF et les pf des universités et ceux des écoles n'est pas significatif.

Ces informations peuvent être complétées par l'histogramme ci-dessous : les analyses permettent de voir le poids relatif porté à la vie étudiante.

Rapport

Figure 8 : Vagues B+C, Universités : répartition (en % du total) des ui PF-pf



Guide de lecture : à titre d'exemple, on observe que pour la recherche, les unités d'information de type "point fort" représentent 25 % de l'ensemble des unités d'information de ce type produites au sein des rapports, alors qu'elles ne représentent que 13 % des unités d'information de type "point faible".

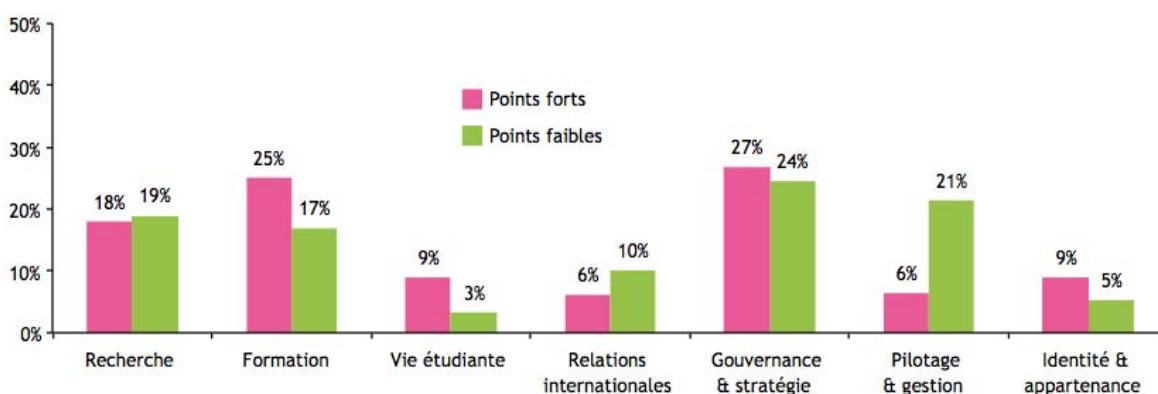
Source : rapport AERES 2012 page 44.

Les points forts relatifs à la vie universitaire représentent seulement 9 % des points forts relevés dans les universités auditées, loin derrière la gouvernance et stratégie, la recherche et la formation. A l'inverse, le score le plus bas, donc le meilleur, pour les points faibles est de 4 % et concernent la vie étudiante ; les points faibles ne sont cités qu'à 4 %, à égalité avec l'identité et appartenance, alors que « gouvernance et stratégie » tient le haut du palmarès également pour les points faibles.

Plus précisément l'AERES indique que cette notation est essentiellement due « aux qualités de la vie associative, sportive et culturelle, même si elles ne sont pas reliées en générale à une politique claire d'établissement en ce domaine. L'implication des étudiants dans les instances est peu évoquée.

Le même histogramme est produit pour les écoles.

Figure 10 : Vagues B*+C, Écoles : répartition (en % du total) des ui PF-pf



* Sans EFE

Source : rapport AERES 2012 page 46

Il situe la vie étudiante dans les mêmes pourcentages que ceux des universités relativement à la gouvernance, la recherche et la formation. Mais il la met à égalité avec l'identité et l'appartenance, justifiant dans ce domaine la place où on l'attend dans les écoles.

Rapport

Encadré 12 : Méthode d'analyse de l'AERES.

L'analyse des points forts (PF) et points faibles (pf) se fonde sur une grille (qui permet une caractérisation de l'évaluation des établissements. La méthode de travail repose sur le décompte puis l'analyse des unités d'informations constitutives (ui) des PF et pf. La grille et la méthode de travail ont déjà été présentées et utilisées dans le rapport d'activité 2011. L'une et l'autre ont été appliquées aux établissements de la vague B¹⁰.

Source : rapport AERES 2012 page 44.

2.2.1.2. Cependant une évolution à la hausse des espaces consacrés à la vie étudiante

Même si elles reposent sur des éléments déclaratifs venant des universités, les données concernant un aspect de la vie étudiante méritent une attention particulière.

Le portail d'aide au pilotage de l'enseignement supérieur et de la recherche (PAPESR) permet de connaître la part des locaux utilisés pour la vie sociale et culturelle. Pour information, les autres domaines d'observation sont l'enseignement, la recherche, l'administration, la logistique et les locaux techniques, l'administration, la logistique et les locaux techniques, la documentation, la restauration, l'hébergement, les installations sportives, les tiers.

Il en ressort qu'au niveau national, toutes universités confondues, la part des m² consacrée à la vie sociale et culturelle des étudiants, en augmentation depuis 2006, connaît un léger fléchissement entre 2010 et 2011.

Tableau 2 : Évolution de la part des m² consacrée à la vie sociale et culturelle.

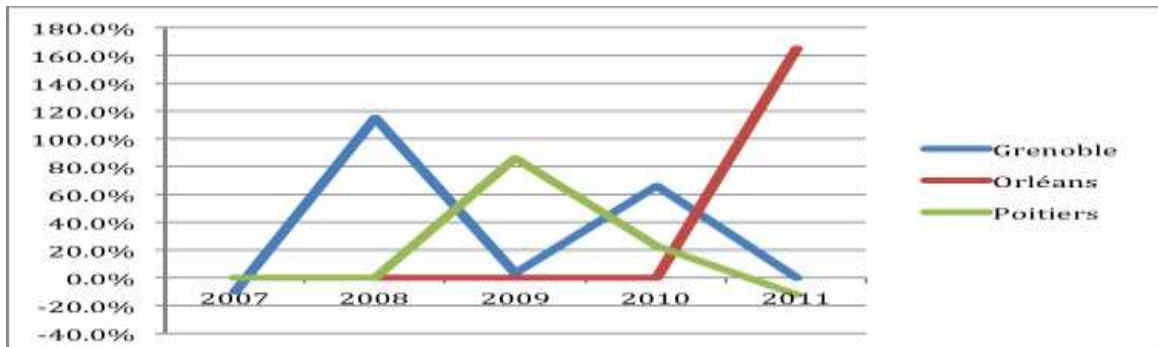
	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Universités (m ²)	1,7	2,1	2,3	2,4	2,5	2,4

Source : PAPESR - Observatoire des indicateurs de l'enseignement supérieur - Universités - Le patrimoine immobilier - fonction d'usage des bâtiments.

Les trois campus plus particulièrement observés par la mission sont caractéristiques des évolutions constatées au niveau national¹¹.

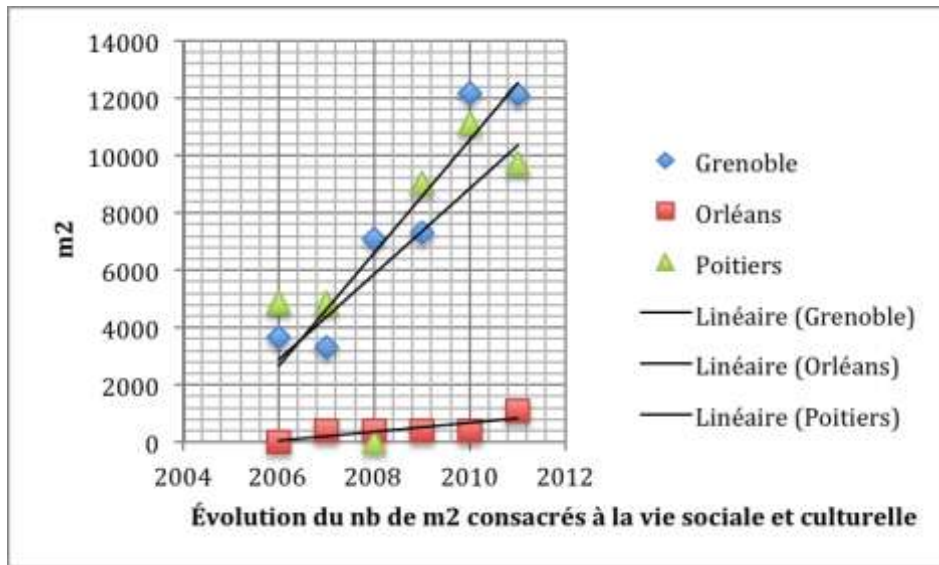
¹⁰ Soit un échantillon de 31 universités et 34 écoles de la vague B, qui comprenait : 31 universités et 40 écoles et instituts, appartenant aux académies d'Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Limoges, Nantes, Nice, Nouvelle-Calédonie, Orléans-Tours, Poitiers, Polynésie Française, Reims, Rennes, Rouen (au moment de l'évaluation les universités d'Aix-Marseille n'étaient pas encore regroupées).

¹¹ Portons attention à Grenoble : les données observées portent sur la totalité du campus, qui regroupe les trois universités grenobloises et quelques écoles. Ci-dessous une visualisation en pourcentage :



Rapport

Graphique 1 : Évolution du nombre de m² consacrés à la vie sociale et culturelle.



Source : Retraitement pas la mission des données PAPESR

La forte progression des surfaces dédiées à la culture à Orléans correspond à l'ouverture du bâtiment le Bouillon en 2010, co-financé par le CROUS qui, outre deux salles de spectacle, héberge le service aux étudiants, et accueille des personnels du CROUS, permettant ainsi d'aller vers un guichet unique de service à l'étudiant.

Cette progression à la hausse se constate aussi pour le pourcentage des surfaces dédiées aux installations sportives couvertes (rapporté aux m² SHON) :

Tableau 3 : Évolution des surfaces dédiées aux installations sportives couvertes.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Universités	2,0	2,3	2,6	2,6	2,8	2,8

Source : Retraitement par la mission des données PAPESR.

Pour mémoire, le phénomène inverse se produit pour les surfaces utilisées pour l'administration qui perdent de l'importance.

Tableau 4 : Évolution des surfaces dédiées à l'administration.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Universités	Nd	Nd	14,4	13,5	12,8	12,7

Source : Retraitement par la mission des données PAPESR.

De façon schématique, on constate que les surfaces dédiées à la formation représentent généralement la moitié des surfaces de l'université, et celles consacrées à la recherche à peu près 20 %.

2.2.2. Un double pilotage CROUS/établissements (ou groupe d'établissements) déséquilibré

Ce qui est assez frappant, dans les informations qu'on trouve sur le site du CNOUS, c'est l'absence fréquente de référence aux universités et aux éventuels partenariats, de même que n'apparaissent pas non plus de mentions relatives aux études que poursuivent les étudiants.

Rapport

La synthèse des actions menées par les CROUS dans ces domaines, montre une implication forte et unanime des établissements afin d'améliorer l'accueil des étudiants (guichet unique, système d'information, ...) avec un volet particulier sur l'accueil des étudiants étrangers ; ensuite apparaissent des actions de soutien à la vie de l'étudiant dans les domaines du tutorat (emplois), du soutien psychologique ...

Mais la visibilité de la place de chacun n'est pas toujours très claire.

Comme l'ensemble des organisations étudiantes, l'Union nationale des étudiants de France (UNEF) souhaite très clairement que le pilotage soit l'affaire du CROUS qui détient toutes les instances, toutes les représentations afin de gérer au mieux ce dossier.

La salle culturelle du Bouillon sur le campus d'Orléans ne met pas en avant son partenariat avec le CROUS dans ses documents de communication externe. En revanche, sur des documents plus catégoriels, le Crous est mentionné, soit en toutes lettres, soit avec son logo (Pac étudiant, 100° Degrés, programme culturel).

2.3. Un modèle « École » qui n'a pas diffusé dans les universités

La vie étudiante est davantage structurée autour d'une identité forte dans les écoles qui sont des structures de formation plus resserrées à la fois en termes d'effectifs et projet de formation. Outre une vie des bureaux des étudiants (BDE) plus intense autour de projets festifs, conviviaux, ou humanitaires, la vie de campus s'y articule de manière plus étroite avec le cursus pédagogique. Dans les universités, les facultés de médecines, de droit ou les instituts universitaires de technologie (IUT) en particulier peuvent présenter cette identité pédagogique fondatrice d'une vie sociale, ou associative particulière.

Dans les universités, la vitalité associative s'articule étroitement à la filière de formation. C'est sans doute à cette échelle qu'il convient de la dynamiser.

2.4. Les collectivités locales : des acteurs qui montent en puissance

Les collectivités locales, conseils régionaux, conseils généraux, communautés de communes et villes sont des partenaires de la vie étudiante particulièrement dans les domaines suivants :

- ◆ offre culturelle ;
- ◆ transports urbains ;
- ◆ relations internationales ;
- ◆ logement social ;
- ◆ vie associative.

Plusieurs villes ont installé des conseils municipaux de jeunes dans lesquels siègent des étudiants qui sont force de propositions.

Rapport

La ville de Paris porte ainsi fortement la politique de vie étudiante dans le cadre d'une vie de campus très émiettée autour d'établissements universitaires très nombreux et concurrents. Les universités sont quasiment absentes du document d'accueil des étudiants – *Un étudiant dans la ville rentrée 2012* - pour tout ce qui est de la vie étudiante. Elle réunit les acteurs de la vie étudiante au sein de « Etudiant Paris-le conseil », présidé par un adjoint au maire chargé de la vie étudiante ; ce conseil a traité les thèmes suivants : l'insertion professionnelle des jeunes diplômés (2009-2010), le bien-être étudiant : logement, restauration, santé (2010-2011), la ville campus : spécificités du temps étudiants (2011-2012) et la culture : « comment ça va la culture ? » (2012-2013). Concernant la vie de campus, il y a une très forte volonté de faire que les lieux de passage des étudiants (restaurants, maison des initiatives étudiantes, bibliothèques...) deviennent des lieux attractifs, qui retiennent l'étudiant en lui proposant les commodités (wifi...), la convivialité (ouverture plus importante des cafétérias...), le confort...

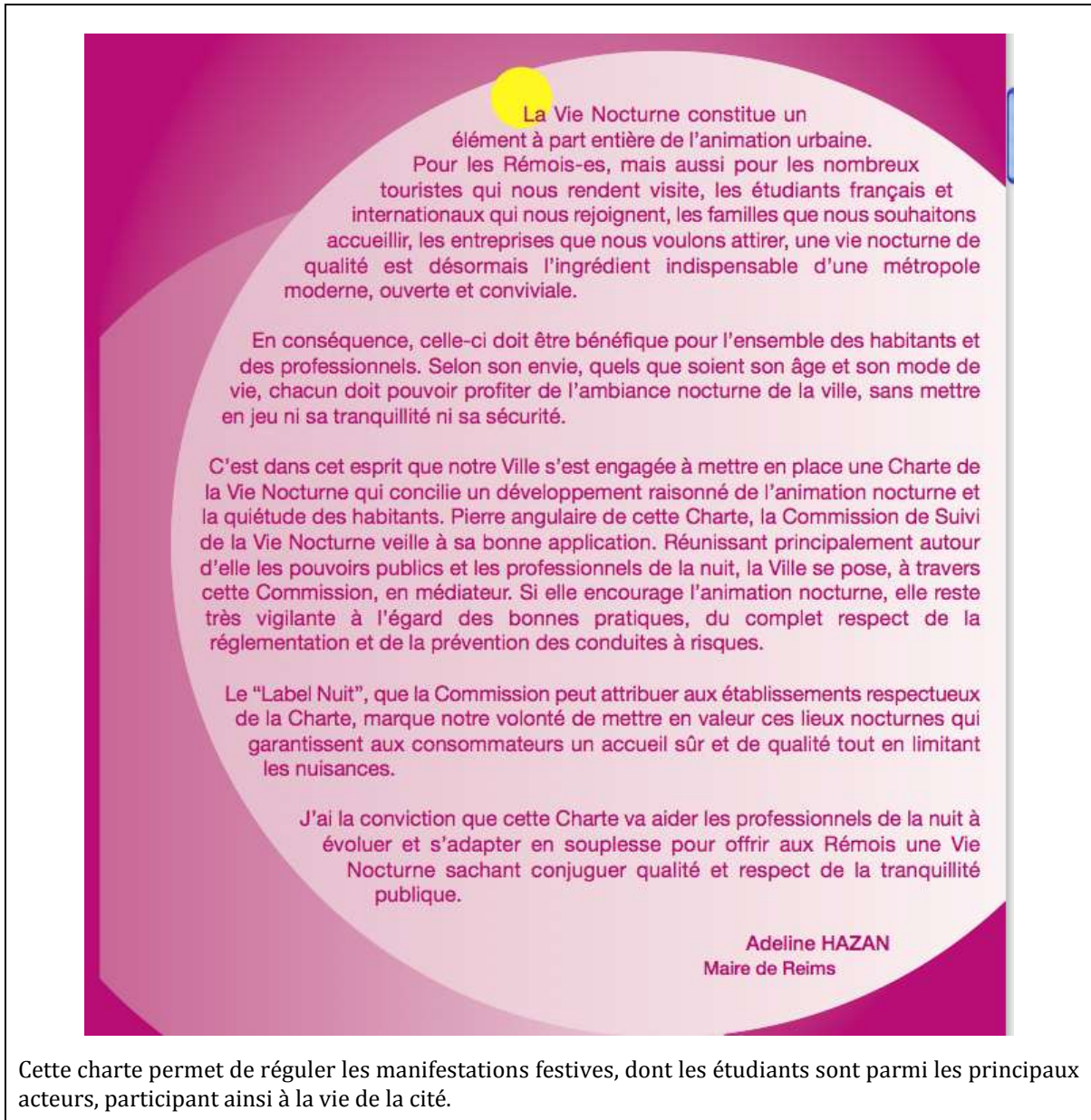
Encadré 13 : Paris, le campus ville.

- 15 % des étudiants Français, soit 320 000 étudiants ;
- Paris métropole : une richesse de services exceptionnelle ;
- rareté du logement ;
- rareté des équipements sportifs ;
- la multiplicité d'acteurs universitaires puissants mais très concurrents (huit universités trois PRES) les efface de la politique de vie étudiante au profit de la ville (Un étudiant dans la ville, guide 2013-2013 document réalisé sous l'égide du CROUS de Paris et de la ville) : frontière floue entre politique de vie étudiante et politique à l'égard des jeunes (tarification préférentielle pour les moins de 28 ans). Selon le classement de Qacquarelli Sysmond 2012, Paris arrive en première place des villes préférées par les étudiants :
 - 1 - Paris, France
 - 2 - Londres, Royaume-Uni
 - 3 - Boston, États-Unis
 - 4 - Melbourne Australie
 - 5 - Vienne, Autriche
 - 6 - Sydney, Australie
 - 7 - Zurich, Suisse
 - 8 - Berlin, Allemagne
 - 8 - Dublin, Irlande
 - 10 - Montréal, Canada
 - 11 - Barcelone, Espagne
 - 12 - Singapour, Singapour
 - 13 - Munich, Allemagne
 - 14 - Lyon, France.

La ville de Reims, dans le cadre d'une action faite en partenariat avec les universités et les écoles et portée par la préfecture de Région, avait commencé à élaborer, une charte pour la prévention des risques liés à la consommation d'alcool et produits stupéfiants dans les soirées étudiantes en Champagne-Ardenne qui n'a pas pu voir le jour. Lui a succédé une charte de la vie nocturne.

Rapport

Encadré 14 : Charte de la mairie de Reims permettant de réguler les manifestations festives.



Cette charte permet de réguler les manifestations festives, dont les étudiants sont parmi les principaux acteurs, participant ainsi à la vie de la cité.

Source : Mairie de Reims.

La ville et son agglomération au sens large constituent le territoire principal de la vie étudiante. Il est donc logique que les collectivités en charge de ce territoire, à savoir les communes et les établissements publics de coopération intercommunale, s'y intéressent. En effet, la totalité des grandes villes françaises sont sièges d'une ou plusieurs universités, plus ou moins anciennes, et de nombreux autres établissements d'enseignement supérieur. Elles accueillent donc des populations étudiantes importantes, dont le poids représente généralement plus de 10 % du total des habitants et s'élève parfois au-dessus de 20 % comme à Aix-en-Provence, Montpellier ou Poitiers.

Encadré 15 : L'exemple de Poitiers

Poitiers compte 23 000 étudiants répartis sur quatre communes Poitiers (3 sites) Niort, Angoulême, Châtelleraut. Les villes sont les premières partenaires de l'université concernant la vie étudiante. Après Poitiers, l'Université est en train de signer des Schémas locaux de la vie étudiante avec chacune des villes, notamment sur la question des transports. L'université se trouve au cœur d'un réseau institutionnel et associatif lié à elle par convention (communes, conseil régional, conseil général, direction régionale des affaires culturelles [DRAC], comité olympique). De grands événements portés par l'Université, Festival Campus, Festival à Corps sont des espaces de visibilité de la vie étudiante dans l'espace public.

L'association des villes universitaires de France (AVUF), dans un récent colloque, a réaffirmé que « les villes participent activement à la réussite des étudiants » et aimerait aller vers des « schémas de réussite étudiante » en développant des campus ouverts sur la ville grâce à des mutualisations (espaces d'accueil, amphithéâtres, bibliothèques) faisant de la mixité des publics un facteur de développement.

Il est un domaine de la vie étudiante sur lequel les conseils régionaux interviennent de manière systématique depuis plusieurs années. C'est celui des déplacements, au travers des politiques tarifaires des « Trains Express Régionaux ». En effet, les TER ont développé très souvent des abonnements spécifiques étudiants, adaptés à leur rythme d'étude, commercialisés par des outils de proximité et avec l'appui de campagnes de communication institutionnelle, qui montrent ainsi l'intérêt des Régions pour la population étudiante.

Des financements exceptionnels peuvent être alloués aux établissements d'enseignement supérieur, comme ce fut le cas récemment avec l'aide d'urgence de 1,5 M€ accordée par le conseil régional des pays de la Loire à l'université de Nantes, dans un contexte budgétaire tendu à l'intention de la vie étudiante, mais les partenariats formalisés se multiplient dans le double contexte de la décentralisation et des budgets contraints des universités à l'image du cas ligérien. Nantes Métropole vient en effet d'annoncer la signature avec l'université d'un Pacte concerté de progrès (PPC) avec trois axes stratégiques :

- ◆ renforcer l'attractivité internationale de l'université ;
- ◆ accompagner le soutien aux actions de transition vers l'emploi ;
- ◆ améliorer les conditions de vie étudiante, assorti d'un engagement financier de 350 000 euros.

2.5. Modalités d'évaluation et préconisations

D'une manière générale, on retrouve à l'université la spécificité de l'école française, qui dès son plus jeune âge distingue l'élève apprenant de l'enfant/adolescent : dans les établissements du second degré, l'enseignement est pris en charge des professeurs, qui ne se considèrent pas responsables de la vie scolaire, qui reste l'apanage des conseillers d'éducation et des surveillants (assistants d'éducation). L'implication dans la vie parascolaire/universitaire des élèves/étudiants n'est pas un facteur qui est pris en compte dans le cursus de l'élève/étudiant. Les études montrent l'importance d'une « vie scolaire sereine, apaisée » dans les résultats obtenus. Mais la participation active, même pro-active, des élèves/étudiants n'est pas particulièrement souhaitée et donc pas valorisée. On est là dans une attitude culturellement établie, qui mérite qu'on y porte attention, mais dont on peut penser que l'évolution sera lente.

Les grandes questions restent posées : qui détient le pilotage national de la vie étudiante ? Quelle gouvernance optimale dans le contexte de la montée en puissance de l'autonomie et des acteurs locaux ? Quelle place aux étudiants eux-mêmes comme acteurs de la vie étudiante ? dans un contexte où la réalité matérielle des universités rassemblées en communautés (campus multiples et effectifs massifs) est un cadre impondérable de la

Rapport

réflexion, et où le poids de l'académique structure de manière consubstantielle l'identité professionnelle des enseignants-chercheurs qui interviennent auprès des étudiants.

2.5.1. Une multiplicité d'acteurs qui aboutit à une diversification des services et des sources de financement mais qui complique le pilotage et peut rendre le service peu lisible à l'utilisateur

Les villes et communautés de communes sont des partenaires importants de la vie étudiante, comme le sont les autres collectivités, parce qu'elles contribuent à l'environnement de la réussite. Si les relations entre les universités et les régions sont bien cadrées par les contrats de plan état/région, c'est moins vrai pour les autres collectivités. Le dialogue entre villes et communautés de communes et universités peine parfois à se dérouler sur des bases sereines, et dépend encore beaucoup des bonnes volontés sur des projets partagés.

Proposition n° 1 : inscrire la vie de campus comme un volet des contrats de site.

Sans nier ou même réduire cette diversité des intervenants dans la vie étudiante, que l'on retrouve d'ailleurs à l'étranger également, le pilotage de **la vie de campus gagnerait à être clarifié notamment dans le cadre des contrats de site**. Cette politique de vie étudiante doit être déployée en lien avec la politique de formation des établissements d'enseignement supérieur à laquelle elle s'articule et en lien avec le CROUS et les collectivités locales parties prenantes. Elle devra s'appuyer sur une série d'indicateurs de performance qu'il reste à définir avec l'ensemble des co-contractants. Les communautés d'universités ont par ailleurs vocation à prendre en charge de manière explicite la question de la vie étudiante.

Proposition n° 2 : créer au sein des directions de la vie universitaire des services de la vie étudiante.

Inciter les universités à structurer **la fonction de soutien à la vie étudiante au sein de la direction à la vie universitaire, par le biais d'un service propre** (université de Strasbourg) pleinement intégré au service formation de l'université, peut garantir à la fois la visibilité et le pilotage de la vie étudiante par l'établissement d'enseignement supérieur, et permettre la meilleure articulation possible entre vie étudiante et vie pédagogique. Un règlement de la vie étudiante ou une charge de la vie étudiante systématisé(e) fixerait les principes et les modalités d'expression de cette vie étudiante.

2.5.2. Un réseau des œuvres qui a fait ses preuves mais qui est insuffisamment associé à la définition et à la mise en œuvre des politiques locales de vie étudiante des universités

Proposition n° 3 : faire du CROUS un cocontractant du contrat de site.

Au-delà, de la signature des schémas directeurs de la vie étudiante, la place des CROUS comme partenaires des établissements d'enseignement supérieur n'est pas suffisamment explicite. Il pourrait être envisagé de leur donner une place dans les CA des futurs conseils d'administration des communautés d'universités et en faire des acteurs de la discussion du futur projet de loi sur la décentralisation, à tout le moins d'inscrire ces établissements publics dans un cadre contractuel quadripartite (état, établissements d'enseignement supérieur, CROUS, collectivités locales).

2.5.3. Une vie étudiante insuffisamment portée par les étudiants eux-mêmes en lien avec les autres acteurs de la communauté universitaire

Aujourd'hui les organisations élues étudiantes sont très peu représentatives des intérêts locaux des étudiants étant donné le très faible taux de participation aux élections. Très rares sont les universités qui, comme l'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, peuvent afficher un taux de participation de 30 %. Par ailleurs, ces organisations, inscrites dans un projet national de défense des étudiants, ne se positionnent pas sur la dynamique locale de la vie de campus.

Proposition n° 4 : faire émerger de nouveaux modes de consultation locale des étudiants propres aux établissements.

Il pourrait être envisagé de mettre à la concertation avec les syndicats étudiants l'organisation d'un scrutin à visée purement locale qui doublerait systématiquement et de manière obligatoire le scrutin national, ce qui aurait le double avantage de faire apparaître aux côtés des élus appelés à siéger dans les instances universitaires, des élus *locaux* dont le mandat serait de nature différente, variable en fonction des thématiques qui leur seraient confiées, et de stimuler parallèlement l'engagement électoral des étudiants à l'égard de leur représentation nationale.

Proposition n° 5 : inscrire dans le service des enseignants, la part d'animation de la vie de campus en lien avec l'activité pédagogique de la composante.

La mission fait l'hypothèse que les enseignants-chercheurs peuvent être des partenaires majeurs d'une revitalisation de la vie de campus, dans un contexte universitaire français ou l'académique structure la vie universitaire dans son ensemble. Il pourrait être envisagé d'ouvrir à la concertation avec les représentants des personnels la possibilité d'inscrire dans le référentiel national d'équivalences horaires des enseignants des engagements de soutien à la vie de campus (notamment pour toutes les activités qui peuvent utilement nourrir le parcours de formation de manière formelle ou informelle) : action culturelle, association disciplinaire, mission d'orientation, comme le fait l'université de Genève.

Proposition n° 6 : faire participer les étudiants aux dispositifs d'assurance qualité des services étudiants.

L'implication systématique des étudiants dans un dispositif d'assurance qualité (à l'image de ce que proposent les établissements d'enseignement supérieur suisses) permettrait à la fois d'identifier les attentes prioritaires des étudiants en termes de vie de campus, leur degré de satisfaction mais aussi leur participation sur le long terme au volet vie étudiante du projet d'établissement auquel ils appartiennent.

3. Les campus en France

3.1. Identité de l'organisation ou des organisations

3.1.1. Les campus sont une réalité spatio-temporelle complexe et polymorphe

3.1.1.1. Le campus dans sa réalité spatiale

Trois types de campus doivent être considérés : le campus comme lieu d'apprentissage et de vie, dans sa réalité matérielle ; le campus comme communauté de vie étudiante, réseau social et de services ; que vient renforcer un troisième type de campus, lui aussi immatériel, le campus numérique.

Ces trois types de campus se superposent pour constituer un cadre de vie et d'études des étudiants français ou étudiants étrangers vivant en France, communément désignée par les tutelles et les acteurs, "vie étudiante" et dont la qualité constitue un facteur de réussite individuelle et un élément d'attractivité pour les établissements universitaires.

Concernant les campus dans leur réalité physique et matérielle, une minorité d'établissements d'enseignement supérieur sont installés au cœur d'un espace de vie et d'apprentissage principalement centré sur la vie étudiante, la plupart de ces établissements sont des écoles dont l'identité forte se constitue étroitement en lien avec une localisation particulière (Campus d'HEC de Jouy-en-Josas, de Polytechnique à Palaiseau).

Mais il existe aussi, par exemple, Campus Université de Grenoble, porté par le PRES, avec six établissements, quatre villes (Grenoble, Chambéry, Annecy, Valence), 8 sites dont le domaine universitaire de Saint-Martin-d'Hères qui rassemble dans un campus intégré de 30 000 étudiants sur les 60 000 étudiants du PRES.

Le million et demi d'étudiants qui fréquentent les universités connaissent rarement ou occasionnellement au cours de leur parcours, le bénéfice d'un environnement de services unique concentré autour de leur lieu d'enseignement. Les universités françaises métropolitaines, intra urbaines (qui accueillent huit étudiants sur dix) vivent **souvent** une réalité de campus disjoints, parfois éloignés les uns des autres, ne permettant pas les services de proximité ouverts à tous dans une unité de temps et de lieu et cela dans un cadre d'une gouvernance partagée entre plusieurs établissements, le CROUS collectivités locales parties prenantes.

Encadré 16 : L'exemple du campus de l'EPFL à Lausanne.

Sur un budget global de l'ordre d'un milliard de Francs suisses, l'EPFL dispose d'une dotation publique de 550 millions par an. Les droits d'inscription des étudiants représentent 2 % du budget. Le reste du budget de l'établissement est constitué de dons de fondations, et d'entreprises ainsi que de mécénat. L'ensemble de la croissance immobilière du campus est financé dans le cadre d'un partenariat public/privé qui place l'établissement au cœur d'un réseau d'acteurs privés. Ainsi le « quartier nord » du campus qui accueillera en avril 2014 un Centre de congrès de 3000 places ainsi qu'une résidence étudiante de 516 lits : le Crédit Suisse est propriétaire, l'établissement, locataire sur un bail de trente ans. L'activité déficitaire du centre de Congrès sera compensée par l'activité commerciale déployée sur ce quartier du campus (Installation de Migros). L'établissement sous-loue les logements étudiants à une fondation qui gère pour lui les 850 lits dont disposera le campus à la rentrée 2013.

Un projet porté par le Crous de Montpellier, avec l'appui du Cnous, qui intégrera les services de proximité au sein d'un campus, doit voir le jour à la rentrée 2014.

Rapport

Encadré 17 : L'exemple de la future maison de l'étudiant à Montpellier.

En partenariat avec l'université de Montpellier 2, le CROUS réalisera une maison de l'étudiant, qui accueillera, au niveau 1 les bureaux des associations, actuellement dispersés sur le campus de Montpellier 2, et au niveau 2, les services à l'étudiant, tant ceux habituels (guichet unique, assistants sociaux), que ceux réservés d'ordinaire à la vie hors campus : banque et poste.

La génération des universités nées dans notre pays dans la seconde moitié du XX^e siècle autour de villes de moindre importance, moyennes puis villes nouvelles (Orléans, Tours, La Rochelle, Cergy, Grenoble) ont davantage développé une culture de campus autour de sites intégrés lorsque la densité du tissu urbain le leur a permis, mais n'offrant que rarement un site unique.

Encadré 18 : Présentation du campus de l'UPEC.

Campus de l'UPEC, un campus dans la ville : 33000 étudiants 17 sites sur 3 départements (dont 6 pour le seul IUFM), dont un campus principal pour 12 composantes.

Très largement, le campus dans son acception spatiale est une réalité peu vécue par les étudiants de France et d'ailleurs peu utilisée par la tutelle dans son pilotage de la vie étudiante des établissements d'enseignement supérieur ; ce qui d'ailleurs n'a pas eu pour effet induit une mixité particulière des populations étudiantes et non étudiantes dans les quartiers d'implantation universitaire et les échecs patents de la revalorisation des banlieues par l'implantation de logement étudiant par exemple¹².

En France le campus est une entité plurielle et enclavée.

Outre la recherche de masse critique universitaire à l'échelle régionale, qui soit visible à l'international, "l'opération campus" ou "plan campus" lancée par le MESR en 2008, visait à amplifier cette culture du campus en France, afin à la fois de permettre aux établissements de porter une attention plus forte aux conditions de vie étudiante, de faciliter l'accessibilité mutuelle des espaces de l'université (université d'Aix-Marseille) et de ce fait de renforcer autour d'un établissement ou d'un PRES une identité forte.

S'appuyant sur la dynamique de l'opération campus et dans l'espace d'un campus intégré irrigué par le tramway, le PRES de Grenoble qui rassemble 6 établissements 58 400 étudiants, s'est vu transférer la vie étudiante par les établissements membres du PRES. Le CROUS est membre associé du PRES. La « création et gestion de services de vie étudiante » est l'une des neuf missions du PRES prise en charge par la direction de la vie étudiante du PRES (distincte du centre de santé et de l'accueil handicap).

Encadré 19 : Exemple de Grenoble, coté comme un modèle.

« Au sommet du classement général trône Grenoble. La capitale des Alpes doit sa pole position à ses résultats réguliers et plutôt bons dans tous les domaines (elle se classe première pour les sorties et le sport, deuxième pour le rayonnement international, cinquième pour l'offre de formation). "Ici, le campus est immense et bien desservi, la fac a bonne réputation, les bars sont sympas, il y a toujours moyen de sortir", résume Pierre, étudiant en première année de sociologie et Toulonnais exilé. Les deux pôles universitaires de la ville (la Presqu'île scientifique et le campus de Saint-Martin-d'Hères) en font une mini-Silicon Valley à la française. »

Depuis ce classement, Grenoble a perdu une place dans le classement de l'Etudiant et se trouve en seconde position.

Source : Classement de la revue l'Etudiant en 2009, Silicon Valley et Sun Belt, version française. <http://www.letudiant.fr/etudes/rendezvous-etudier-en-region/le-classement-2009-des-villes-ou-il-fait-bon-etudier-17144.html>

¹² OVE, 2007, Vie étudiante et territoires.

Rapport

Encadré 20 : L'exemple de Montpellier.

À l'inverse, à Montpellier, ville qui dispose de plusieurs implantations universitaires, situées à la fois dans des quartiers plutôt excentrés et en centre ville, une expérience récente a permis de réhabiliter un bâtiment universitaire très ancien (faculté de pharmacie, abandonnée dans les années 1970, au moment des grandes implantations « hors la ville »¹³).

Un certain nombre de lieux sont néanmoins des marqueurs de vie de campus et de sa qualité : les CROUS, les bibliothèques qui, c'est à noter, sont aujourd'hui les principaux médiateurs du pilotage de la vie étudiante par le MESR, mais aussi les espaces sportifs, culturels et de convivialité aménagés et entretenus par les établissements.

Encadré 21 : L'exemple du *Rolex learning center* de Lausanne.

Le *Rolex learning center*, ouvert il y a quatre ans sur le campus de Lausanne, est un espace polyvalent, accueillant un restaurant ouvert au public, et dans lequel les étudiants trouvent la bibliothèque ouverte sept jours sur sept de 7 à 24 heures – dont l'espace est totalement ouvert¹⁴ et organisé en zones de silence plus ou moins intense -, le centre de carrière (équivalent du bureau de l'aide à l'insertion professionnelle), une librairie, des espaces de convivialité.

La configuration de l'environnement des bibliothèques est un élément déterminant de leur accessibilité et de l'éventuel accroissement de leurs horaires d'ouverture. C'est le cas de la BU du Havre qui a dû renoncer à ouvrir après 22h faute de transport, celle de Lyon (campus de Bron), isolée du centre-ville et désertée le soir et le week-end ou celle du site de la Victoire imbriquée dans les locaux universitaires de Bordeaux 2 de telle manière que son ouverture exige des agents de surveillance supplémentaires¹⁵.

Encadré 22 : Le besoins d'espace dans le développement d'une vie étudiante.

Beaucoup des universités interrogées par la mission soulignent dans leur réponse à l'enquête l'importance de l'espace comme facteur d'un développement harmonieux de la vie de campus. C'est le cas de Toulon qui se félicite de l'inscription de l'université dans des espaces verts agréables. Mais cette donnée matérielle est le plus souvent abordée dans son versant problématique avec une multiplicité de sites d'enseignement qui nuisent à la vie de campus. L'EHESS comme Paris 1 par exemple voient dans l'émergence du campus Condorcet l'occasion de répondre aux besoins en espaces de leurs associations.

¹³ Largement rattrapée depuis par l'urbanisation.

¹⁴ Et ouvert à tous, étudiants et non étudiants.

¹⁵ Rapport IGB, 2012.

3.1.1.2. *Le temps disponible à la vie de campus*¹⁶

A la dispersion géographique s'ajoute un émiettement du temps disponible à la vie étudiante, puisque la concentration des cours sur la journée, sur la semaine et dans l'année. La vie étudiante est fortement dépendante du temps pédagogique (l'organisation des journées, des semaines mais aussi la présence du contrôle continu ou pas).

La libération d'une demi-journée (jeudi après-midi en particulier pour l'activité sportive) est un combat mené par l'équipe de direction de l'université de Poitiers. La libération du temps pour la vie étudiante est un des axes du dialogue de gestion entre l'équipe de direction et les composantes. Les étudiants de l'université de Poitiers bénéficient d'une vraie pause méridienne qui n'est pas respectée sur le site de Grenoble.

A la question de l'occupation du temps, les interlocuteurs de la mission se montrent souvent embarrassés. La gestion du temps quotidien fait l'objet d'une appréciation différente selon les sites. En journée, la pause méridienne est inégalement respectée entre établissements et entre composantes. Chacun reconnaît que la durée des semaines et de l'année universitaires est insuffisante pour permettre une vie de campus optimale.

Encadré 23 : Quelques exemples de gestion des rythmes universitaires.

Au CROUS de Versailles, la contraction de la journée a eu des effets sur l'emploi étudiant : les contrats signés pour des emplois de service en cuisine ont largement diminué parce que les étudiants ne sont plus disponibles sur la plage du midi/deux).

A Poitiers, il a été réaffirmé la nécessité de la pause méridienne. Mais elle est difficile à sauvegarder : d'une part parce que, si l'équipe présidentielle est convaincue de son bien-fondé, ce n'est pas un avis partagé en UFR, d'autre part parce que la complexité de l'offre de formation, notamment la transversalité, entrave sa mise en place.

Pour la semaine en revanche, il est clair qu'elle est raccourcie par les deux bouts, d'abord avec un démarrage lent le lundi, matin en tous cas, et surtout par un arrêt des cours, souvent le jeudi, ce qui pénalise les activités le jeudi après-midi (*cf.* ci-dessus). Les universités sont désertées du vendredi matin au lundi après-midi.

Pour ce qui concerne l'année, les universités ont eu à cœur de faire démarrer l'année universitaire plus tôt et au moins les semaines d'accueil mobilisent les étudiants et ceux chargés de les accueillir dès la deuxième semaine de septembre.

¹⁶ Extraits de la note spécifique sur le temps universitaire, rédigée dans le cadre de cette mission MAP (volet vie de campus) : « La pause méridienne souffre de l'exiguïté des locaux. De l'avis de la CPU, le nombre de m² par étudiant rend parfois indispensable qu'on diminue la pause méridienne, même si a contrario, on peut aussi considérer que le 10^e mois de bourses a ouvert la possibilité de donner de la place à la pause méridienne, imposée dans son université à 1 heure 30.

La semestrialisation a rallongé les temps d'examen, partant les temps de correction, réduisant d'autant les semaines de cours :

- Les étudiants doivent connaître leurs résultats au plus tard début juillet, ce qui contraint à faire passer les épreuves de session de rattrapage mi-juin ;
- La transversalité et le partage d'options entre formations imposent des emplois du temps compliqués à mettre en œuvre."

Rapport

Au-delà des petites vacances (Toussaint, Noël et Pâques), les universités arrêtent les cours vers le 15 décembre pour que les étudiants disposent de temps pour préparer la première série d'examen de janvier. Le mois de janvier est « banalisé » entre révisions et examens et engendre une vacuité certaine des locaux. La période suivante (février à avril, soit deux mois) est « travaillée », jusqu'à ce que reprennent, en mai, les séquences révisions/examens pour une première session aux alentours de la mi-mai, et une session de rattrapage mi-juin, laps de temps pendant lequel les étudiants ne suivent plus de cours, et ne fréquentent plus guère les locaux des universités.

Encadré 24 : Le cas de l'université de Genève.

L'université de Genève a fait le choix de fixer des plages horaires sur l'ensemble de la semaine que doivent respecter les composantes de l'université. Des cours sont ainsi systématiquement proposés pour chaque composante de 18h à 21h, ce qui permet à la fois aux étudiants salariés de suivre des cours, aux publics de formation continue d'être plus nombreux et de ménager un rythme global des semaines équilibré pour tous les étudiants.

La mise en place du contrôle continu dans les universités, conçue pour apporter aux étudiants une meilleure répartition de leur travail personnel et donc un meilleur équilibre entre vie pédagogique et vie de campus, est contreproductive quand elle consiste en la simple compilation d'examens consécutifs les uns aux autres, comme cela a pu être constaté par la mission.

Encadré 25 : Le cas britannique.

Il est à noter que l'ensemble des observations de la mission sur les contraintes posées à la vie de campus par la concentration des emplois du temps des étudiants, sur la journée, sur la semaine et sur l'année, doivent être relativisées par l'exemple britannique, où les étudiants ont très peu d'heures de cours (8 à 10 heures), largement concentrées sur 3 ou 4 jours, sans pause méridienne, ce qui n'empêche nullement, une vie de campus très dynamique.

3.1.1.3. *Le campus : une communauté de vie autour de services*

Au sein de cet espace fractionné, la vie de campus recouvre donc très largement dans notre pays, ce qu'on désigne communément par la vie étudiante, une vie étudiante qui se déploie au travers d'un ensemble des services. Ces services sont assurés par trois types d'acteurs principaux :

- ◆ les établissements d'enseignement ;
- ◆ les CROUS ;
- ◆ les étudiants eux-mêmes.

Aux services fondamentaux de restauration, de santé et logement s'ajoutent les activités associatives et les projets étudiants qui animent la communauté constituée de l'établissement ou de la composante universitaire. Il est d'ailleurs à noter que l'identité de l'établissement dans sa globalité comme moteur de la vie étudiante, se heurte en France à son ancienne tradition facultaire et à l'existence en son sein de composantes fortement identifiées (comme les IUT) qui, elles, ont adopté et développé une culture d'appartenance distincte de celle de l'établissement auquel elles appartiennent. Seules les écoles, petites, moyennes et grandes conservent et développent cette culture de l'appartenance, à la fois comme un instrument de cohésion interne et comme un outil de visibilité externe.

L'accès des universités à l'autonomie (LRU) a eu pour effet collatéral une recherche de cette identité d'établissement avec l'apparition de signes distinctifs de cette identité : constitution d'un réseau d'anciens (Paris-Descartes qui a créé une adresse à vie), de cérémonies officielles de diplômes (UPMC), de baptêmes de promotions. Ces signes sont encore très timides.

Rapport

Les « maisons de l'étudiant » incarnent le rassemblement de ces services tout en accueillant tout ou partie des associations qui interviennent sur le campus. Elles ont des périmètres d'intervention et des missions très diverses selon les universités.

Encadré 26 : Exemples de maison des étudiants.

À Poitiers, la maison des étudiants est un service central de l'Université avec un budget propre. La maison assure la gestion du FSDIE des activités culturelles et du service handicap auquel s'ajoute un service prêt d'ordinateurs portables. Il s'y trouve une salle de spectacle de 850 places (qui peut être utilisée avec une convention). Elle est confrontée à un problème de fréquentation du fait du manque de temps disponible des étudiants en dehors de la période de rentrée et le guichet unique d'accueil qu'elle anime.

Le Campus grenoblois présente l'originalité d'une maison des étudiants, gérée exclusivement les étudiants, EVE.

La vie de campus est une agglomération de services, plus ou moins lisibles, connectés les uns aux autres (Houzel, 2009) parmi lesquels dominent très largement :

- ◆ les services péri-universitaires (au plus proche de la formation) : orientation, insertion professionnelle, structurés depuis la loi de 2007 qui a ajouté l'insertion professionnelle aux missions des universités, autour des BAIP notamment ;
- ◆ les services para-universitaires : logement, restauration, vie associative, pratique et production culturelles, services sportifs qui se situent davantage à la marge des missions de l'université.

La pratique sportive est portée par les SUAPS avec la double mission d'une formations qualifiante et ou de loisir.

Il convient de noter que la dénonciation des « droits sports » (perte de 600 000 euros par an pour l'université Pierre Mendès France de Grenoble par exemple) a fragilisé les modèles économiques existants de gestion des équipements sportifs avec deux effets induits positifs : un investissement des établissements rendu nécessaire, et la recherche de ressources propres (par la location des équipements) même si ces services ont le plus communément une vie propre sur les sites, un lien peut néanmoins se faire entre l'accès aux services de santé et la pratique sportive.

Encadré 27 : L'exemple de Grenoble.

Dans un contexte dynamisé par les liens entre la Fédération Française de Ski et la présence de sportifs de haut niveau (notamment ski nordique) en son sein, l'Université Joseph Fourier de Grenoble accueille 15 % d'étudiants licenciés et développe des actions communes avec le centre de santé du PRES : la semaine de prévention *What Health* et l'unité médicale traumatologique (sauna, espace de récupération, diagnostic) accueille tous les étudiants du campus. Les équipements sportifs de l'UJF sont mutualisés sous la direction d'un SIUAPS dans le cadre de la formation qualifiante ou de la formation personnelle. Ces équipements sont également ouverts à tous les personnels. Dans le cadre de la pratique de loisirs, pour répondre à la suppression des droits sports, une « carte sport » a été créée. (20 euros par an pour un accès au SUAPS à laquelle s'ajoute une cotisation en fonction de la nature de l'activité (en moyenne soixantaine d'euros).

3.1.1.4. *Le campus numérique : une exigence pédagogique en émergence*

La constitution d'un réseau social et d'apprentissage autour des établissements d'enseignement supérieur par la montée en puissance d'environnements numériques de travail (ENT) et (ou) d'université numériques de travail (UNT), est aujourd'hui un élément constitutif de la qualité des enseignements délivrés et de la qualité des services rendus aux étudiants (de l'inscription en ligne, jusqu'à la recherche d'emploi, en passant par l'accès aux ressources ou les nouvelles formes pédagogiques). Les environnements numériques de travail ne sont pas articulés à des environnements numériques sociaux et culturels.

La numérisation de la vie étudiante (enseignement et services) reste pourtant très hétérogène. Même si l'enseignement à distance progresse, la marge de progrès paraît forte pour aboutir à un ensemble de services numériques complets du cours disponible en ligne au service dématérialisé. Il est assez remarquable que l'ensemble des interlocuteurs de la mission n'évoque spontanément qu'assez peu le réseau numérique comme outil de renforcement de la vie de campus. L'adresse internet universitaire est par exemple un outil que beaucoup d'universités ont mis en place sans réelle adhésion des étudiants.

Un campus numérique, sous cette dénomination et porté par un groupe d'universités, a vu le jour au travers de l'opération campus, en Bretagne en 2009. Il a été conçu précisément comme une réponse à la grande dispersion de l'offre régionale d'enseignement et de services aux étudiants. Labellisé campus prometteur, ce premier réseau social étudiant complet, doit être observé afin de déterminer s'il a vocation à être modélisé.

Encadré 28 : Un modèle de campus numérique pédagogique : l'université européenne de Bretagne.

Budget : 60 M€ dont 30 M€ financés par l'État et 30 M€ par le conseil régional.

Un campus numérique pour relier les quatre universités, dix-neuf grandes écoles et centres de recherche bretons fédérés au sein de l'université européenne de Bretagne (UEB). Le rapprochement numérique de tous les sites de formation et de recherche dispersés sur le territoire breton permettra l'émergence d'un véritable campus numérique multipoints unique regroupant un potentiel de 70 000 étudiants et 6 000 enseignants-chercheurs, ingénieurs et administratifs.

Le recours aux techniques et technologies numériques permet immédiatement et à terme de développer au sein de l'UEB des pratiques collaboratives de travail innovantes, pratiques collectives en temps réel ou différé de groupes de travail devenus insensibles aux distances géographiques séparant les différents laboratoires, équipes enseignantes et étudiants. Plateformes collaboratives de pointe, salles immersives à vidéo à haute définition avec son spatialisé, plateformes technologiques de recherche accessibles à distance...seront quelques-uns des équipements qui vont être déployés. Nouveaux services également avec des environnements numériques de travail ou bureaux virtuels de nouvelle génération pour l'ensemble des usagers.

Ces espaces numériques ont aussi vocation à accueillir les activités de formation de formateurs, de recherche sur les usages du numérique, et la recherche partenariale avec les entreprises.

En éliminant la distance entre les individus grâce à l'utilisation des technologies numériques, l'objectif du projet est aussi d'accroître les activités d'enseignement et de recherche, l'ouverture sur le monde et de réduire de façon considérable l'empreinte carbone des établissements de l'UEB.

Un campus implanté sur un territoire déjà reconnu internationalement comme une « terre des télécommunications ».

Projet à périmètre régional, ce campus repose sur un savoir-faire acquis en termes de production de contenus pédagogiques numériques, de services et de recherche dans les techniques numériques. Ses laboratoires, répartis sur le territoire breton, présentent à la fois une reconnaissance internationale et pratiquent une coopération industrielle forte.

Rapport

3.1.2. Les campus universitaires sont très peu ouverts sur l'extérieur

Il est rare, en France, que les bâtiments universitaires ou les espaces dédiés à la vie étudiante soient mis à disposition d'usagers extérieurs de manière gracieuse ou non.

L'UPEC fait figure d'exception quand elle annonce un bénéfice de 407 594 € pour 2012 et 2013 grâce à la location de ses locaux.

L'expérience à Poitiers d'ouverture de cours toute l'année aux personnels BIATSS (bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, social, santé) et aux habitants de la ville (un jour par an) est également assez peu fréquente.

Encadré 29 : Précisions relatives à l'expérience de Poitiers.

Dans son modèle de vie de campus liant activités pédagogiques, activités de recherche, vie et sociale des étudiants, l'EPFL ouvre largement ses espaces aux visiteurs : 1000 événements sont organisés chaque année sur le campus notamment le festival de musique électronique BALELEC rassemblant 15 000 visiteurs, organisé par les étudiants avec un budget de 640 000 CCF. A noter que le festival, événement festif, est aussi un marqueur de l'identité d'excellence de l'établissement en matière de technologies acoustiques et numériques.

La cité internationale universitaire de Paris (CIUP), au statut (de fondation reconnue d'utilité publique) atypique avec ses 6 000 étudiants et ses 40 maisons, constitue de ce point de vue une exception culturelle à la fois par la concentration en un seul site des services proposés et dans l'ouverture complète de ses espaces qu'elle offre aux promeneurs parisiens.

3.2. Modalités d'évaluation et préconisations

Réalité polymorphe et hétérogène, la vie de campus dans les universités ne peut être évaluée que de manière qualitative et la mission a procédé par échantillon représentatif. Les manques et les retards explicites des formes de la vie de campus français au regard des standards internationaux et de l'exemple des écoles, font apparaître un certain nombre d'exigences.

3.2.1. Le renforcement du sentiment d'appartenance des étudiants à leur communauté d'étude

3.2.1.1. Développer la "fierté universitaire" en France

Proposition n° 7 : faire participer les *alumni* aux conseils d'administration des établissements.

L'intégration des anciens élèves dans les conseils d'administration des universités (ou des nouveaux établissements en cours de constitution) pourrait être un moyen de mobiliser les *alumni* au profit de leur ancien établissement. Il semble que les tentatives de créer cette identité à l'échelle de l'établissement tout entier peine à pénétrer la culture universitaire française. Le sentiment d'appartenance gagnerait sans doute à être travaillé à l'échelle "infra" des établissements universitaires qui ont vocation à devenir de plus en plus massifs. Cette identité pourrait se structurer davantage autour notamment des unités de formation (UFR, collegiums) qui constituent le cœur de la vie des étudiants.

Proposition n° 8 : systématiser les lieux qui concentrent les services aux étudiants type "maisons de l'étudiant" : rendre les étudiants responsables de la structure et des lieux.

Rapport

Proposition n° 9 : permettre la rencontre et la convivialité par le respect d'un rythme quotidien, hebdomadaire et annuel qui favorise la sociabilité étudiante.

Il semble que les engagements, pourtant pris par la CPU, de rythmes universitaires respectueux de la vie étudiante, soient tenus de manière très inégale par les composantes ou par les établissements.

Cette question doit manifestement être ré-ouverte avec la CPU et les représentants des personnels enseignants et BIATSS.

L'ouverture des campus et de ses services semble être également un enjeu majeur pour les étudiants. Lieu de restauration, de convivialité et bibliothèques sont en particulier les espaces recherchés au-delà de 20h, 21h et 22h : l'emploi étudiant pourrait être un instrument plus largement utilisé au service de cet élargissement de la vie étudiante à la nuit (avec une moindre concurrence avec les personnels BIATSS sur ces segments horaires).

3.2.2. La construction, grâce à internet, des réseaux sociaux étudiants puissants, autour des universités et des communautés d'universités

Proposition n° 10 : créer un réseau pédagogique renforcé par le réseau social.

La loi pour l'enseignement supérieur en cours de discussion prévoit une obligation de mise en ligne des ressources pédagogiques, ce qui devrait favoriser une amélioration de la numérisation des enseignements proposés aux étudiants. Au-delà de la seule constitution d'un environnement numérique de travail performant, mais en lien avec elle, il paraît d'autant plus stratégique de renforcer les outils immatériels de renforcement de la vie de campus, que les obstacles matériels sont dans notre pays nombreux et la dispersion géographique une réalité difficilement dépassable.

En matière d'investissement public, à défaut d'équipements et d'infrastructures coûteux, il semble opportun de privilégier les investissements centrés sur les applications en ligne, accessibles depuis un téléphone mobile, une tablette ou encore depuis l'ordinateur domestique, ainsi que les applications innovantes en matière de pédagogies individuelle et collective. Un financement par appel d'offres (type IDEFI investissements d'avenir) doit permettre de stimuler ce type d'innovations).

Proposition n° 11 : création systématique d'une adresse électronique à vie, dès la première année d'étude, avec obligation d'usage.

Cette adresse a sans doute plus de chance de prospérer si elle est immédiatement liée à un usage pédagogique et constitutive d'une identité communautaire claire faisant sens pour l'étudiant. : @droit-Grenoble (par exemple).

3.2.3. La valorisation des campus

Proposition n° 12 : développer la valorisation des espaces universitaires.

La location d'espaces universitaires en dehors du calendrier universitaire pourrait dégager des ressources propres. C'est une pratique aujourd'hui quasiment absente de la politique immobilière des universités françaises qui, même lorsqu'elles sont inscrites étroitement dans le tissu urbain, restent sauf exception fermées à la vie de la cité, se privant ainsi de ressources propres, dont une partie pourrait être réaffectée à la qualité de vie de campus et à l'animation des services para-universitaires.

4. L'engagement étudiant non rémunéré

4.1. Identité de l'organisation (ou des organisations)

4.1.1. Degré et formes d'engagement

4.1.1.1. Les engagements étudiants

40 % des étudiants participent à la vie associative. Les types d'engagement sont les suivants :

- ◆ engagement associatif pour les responsables d'associations étudiantes reconnues ;
- ◆ engagement universitaire pour les étudiants élus ;
- ◆ engagement solidaire pour les responsables d'associations à vocation humanitaire ;
- ◆ engagement artistique pour les responsables d'associations culturelles et artistiques ;
- ◆ engagement sportif pour les animateurs d'associations sportives.

Encadré 30 : Quelques chiffres-clés sur l'implication des étudiants.

- 19,9 % des étudiants déclarent pratiquer une activité sportive dans le cadre de l'établissement ;
- 6,5 % des étudiants déclarent pratiquer une activité artistique et culturelle ;
- 2,1 % des étudiants déclarent pratiquer des activités syndicales ou politiques ;
- le taux de participation des étudiants s'élève à 14 % pour les élections des conseils de l'université, et à 5,5 % aux conseils Crous.

Source : Enquête OVE 2006 ; étude sur la participation des étudiants aux élections universitaires CIDEM, mars 2004.

4.1.1.2. L'impact de l'engagement sur la population étudiante

Ainsi Bernard Lahire, à partir de la première enquête OVE, relie les activités associatives au type d'études poursuivies et en dresse un tableau par établissements (23,8 % ont une activité associative en STS, 16,1 % en IUT, 8,6 % en UFR – c'est-à-dire en filières générales, 3,3 % en prépas). Il distingue également ensuite selon le type d'études (11,5 % en droit et sciences éco, 10,4 % en sciences et techniques, 10,1 % en médecine, 7,6 % en lettres et sciences humaines), et par cycle d'études, les premiers cycles connaissant moins d'activité associative que les seconds.

En 2002, on comptait (Houzel, 2002) 10 000 associations dans le monde étudiant, (en mars 2009, le site d'Animafac en annonce 12 000) dans lesquelles il y a un million de « simples adhérents », 600 000 bénévoles ! – on peut considérer que pour la majorité des étudiants l'université n'est pas un lieu légitime d'exercice de la citoyenneté.

Dans son ouvrage, *L'engagement bénévole étudiant*, Guillaume Houzel souligne que l'institution universitaire a négligé cet aspect. L'institution ne favorise pas la sociabilité étudiante. Dans les textes légaux, les étudiants sont des usagers, des consommateurs d'école, des membres de la communauté universitaire.

Rapport

Guillaume Houzel en 2006 observe toutefois que l'engagement associatif ne paraît non seulement pas peser sur l'emploi du temps académique ni sur les activités rémunérées, mais plutôt une tendance contraire puisque les étudiants engagés ont aussi des activités culturelles, sont investis dans des activités rémunérées prenantes, tout en cumulant avec leurs études. Les engagements « prennent du temps », 23 % des responsables sont impliqués quotidiennement dans leur association, au total 67 % des responsables le sont au moins une fois par semaine.

4.1.2. Les instruments du pilotage de l'engagement étudiant

4.1.2.1. Au niveau central

La charte pour la dynamisation de la vie associative des universités, le développement et la valorisation de l'engagement étudiant signée par la CPU et le MESR du 26 mai 2011 visait en particulier à permettre la valorisation curriculaire de l'engagement étudiant qu'il s'inscrive ou non dans la vie de campus.

La circulaire n°2011-1021 du 3 novembre 2011 relative au développement de la vie associative et des initiatives étudiantes précise :

- ◆ la nécessaire création d'un BVE dans chaque université (recherche de coordination, d'accessibilité de l'information et de visibilité renforcées) ;
- ◆ les modalités de reconnaissance des compétences acquises par l'engagement mise en œuvre dans chaque établissement selon des modalités définies localement (UE, ECTS, certification, attestation) ;
- ◆ les conditions de fonctionnement du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FDSIE) :
 - part de droits de scolarité (fixés chaque année par l'arrêté relatif aux droits de scolarité dans les établissements publics d'enseignement supérieur) établie par le conseil d'administration. La compensation des droits d'inscriptions non versés par les étudiants boursiers sur critères sociaux a vocation à s'appliquer au FSDIE ;
 - fonds pouvant être abondé (ressources propres, mécénat, collectivités locales) ;
 - reliquats réinvestis dans le fonds d'une année sur l'autre ;
 - deux champs d'intervention : les projets étudiants et l'aide sociale aux étudiants (plafonnée à 30 %).

Elle prévoit un pilotage du fonds par une commission (VP CEVU, VP étudiants, représentants associations étudiantes, responsable bureau de la vie étudiante ; direction CROUS, assistantes sociales, représentants mutuelles étudiantes, personnalités qualifiées) sous le contrôle du CEVU.

4.1.2.2. A l'échelle de l'établissement

Les éléments du bilan FDSIE année universitaire 2010-2011 (enquête DGESIP établissements) permettent de mettre en avant les usages du FSDIE :

- ◆ montant du droit perçu : 15 € (montant plancher fixé par arrêté pour l'année 2010-2011) ;
- ◆ légère diminution du montant global (0,97 %). En 2011, il s'élève à 15,97 M€ (taux d'utilisation des crédits de 83 % contre 75 % en 2010) ;

Rapport

- ◆ moyenne de 177 834 € (50 établissements sont en dessous de ce montant moyen, 39 au-dessus) ;
- ◆ peu de collectivités participent à l'abondement (à Poitiers, le fonds de soutien aux initiatives étudiantes est partagé entre l'université et la ville de Poitiers et le CROUS avec un dossier unique) ;
- ◆ 65 % de projets étudiants, 19 % pour les aides sociales d'urgences, 16 % de dépenses diverses). Entre les établissements qui n'utilisent pas l'intégralité du fonds et ceux qui consomment tous les crédits mais avec une large part accordée à l'aide sociale et à d'autres types de dépenses, il n'existe pas en fin de compte beaucoup de différences d'une université à l'autre entre les montants alloués aux projets étudiants ;
- ◆ 25 établissements consacrent l'intégralité du fonds aux IE (dont Grenoble-INP, Grenoble 2) et 11 y consacrent moins de 35 % (dont l'UPEC). 42 établissements financent des aides sociales sur le FDSIE (dont 23 dans la limite des 30 % et 19 entre 34 et 71 % ;
- ◆ 40 % des universités utilisent les crédits pour des dépenses qui ne sont ni de l'aide sociale, ni du soutien aux projets. Il s'agit néanmoins de crédits très largement utilisés pour l'amélioration de la qualité de la vie étudiante (actions de communication, éditions, financement d'activités culturelles...). 5 514 projets déposés, 4 623 sélectionnés, dont 46 % relèvent du domaine artistique et culturel.

Ce sont les universités des sciences, technologies, santé qui proposent le plus de projets relevant souvent du domaine culturel.

La très grande majorité des établissements n'accorde toujours pas de validation aux étudiants porteurs de projets dans leur cursus (19 en 2010-2011).

4.1.2.3. Le soutien aux associations

Les associations, pour fonctionner, recourent au même type de ressources. Les cotisations n'en représentent qu'une faible part, au vu des faibles moyens des étudiants. Dès lors il faut recourir au mécénat, aux subventions. Dans les écoles, le mécénat privé, des anciens ou des entreprises est plus important, même si l'administration donne des moyens. Dans les universités, les demandes de subventions sont faites auprès des FSDIE qui succèdent au FAVE, auprès du service culturel, mais aussi auprès de la mairie, des ministères (essentiellement jeunesse et sports ou Education nationale). Simples associations ou syndicats peuvent y recourir, selon le projet proposé. Les organisations représentatives étudiantes bénéficient, depuis la loi de 1989, d'un fond pour la formation des élus qui est reparti en fonction du nombre de sièges obtenu au conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) et au CNOUS.

Selon leur dimension et leurs ressources, elles peuvent avoir un corps de « permanents » de statuts divers (salariés, emplois-jeunes,) prenant en charge, dans des proportions variables, avec les adhérents et bénévoles, les tâches matérielles internes (trésorerie, administration) et de représentation externe, de communication, de plus en plus importantes : affiches, prospectus, journaux, relations aux media, etc. Avec les conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE), les stages qui peuvent être effectués au sein des associations, des adhérents peuvent cumuler leurs intérêts individuels en tant qu'étudiants préparant un diplôme, un mémoire, un rapport de stage mis au service des intérêts collectifs et de l'objet social du groupe dont ils sont membres.

Rapport

4.1.3. Les formes de valorisation de l'engagement étudiant non rémunéré

La reconnaissance curriculaire est inégalement développée.

Plusieurs types de reconnaissance cohabitent au sein des établissements, par exemple :

- ◆ le contrat d'aménagement d'étude est réservé au sportif de haut niveau ;
- ◆ reconnaissance par un volant d'ECTS (UPJV) ;
- ◆ reconnaissance par une UE engagement (Paris Descartes) ;
- ◆ reconnaissance par un DU en fonction du nombre d'UE obtenues (Strasbourg) ;
- ◆ stage obligatoire en association (ESSEC) ;
- ◆ projet collectif (IEP Paris 4^{ème} année) ;
- ◆ la commission de la vie étudiante à Grenoble (structure PRES) a dans ses chantiers en cours l'harmonisation des politiques d'établissement de reconnaissance des engagements étudiants dans le respect des pratiques propres en la matière de chaque établissement.

4.1.4. Des questions non résolues

Ne doit-on pas préserver au sein de l'université l'engagement totalement gratuit ? Doit-on évaluer, valoriser de la même façon, une simple adhésion, une participation active et l'exercice de responsabilités ? Sur quelle base peut-on évaluer un engagement ? Le temps consacré ? Le résultat ? La prise en compte dans un chemin de réussite ? Les politiques d'établissement sont rarement explicites sur ce sujet et l'acceptabilité des enseignants invisible.

4.2. Modalités d'évaluation et préconisations

4.2.1. Inciter les universités à recenser ses étudiants engagés et à consacrer un budget propre et lisible à la vie étudiante

La communauté universitaire dans son ensemble (personnels administratifs et enseignants chercheurs) connaît assez mal la vie de ses étudiants et donc en particulier leurs éventuels engagements dans et hors le campus. Sans même ici évoquer la question de sa reconnaissance curriculaire, la simple identification des activités para universitaires des étudiants paraît être un préalable à la prise en considération de l'individu dans toutes ses dimensions. Or les retours de l'enquête effectuée auprès des établissements montrent clairement que seules les activités de type culturel et notamment la fréquentation des lieux de spectacle avec lesquels l'université est conventionnée donnent lieu à un suivi précis.

Proposition n° 13 : systématiser les enquêtes de vie étudiante internes à la communauté universitaire.

Les observatoires de la vie étudiante, déjà nombreux, devraient pouvoir renforcer leur analyse des attentes des étudiants en termes de vie étudiante, et l'identification des étudiants engagés. Les conclusions de leurs rapports devraient apparaître dans le projet d'établissement des universités. Ils gagneraient à être structurés à l'échelle des communautés d'établissements.

Rapport

Préconisation n° 14: spécifier les fonds de soutien à l'initiative étudiante en les différenciant de l'action sociale.

Le FDSIE incarne à lui seule la confusion constante dans le système français entre œuvres sociales et vie étudiante. Les fonds consacrés à l'initiative étudiante ont vocation à être davantage identifiés comme un levier partagé par les co-financeurs engagés dans cette politique spécifique de la vie étudiante.

4.2.2. Inciter les universités à formaliser dans leur projet d'établissement un projet pédagogique de l'engagement étudiant

La diversité des engagements, le souhait ou non des étudiants de valoriser dans leur cursus ses engagements, incitent la mission à ne pas privilégier un modèle de reconnaissance plutôt qu'un autre, tout en faisant valoir que la visibilité d'engagements forts notamment au service de la communauté est un instrument incontestable de construction personnelle, de lien social et constitue une plus-value évidente au terme d'un parcours : ainsi les étudiants, pourvoyeurs de services à leurs camarades à l'université catholique de Louvain, où l'engagement au sein de cercles de "régionales" n'est ni obligatoire ni formellement inscrit dans le cursus, est pourtant central dans la vie de l'établissement.

Encadré 31 : Premier message à l'adresse des étudiants sur le site de l'université catholique de Louvain

Être étudiant c'est apprendre, engranger des connaissances... mais c'est aussi savoir profiter de ces années privilégiées pour réussir « sa vie d'étudiant » : rencontrer de multiples personnes (étudiants, professionnels, enseignants, spécialistes...), vivre de nombreuses expériences qu'elles soient culturelles, sportives, internationales, intellectuelles ou festives, etc.

Ce site vous donne des informations pratiques sur vos études, vos inscriptions et obligations en tant qu'étudiant, l'accès à l'information au quotidien mais aussi sur les outils et supports de formation, les aides et services aux étudiants ainsi que sur tout ce qui touche à la vie étudiante sur les sites de l'UCL.

Cette visibilité doit sans doute être formalisée par composante et nourrir le projet de formation de l'établissement.

Proposition n° 15: systématiser les UE « compétences » dans chaque domaine de formation, reconnaissant la prise de responsabilité au sein de la vie de campus.

Cela pourrait consister dans le fait d'aménager dans chaque composante une ou plusieurs unités d'enseignement "compétences" UEC, dont le contenu serait défini en lien avec les objectifs pédagogiques de la filière, et qui pourrait valoriser l'engagement par l'octroi d'ECTS. L'UE serait pilotée par un enseignant chercheur (qui se verrait gratifier d'un forfait horaire pour ce pilotage). Les enseignants –chercheurs qui seraient intéressés par ce type de mission doivent pouvoir être formés à l'exercer.

4.2.3. Reconnaître l'engagement de l'élue étudiant

Proposition n° 16: permettre aux élus étudiants de bénéficier du service civique.

Il s'agirait d'offrir aux étudiants élus (notamment au VPE) de vraies conditions d'exercice de leur mission. Une mission de service civique pourrait constituer une forme de reconnaissance conforme à l'engagement citoyen que la mission d'élue étudiant représente. A tout le moins, il paraît nécessaire d'aménager davantage le temps et les conditions matérielles optimales de l'exercice de cette mission.

5. Le service civique dans les établissements d'enseignement supérieur

5.1. Identité de l'organisation

5.1.1. Un dispositif auquel les étudiants sont éligibles

Le décret n° 2011-1009 du 24 août 2011 pris en application du III de l'article L.120-1 du code du service national relatif aux modalités de valorisation du service civique dans les formations post-baccalauréat précise les formes et les conditions de valorisation du service civique dans le curriculum universitaire par différentes voies possibles :

- ◆ l'inscription dans l'annexe descriptive au diplôme ou dans un portefeuille de compétences ;
- ◆ le bénéfice de crédits ECTS ;
- ◆ la validation d'acquis.

Le rapport de l'Inspection générale jeunesse et sport (IGJS), « Mise en œuvre du programme service civique » (déc. 2011), précise :

L'article L. 120-8 du code du service national dispose que « Sauf dérogation accordée par l'Etat dans le cadre de la procédure d'agrément prévue à la section 6, l'accomplissement des missions afférentes au contrat de service civique représente, sur la durée du contrat, au moins vingt-quatre heures par semaine. »

« Sans préjudice des dispositions prévues à l'article L. 433-1 du code de l'action sociale et des familles, la durée hebdomadaire du contrat de service civique ne peut dépasser quarante-huit heures, réparties au maximum sur six jours. Pour les mineurs âgés de seize à dix-huit ans, la durée hebdomadaire du contrat de service civique ne peut dépasser trente-cinq heures, réparties au maximum sur cinq jours. »

Le même rapport préconise l'intégration, dans le référentiel des missions, des éléments permettant aux structures d'apprécier la durée hebdomadaire en fonction de la nature des missions assurées, au regard notamment des questions de pénibilité et du caractère spécifique du contexte d'intervention.

5.1.2. Les universités n'y ont quasiment pas recours, si ce n'est de manière indirecte

Douze universités ou structures affiliées sont agréées au titre du service civique pour la période 2012/2013. 37 volontaires ont été recrutés en 2012 et 35 recrutements sont prévus à ce stade en 2013 (mais toutes celles ayant recruté en 2012 n'ont pas encore fait leur demande de renouvellement pour la rentrée 2013).

Tableau 5 : Les volontaires du service civique en université

	Nombre de volontaires recrutés en 2012	Nombre de postes agréés pour 2013	Nombre de recrutements constatés au 30/05/2013
Direction de la maison de l'étudiant et de l'action artistique et culturelle. université de Pau et des pays de l'Adour	2	0	0
Université Blaise Pascal	0	2	0

Rapport

	Nombre de volontaires recrutés en 2012	Nombre de postes agréés pour 2013	Nombre de recrutements constatés au 30/05/2013
Université Rennes 2	1	0	0
Centre régional des œuvres universitaires et scolaires	1	0	0
Université de Franche-Comté - Besançon	0	1	0
Université de Rouen	6	6	0
Université de Paris Cité	6	20	15
Université François Rabelais	0	1	1
Université Le Mans	4	0	0
Université Jean Moulin Lyon 3	0	2	2
Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon St Etienne	5	0	0
Carrefour des étudiants	12	0	0
TOTAL	37	32	18

Source : ASC.

Par ailleurs, beaucoup de volontaires en service civique agissent sur les campus indirectement : volontaires d'Animafac (328 volontaires l'année dernière) ou de l'union nationale des clubs universitaires (115 volontaires en 2012) par exemple. Il est difficile d'établir une liste exhaustive des volontaires intervenant ainsi dans des associations au sein des universités.

5.2. Modalité d'évaluation et préconisations

5.2.1. Une volonté du MESR d'ouverture plus large du service civique aux étudiants

L'ouverture plus large du service civique aux étudiants en cours de formation est un objectif porté par la ministre de l'enseignement supérieur comme en témoignent les travaux en cours de la DGEIP (la sous-direction de la vie étudiante prépare une circulaire) sous l'impulsion du cabinet (compte-rendu de la réunion du 11 avril 2013). Des attentes convergentes entre le MESR et l'Agence du service civique servent cet objectif. En effet, l'agence du service civique table sur l'objectif de 100 000 jeunes par an effectuant un service civique et dans ce contexte l'université constitue un vivier stratégique. Les organisations représentatives des établissements (CPU, CDEFI, CGE) se montrent favorables à l'extension du service civique dans un cadre assoupli et d'abord expérimental.

La circulaire en préparation par la DGEIP vise à indiquer :

- ◆ une expérimentation à la rentrée 2013 sur six établissements (trois universités, deux écoles et un CROUS) ;
- ◆ un profil de recrutement des volontaires élargi socialement, en termes de compétences et d'expériences attendus ;
- ◆ des missions prioritaires sur l'animation de campus et l'accompagnement des étudiants.

Proposition n° 17: moduler le service civique pour développer son adoption dans les universités et l'intégrer dans le parcours universitaire de l'étudiant.

5.2.2. Une souplesse d'organisation, un caractère indispensable

Le projet d'expérimentation porté par le MESR prévoit que sur la base de missions de 6 mois, on pourrait envisager 4 mois à 16 heures auxquels s'ajoutent deux mois à 35 heures auprès d'une association dans le cadre du même contrat. Cet aménagement est à mettre en place par l'agence du service civique qui souhaite contrôler, de manière très rigoureuse, ce type d'aménagement afin que le fondement même de la mission ne soit pas dévoyée.

5.2.3. Développer l'année de césure, une opportunité

L'année de césure, pleinement intégrée dans le cursus de formation, pourrait offrir une opportunité favorable à l'étudiant de mener un service civique à la fois respectueux de l'esprit et de la lettre de la loi et valorisé dans un parcours de réussite global. L'étudiant en sortant de son année de césure doit ainsi pouvoir, non seulement valoriser cette dernière, mais obligatoirement avoir accès sans difficulté à la suite de sa formation.

5.2.4. Promouvoir un engagement choisi, un choix d'avenir

L'agence du service civique, très naturellement, souhaite que cet engagement soit aussi une volonté forte de l'université de valoriser l'engagement étudiant.

Une reconnaissance, dans le cursus universitaire, de ce moment de formation qui peut prendre la forme d'un stage (6 mois) et qui va donc représenter pour l'université un label de qualité de l'engagement de l'étudiant et non un engagement par défaut et une intégration reconnue dans le cursus et non un palliatif (exemple : réorientation), avec la responsabilité de mettre en place un vrai tutorat éducatif.

6. L'emploi salarié des étudiants

Les exemples étrangers révèlent une diversité d'approche de l'emploi salarié étudiant, comme le montrent les informations recueillies par la mission dans les réponses des conseillers culturels.

Ainsi, **en Italie**, conformément à l'article 13 de la loi n° 390 du 2 décembre 1991¹⁷, les universités peuvent employer les étudiants à temps partiel pour une durée maximum de 150 heures par an. Les emplois sont en général proposés dans les bibliothèques ou dans les administrations des facultés ou des formations. Il ne peut s'agir d'activités d'enseignement ni d'organisation d'examens. Pour prétendre à de tels postes, les étudiants doivent avoir validé au moins un cinquième des examens prévus dans leur formation. Si deux candidats présentent des résultats scolaires équivalents, c'est celui qui dispose des revenus les moins élevés qui obtiendra le poste.

Le Royaume Uni n'a pas de dispositifs fiscaux particuliers pour encourager le travail des étudiants. Ces derniers doivent cotiser et éventuellement payer un impôt sur le revenu. Mais la flexibilité du marché du travail britannique permet aux étudiants de trouver un emploi relativement facilement pour quelques heures dans la semaine.

¹⁷[Http://hubmiur.pubblica.istruzione.it/web/universita/legge-2-dicembre-1991-n390](http://hubmiur.pubblica.istruzione.it/web/universita/legge-2-dicembre-1991-n390)

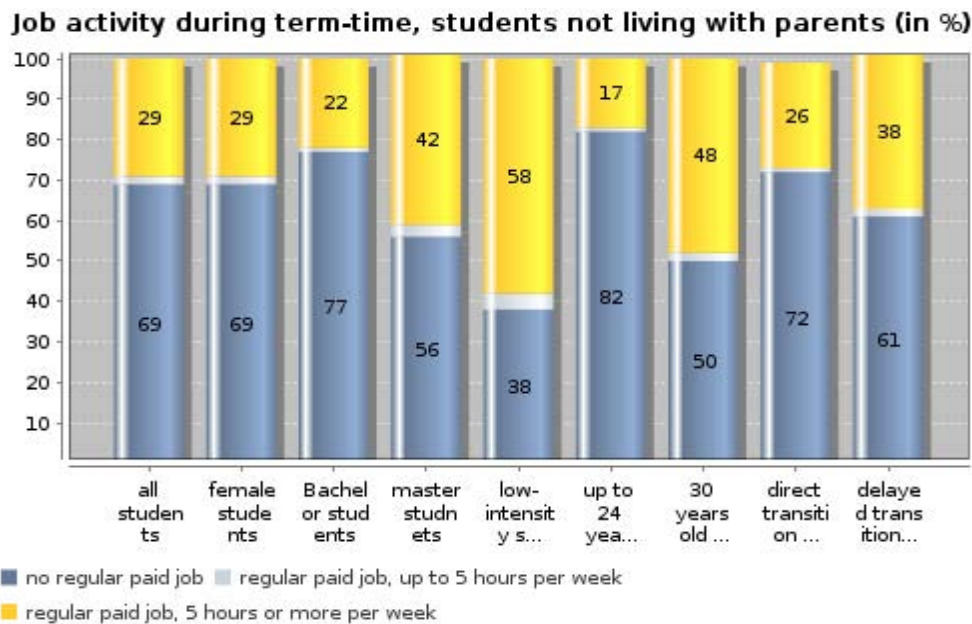
Rapport

Le gouvernement a mis en place « *Universal Jobmatch* » un moteur de recherche qui facilite la rencontre entre les étudiants à la recherche d'un emploi à temps partiel et les employeurs.

Le gouvernement encourage fortement les études à temps partiel. Ces dernières permettent aux travailleurs de poursuivre des études ou, inversement, aux étudiants de travailler.

53 % des étudiants à temps complet et 81 % des étudiants à temps partiel ont un emploi pendant leurs études¹⁸ (source : *Student Income and Expenditure Survey 2007/08*).

En Finlande, environ 30 % des étudiants décohabitants travaillent plus de 5 heures par semaine :



En Allemagne, l'emploi étudiant est favorisé, en particulier les minijobs exercés pendant les vacances semestrielles et l'embauche d'étudiants par les établissements supérieurs pour des emplois d'assistants étudiants ou assistants scientifiques. En 2009, 67 % des étudiants (tous types d'établissements confondus) ont exercé une activité salariée parallèlement à leurs études (donc pendant les périodes de cours). La durée mensuelle moyenne d'activité s'établissait la même année à 56 heures pour le premier cycle et à 92 heures pour les étudiants de troisième cycle. Chez ces derniers, le taux d'activité salariée est même nettement plus élevé (80 % au cours de l'année de référence). Les différences régionales sont importantes (notamment entre les Länder prélevant des frais d'inscription et ceux qui n'en prélèvent pas, mais aussi entre les bassins d'emplois)¹⁹, ainsi que celles qu'on observe entre les types d'établissements (universités et écoles supérieures de sciences appliquées) et entre cursus. La 19^{ème} enquête sociale du *Deutsches Studentenwerk* (2009) indique une rémunération mensuelle moyenne de 323 €²⁰.

Une enquête de l'institut fédéral de la statistique (OFS) de la **Confédération suisse**²¹ montre que les trois quarts des étudiants des hautes écoles suisses et des hautes écoles universitaires ont un emploi rémunéré. Le taux d'occupation des étudiant(e)s est inférieur à 30 % d'un emploi à plein temps (27 % chez les hommes ; 28,6 % chez les femmes).

¹⁸ *Student Income and Expenditure Survey, 2007/08*.

¹⁹ Wolfgang Isserstedt, *op. cit.*, p. 360-396.

²⁰ *Ibid.*, p. 194.

²¹ Education et sciences n°15, 2012, 1243-0900.

Rapport

À l'EPFL, 1/10^e des étudiants est salarié par l'établissement pour une durée maximale de 60 heures par mois. Ce sont les assistants-étudiants.

Au Royaume Uni, 53 % des étudiants à temps complet et 81 % des étudiants à temps partiel ont un emploi pendant leurs études²².

L'emploi salarié des étudiants recouvre une grande diversité de situations contractuelles et salariales. Il se déploie essentiellement en dehors de l'université.

6.1. Identité et organisation

6.1.1. L'emploi salarié en dehors de l'université est peu visible

L'inscription sur APOGEE de l'activité salariée est inégalement fiable : tous les étudiants ne se déclarent pas salariés ou ne le sont pas au moment de leur inscription. La visibilité des universités sur la part de leurs étudiants qui travaillent est très inégale, cette part, aux dires des interlocuteurs de la mission, dépassant 50 % pour des activités de durée très variable.

Une enquête avait été réalisée par l'OVE en 2002²³ (n°1 de février 2002 d'OVE infos, la lettre de l'OVE) :

Un peu plus des trois quarts (77 %) des étudiants exercent une activité rémunérée en cours d'année, mais 29 % n'exercent cette activité qu'à l'occasion des vacances d'été, 34 % sont actifs à la fois l'été et en période d'étude (de la rentrée d'automne aux sessions d'examens de juin) et 14 % sont actifs seulement en période d'étude. Pendant cette période, 52 % des étudiants n'ont aucune activité rémunérée, 29 % en exercent une mais de façon irrégulière (moins de six mois par an) et/ou à temps restreint (moins d'un mi-temps), près d'un sur cinq (19 %) exerce une activité rémunérée au moins à mi-temps et au moins six mois par an (graphique 1). Les activités les plus fréquemment exercées (de façon exclusive ou en combinaison avec d'autres) sont les suivantes : baby-sitter (11 % des actifs en période d'étude), employé de commerce (9 %), cours particuliers (7 %), animateur (6 %).

L'étude faisait la différence entre les emplois exercés en concurrence avec les études, des emplois exercés en complémentarité, voire intégrés aux études et qui concernent des étudiants plus avancés dans leur cursus, des « jobs » chez les particuliers, en concurrence avec les études mais qui ne concernent que quelques heures par semaine (*baby sitting*, cours à domicile, etc.).

²² Student Income and Expenditure Survey 2007/2008.

²³ L'emploi étudiant, au sens réglementaire du terme, a été mis en œuvre en 2007.

Rapport

Il est assez difficile de définir des caractéristiques simples de l'emploi étudiant tant celui-ci dépend de facteurs divers : cursus (SHS/droit/sciences/informatique...), avancement dans le cursus, fille/garçon, décohabitation, etc.), nombre d'heures assurées, période universitaire/période de congés.

Encadré 32 : La place de l'activité rémunérée dans les ressources des étudiants.

La place de l'activité rémunérée dans les ressources des étudiants

Pour le mois précédent l'enquête, la moyenne des montants déclarés par les actifs était de 514 euros, mais cette moyenne est fortement tirée vers le haut par la minorité d'étudiants exerçant parallèlement un véritable métier ou ceux dont la fin des études se confond avec le début de l'activité professionnelle, tels que les internes des hôpitaux. En effet, la moitié des étudiants a perçu moins de 263 euros par mois, et un quart moins de 91 euros par mois.

L'enquête OVE permet d'évaluer les ressources mensuelles des étudiants en prenant en compte non seulement le revenu d'activité rémunérée, mais aussi les bourses et allocations,

ainsi que les versements familiaux. Ces derniers ne tiennent compte ni des aides en nature (repas, hébergement, etc.) ni des versements indirects (paiement par les parents des frais d'inscription, de la carte orange, etc.), dont bénéficient plus souvent les étudiants les plus jeunes et issus de milieux favorisés.

Pour l'ensemble des étudiants, y compris ceux qui ne travaillent pas, les revenus d'activité représentent en moyenne 43 % de l'ensemble des ressources monétaires directes, les bourses et allocations 27 %, et l'aide monétaire des parents 30%.

Comme le montre le graphique 5, la part de l'activité dans les ressources augmente avec l'âge. Elle passe ainsi de 11 % chez les moins de 18 ans à 80 % chez les plus de 26 ans. C'est à partir de 23 ans qu'elle devient la ressource monétaire principale.

Graphique 5 : Répartition des ressources monétaires des étudiants (en %)

Âges	Activité rémunérée	Bourses et allocations	Versements parentaux
Moins de 18 ans	10,7	34,3	55,0
18 ans	12,0	39,9	48,1
19 ans	18,9	37,8	43,3
20 ans	20,4	39,0	40,6
21 ans	25,1	34,3	40,7
22 ans	28,3	32,4	39,3
23 ans	36,0	28,8	35,2
24 ans	44,4	24,5	31,0
25 ans	51,4	22,0	26,6
26 ans	63,6	20,3	16,1
Plus de 26 ans	79,9	12,7	7,4

Source : n°1 de février 2002 d'OVE infos, la lettre de l'OVE

Afin de recenser la part de ses étudiants salariés le PRES de GRENOBLE a lancé une enquête systématique à l'intention de tous les étudiants par la médiation de son OVE.

6.1.2. Les conditions de recrutement des étudiants par les universités

Le décret n° 2007-19715 du 26 décembre 2007 a fixé les conditions de recrutement et d'emploi des étudiants au sein des établissements publics d'enseignement supérieur. Le dispositif emploi étudiant (EE) voulait rendre claire l'organisation de l'emploi des étudiants, qui pouvaient et peuvent encore bénéficier de contrats ou de vacations.

Le texte a été inséré dans la partie législative du code de l'éducation à l'article L 811-2 qui précise que « les étudiants sont associés à l'accueil des nouveaux étudiants, à l'animation de la vie des établissements d'enseignement supérieur et aux activités d'aide à l'insertion professionnelle ».

Il s'est accompagné du décret n° 2007-1915 qui précise les conditions de recrutement (durée du contrat, modalités d'exercice, rémunération) et fait la liste des activités que les étudiants peuvent exercer dans ce cadre.

Ces emplois s'exercent au sein des établissements d'enseignement supérieur.

Le conseil des études et de la vie étudiante débat chaque année de la politique d'emploi étudiant.

6.1.2.1. Les publics et les conditions d'éligibilité

L'emploi étudiant est destiné aux étudiants en formation initiale, inscrits à la préparation d'un diplôme délivré au nom de l'État ou à la préparation d'un concours de recrutement dans l'une des trois fonctions publiques. Les contrats conclus sont incompatibles avec tout autre contrat de travail conclu avec un établissement d'enseignement supérieur ou un organisme de recherche et avec le bénéfice de l'allocation de recherche ou l'exercice des fonctions de doctorant contractuel des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche.

Encadré 33 : Le cas de l'université de Nantes.

L'université de Nantes a observé une majoration significative de la part des contractuels de catégorie A dans ses effectifs de BIATSS du fait de sa politique de recrutement de contractuels étudiants (pour une durée moyenne de 6 à 8 mois).

6.1.2.2. Les conditions d'exercice et le montant des rémunérations

L'article 5 du décret n° 2007-1915 prévoit que le montant de la rémunération ne peut être inférieur au produit du montant financier du salaire minimum de croissance par le nombre d'heures de travail effectuées.

Ce même décret recommande (article 4) que les étudiants exercent les activités prévues au contrat en temps partagé, selon un rythme approprié. Les modalités d'exercice sont aménagées en fonction des exigences spécifiques de la formation suivie afin de permettre la poursuite simultanée des études et l'insertion professionnelle des étudiants. Les étudiants ne peuvent être astreints à une obligation de travail pendant leurs enseignements obligatoires et pendant leurs examens. Enfin, le travail peut être organisé dans le cadre d'un volume horaire maximal de 35 heures, pendant les périodes de congés universitaires.

Le rapport de l'IGAENR relatif à l'emploi étudiant dans l'enseignement supérieur : bilan et perspectives 2011-036 de mai 2011 avait produit quelques constats d'abord sur le fait que les emplois exercés allaient au-delà du cadre réglementaire fixé par le décret de 2007 mais dans le respect de son esprit :

- ◆ aider les publics spécifiques (sportifs ou musiciens de haut niveau) ;

Rapport

- ◆ mener des actions de tutorat auprès des lycéens (le décret prévoit le tutorat à la seule destination d'autres étudiants) ;
- ◆ élargir les horaires d'ouverture des bibliothèques universitaires ou des équipements sportifs ;
- ◆ former au C2i ;
- ◆ réaliser des enquêtes ;
- ◆ développer le site Web de l'université ;
- ◆ collecter la taxe d'apprentissage ;
- ◆ encadrer les soirées étudiantes.

Il était fait mention également du fait que les deux critères de recrutement (niveau académique et niveau social) n'étaient pas toujours respectés.

Parmi les salariés étudiants, les rapporteurs avaient constaté que l'emploi étudiant *stricto sensu* représentaient 80 % des emplois occupés par les étudiants, que 16 500 avaient été embauchés, pour l'équivalent de 1 100 ETP, correspondant à plus de 240 000 journées de travail. Les étudiants majoritairement employés sont en master et issus de la filière SHS.

Les constats de la mission de 2011 sont toujours d'actualité, tant sur les missions accomplies par les étudiants, que sur leur rémunération.

Les étudiants²⁴ sont massivement positionnés sur les aides à la scolarité et en bibliothèque, parfois dans ce cas en aide méthodologique aux néo-étudiants. Ce sont les deux fonctions les plus représentées, comme elles l'étaient en 2011 : près de 60 000 journées y étaient consacrées, et les contrats étaient les plus longs : en moyenne contrats de plus de 20 journées (contre 5 par exemple, pour la promotion de l'offre de formation). Les autres fonctions sont plus inégalement assumées : assistance informatique, ou encore surveillance des examens et inscriptions administratives, opérations de promotion, animations culturelles, sportives ou encore scientifiques. A l'inverse, le recours à des étudiants sur des fonctions purement administratives est très peu fréquent. On trouve une toute petite ouverture vers la filière ouvrière : par exemple de façon anecdotique, à l'école normale supérieure d'Ulm, les emplois étudiants peuvent assurer le service de loge le weekend.

L'aide aux étudiants handicapés fait partie des missions qu'assurent les emplois étudiants, avec des spécificités comme la prise de notes pour les étudiants handicapés, ou encore la création de supports pédagogiques particuliers pour ces derniers (UPMC).

Le principe d'une rémunération différenciée est toujours en place. Comme en 2011, la fourchette varie de l'équivalent d'un SMIC à 3 fois le SMIC : cette distinction prend en compte les activités, le niveau de diplôme de l'étudiant, ou encore des horaires (à l'UPEC, la rémunération est doublée avant 8h00 le matin, après 18h30 le soir et le week-end lors de salons ou d'événements).

Encadré 34 : L'expérience de l'université de Bordeaux 1.

Bordeaux 1, trois taux de de rémunération ont été définis en partenariat avec la DRH en fonction des spécificités et du niveau de compétences requises :

- taux 1 : SMIC € taux horaire brut pour l'accueil des étudiants (inscription administrative des étudiants, accueil des bacheliers), soutien informatique – aide nouvelles technologies ;
 - taux 2 : 13.34 € taux horaire brut pour l'aide aux étudiants handicapés (assistance et accompagnement), la promotion de l'offre de formation (salons de l'étudiant/orientation- Journées du Futur Étudiant), le tutorat disciplinaire ;
- taux 3 : 18.48 € taux horaire brut pour le tutorat spécialisé auprès des étudiants handicapés.

²⁴ Les analyses qui suivent sont faites à partir des informations que les universités ont données dans l'enquête réalisée dans le cadre de la présente mission.

Encadré 35 : L'expérience de l'université Pierre et Marie curie.

À l'université Pierre et Marie Curie, six taux de rémunération sont appliqués :

- 1 pour la « Prise de notes dans un même cours (étudiant handicapé) » ;
- 1,25 pour « Pilote d'accueil, Aide orientation L1, Prise notes autre cours (étudiant handicapé), Adaptation supports pédagogiques (étudiant handicapé), Surveillance examens (étudiant handicapé), Accueil salles informatique, Soutien NTIC, Gestion salles vie étudiante, Animation Campus, Moniteur des bibliothèques, Appui aux manifestations culturelles » ;
- 1,5 pour « Responsable des pilotes, Tuteur de pré-rentrée, Tuteur nouvelles technologies » ;
- 2 pour « Promotion lycées, Aide manipulations TD/TP (étudiant handicapé), Secrétariat d'examen (étudiant handicapé) » ;
- 2,5 pour « Tuteur et cours de soutien auprès d'étudiants handicapés (en journée) » ;
- 3 pour « Tuteur auprès d'étudiants en parcours renforcé (en soirée) ».

Ces emplois peuvent être décrits dans des fiches de postes qui rationalisent le travail des recruteurs. Ainsi l'université d'Orléans a-t-elle établi des fiches de postes pour les chargés d'accueil et d'inscription, les assistants téléphoniques, les chargés d'inscription administrative. Outre la description du poste, ces fiches précisent le temps hebdomadaire et la durée du contrat, ce qui impose aux services recruteurs de définir préalablement leurs besoins, et aux étudiants intéressés de bien cerner à l'avance l'engagement qu'ils prennent.

Les exemples étrangers montrent une similitude dans les tâches rémunérées proposées aux étudiants.

Encadré 36 : Présentation d'expériences étrangères

Au **Royaume Uni**, les universités recrutent des étudiants pour assurer plusieurs missions :

- accueil et aide des autres étudiants sur le campus et les résidences universitaires (*student ambassadors*),
- accueil et rangement dans les bibliothèques universitaires,
- ou pour des missions ponctuelles pour aider à la préparation d'événements.

Les associations étudiantes (*student's union*) recrutent aussi des étudiants pour travailler dans les bars des campus.

En **Allemagne**, il existe deux catégories d'emplois proposés par les établissements supérieurs (employés d'une chaire assurant des tâches d'administration, d'enseignement ou de recherche) :

- 27 % des étudiants exerçant une activité salariée pendant leurs études sont rémunérés sur un poste d'assistant étudiant (*studentische Hilfskraft*) de leur établissement, avec une moyenne de rémunération de 9 € de l'heure ;
- et 5 % sur un poste d'assistant scientifique (*wissenschaftliche Hilfskraft*), pour une rémunération moyenne de 10 € de l'heure²⁵.

Aux **Pays-Bas**, nombreux sont les étudiants néerlandais qui travaillent à côté de leurs études. En moyenne, en 2008, 82 % dans les universités et 92 % dans les universités des sciences appliquées. Ils gagnent en moyenne 5200€ par an. Soit dans les 3000€ à 19 ans pour 12 heures de travail par semaine à plus de 6000€ à 24 ans pour 25 heures. Les étudiants travaillent essentiellement comme vendeur, serveur, femme/homme de ménage, magasinier, réceptionniste.

La bibliothèque de l'EPFL mobilise ses « assistants –étudiants » de 20 à 24 heures, le samedi et le dimanche. Sur ces créneaux, les étudiants gèrent seuls la bibliothèque.

Proposition 18 : systématiser l'utilisation de fiches de postes pour décrire les emplois proposés aux étudiants.

²⁵ *Ibid.*, p. 395.

Rapport

Pour autant, les universités n'ont pas recouru de façon plus importante aux emplois étudiants au fil des années. Les aspects positifs que développait le rapport précité : « Idéalement placés pour répercuter les attentes et les besoins ou expliquer les modalités d'organisation et de fonctionnement des différentes composantes et services, les étudiants recrutés par l'université apparaissent comme des interlocuteurs privilégiés pour les autres étudiants » n'ont pas trouvé un écho aussi large dans la communauté universitaire que ce qu'on aurait pu attendre. Non que des oppositions fermes au dispositif se soient manifestées. Tous les interlocuteurs rencontrés par la mission reconnaissent que la proximité du lieu de travail et du lieu d'études, une meilleure prise en compte de la compatibilité entre l'emploi salarié et les études, des emplois en lien avec la vie universitaire (au sens large) rendent l'emploi étudiant attractif. Mais le dispositif ne semble pas être porté partout de façon très volontariste.

Quant au niveau de diplôme auquel les étudiants sont recrutés, s'il apparaît que ce sont plutôt les étudiants de master qui sont plus nombreux, ce sont également les caractéristiques des missions confiées qui déterminent le niveau du cursus (aide à un étudiant en situation de handicap dans la même formation, par exemple).

Le volume des emplois et de la masse salariale afférente n'a pas crû de façon significative. L'exploitation des quelques données chiffrées dont a disposé la mission permet de constater que, à l'exception de Strasbourg²⁶, peu d'université consacre plus de 1 % de leur masse salariale à l'emploi étudiant.

Tableau 6 : Évolution du ratio emplois étudiants / masse salariale.

	2012	2013
	% EE/MS globale	% EE/MS globale
Bordeaux 1	0,15 %	0,14 %
ENS Ulm	0,13 %	0,12 %
Lille 1	0,16 %	<i>nc</i>
Lille 2	0,15 %	0,13 %
Littoral	0,35 %	0,37 %
Lyon 2	0,48 %	0,46 %
Lyon 3	1,13 %	0,42 %
Paris I	0,60 %	0,46 %
Rouen	1,01 %	0,97 %
Savoie	0,18 %	0,18 %
Strasbourg	5,10 %	<i>nc</i>
Toulon	0,32 %	0,03 %
Toulouse Le Mirail	0,23 %	0,23 %
université du Maine	0,52 %	<i>nc</i>
UPEC	0,70 %	0,57 %
UPMC	0,04 %	0,04 %

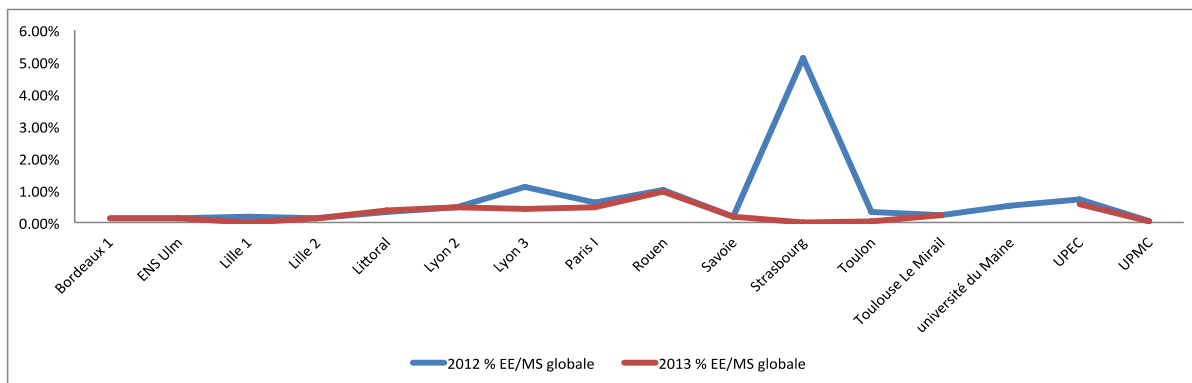
Source : Questionnaires renseignés par les établissements, retraitement mission.

Les comparaisons entre 2012 et 2013, quand elles sont possibles, montrent une évolution plutôt orientée à la baisse.

²⁶ Qui, comme l'université de Lille 1, n'a pas fait de projections pour l'année 2013.

Rapport

Graphique 2 : Évolution du ration emploi étudiant / masse salariale.



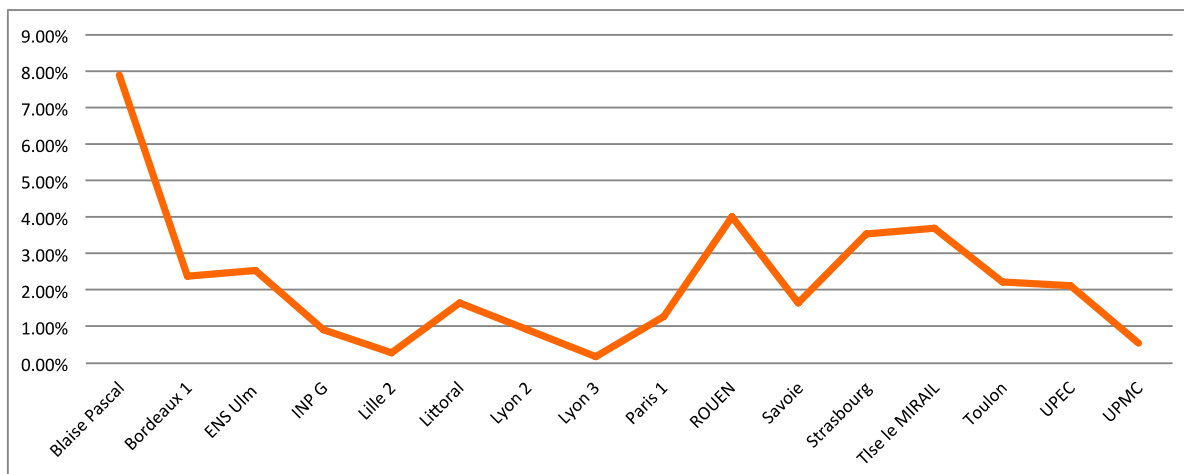
Source : Questionnaires renseignés par les établissements retraités par la mission

Certaines universités, telles Strasbourg ou l’UPEC, préfèrent éviter les prévisions pour l’année 2013 : d’une part, l’intégralité de la gestion de ces emplois n’est pas centralisée et les services centraux n’ont pas une vision globale de la situation, d’autre part, l’allongement de certains contrats, diminue le nombre de bénéficiaires sans pour autant que le nombre d’heures globales soit plus faible.

Le nombre de bénéficiaires de contrat étudiant observés dans quelques universités ²⁷ n’est pas systématiquement en relation avec la taille de l’université.

Le graphique ci-dessous, avec la réserve qu’un même étudiant peut être concerné par plusieurs contrats, montre que le nombre d’emplois étudiants dans une université n’est pas proportionnel à la taille de l’université²⁸.

Graphique 3 : Nombre d’emplois étudiants en fonction de la taille des universités.



Le taux moyen des emplois étudiants par rapport au nombre d’étudiants de l’université se situe à 2 %²⁹.

²⁷ 17 à ce jour.

²⁸ Les effectifs des universités, extraits de PAPESR, sont ceux des étudiants inscrits en inscription principale en 2011-2012.

²⁹ Calculé sur 16 universités, instituts et écoles.

Rapport

Proposition n° 19: assurer une compatibilité entre les différentes applications informatiques utilisées par l'établissement pour permettre un recueil cohérent des données relatives à l'emploi étudiant.

Le paramétrage des applications informatiques (scolarité, RH et paie) doit permettre une connaissance fine des emplois étudiants (nombre, montant de la rémunération, nombre d'heures effectuées, niveau de cursus).

Proposition n° 20: se référer aux recommandations, toujours d'actualité, du rapport IGAENR de 2011 sur l'emploi étudiant.

IL serait sûrement intéressant de reprendre les recommandations que faisait le rapport IGAENR de 2011, à savoir « impulser par la politique contractuelle et le soutien financier qu'elle apporte, l'élaboration par les établissements de plan de développement de l'emploi étudiant en appui aux politiques de formation, de vie étudiante et d'amélioration de l'attractivité des campus » qui étaient ainsi déclinées :

- ◆ adopter dans chaque établissement une charte de l'emploi étudiant ;
- ◆ simplifier, améliorer et faciliter la gestion de l'emploi étudiant ;
- ◆ mobiliser l'emploi étudiant au service de la réussite au début des études supérieures par une action au bénéfice des lycéens comme des étudiants de licence ;
- ◆ s'appuyer sur l'emploi étudiant pour conforter les évolutions et l'assouplissement des rythmes d'études ;
- ◆ ouvrir plus largement l'université aux usagers par un large recours à l'emploi étudiant ;
- ◆ intégrer le développement de l'emploi étudiant dans le dialogue contractuel.

6.1.3. Les étudiants salariés dans le réseau des œuvres

Le CNOUS, dans ses bilans sociaux, recense le nombre d'étudiants auxquels recourent les Crous, en distinguant la filière administrative et la filière ouvrière.

Pour l'année 2011, en administration, 176 étudiants ont été recrutés, (sur 758 contractuels à durée déterminée), correspondant à 19 ETP Année (sur 302 ETP au global), soit sur des postes restés vacants, soit sur des vacations, tous financements confondus. La durée moyenne du contrat d'un étudiant est de 32 jours sur l'année, alors qu'elle est de 149 jours pour tous les contrats à durée déterminée. Les étudiants représentent donc 6 % des contractuels.

Pour l'année 2011, concernant la filière ouvrière, 5267 étudiants ont eu un contrat à durée déterminée ou ont assuré des vacations. Ils ont signé plus de 12 000 contrats dont la durée moyenne est de 20 semaines (à mettre en relation avec la durée moyenne de 26 semaines des contrats salariés (Info CROUS bilan des Ouvriers page 22). Sur les 8 000 emplois ouvriers rémunérés par les CROUS et le CNOUS, les emplois étudiants en représentent près de 700, soit pas loin de 9 %.

Pour l'année 2012, le CNOUS affiche 17,2 M€ de masse salariale chargée dévolue à l'emploi étudiant (dont 16,9 M€ pour les personnels ouvriers). On observe donc sur deux ans une certaine stabilité de la structure et du volume des étudiants salariés par les CROUS.

6.1.4. Les emplois d'avenir professeur (EAP)

6.1.4.1. Les modalités

Le décret n° 2013-50 paru au bulletin officiel spécial du 28 février 2013 (journal officiel du 17 janvier 2013) met en place les emplois d'avenir professeur, disposition portée par le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'emploi permettant aux étudiants boursiers sur critères sociaux de l'enseignement supérieur qui envisagent de se destiner aux métiers de l'enseignement de bénéficier d'un parcours de professionnalisation et de financer leurs études. Ce recrutement s'effectue sur la base des contrats d'accompagnement dans l'emploi-contrat unique d'insertion (article L.5134-125 du code du travail). Ils sont conclus pour un an (sauf ceux qui auront commencé en cours d'année scolaire 2012-2013, signés en principe pour 10 mois).

Ces contrats sont principalement prévus pour les étudiants de niveau L.

Il est envisagé un recrutement, d'ici 2015, de 18 000 étudiants boursiers.

La durée du travail hebdomadaire est fixée en moyenne à 12 heures, mais elle peut varier pendant la durée du contrat.

6.1.4.2. Les coûts

L'étudiant recruté sur un emploi d'avenir professeur perçoit une bourse de service public, dont le montant est fixé à 2 604 euros annuels (arrêté du 15 janvier 2013) à quoi peut s'ajouter une bourse d'enseignement supérieur variable sur critères sociaux et une rémunération prévue à hauteur de 400 euros net, calculée de la façon présentée ci-dessous.

Rapport

Graphique 4 : Extrait du fichier de la direction financière du MESR.

Estimation du coût de la rémunération, charges et financement du MEN, sur la base d'un taux de prise en charge Etat de 75%, et pour une durée de travail hebdomadaire de 12 heures (soit 52 h par mois)
pour les employeurs de + de 20 salariés

SMIC horaire au 1er janvier 2013 :		9.43 €		
Libellé	Volume horaire	Montant	Part Etat (75 % du smic brut)	Reste à charge MEN
SMIC brut mensuel (1)	51.96	489.98	367.49	122.50
<u>Charges patronales</u>				
Libellé	Taux	Montant		
<i>Assurance maladie</i>	} <i>Exonération</i> <i>Article L.5134-31 du code du travail</i>			
<i>Assurance vieillesse</i>				
<i>Allocations familiales</i>				
AT-MP	1.70%	8.33		8.33
IRCANTEC	3.68%	18.03		18.03
Assurance chômage	6.40%	31.36		31.36
FNAL	0.50%	2.45		2.45
Contribution solidarité autonomie	0.30%	1.47		1.47
Versement transport	1.53%	7.50		7.50
		69.14		69.14
			PART ETAT TOTALE	PART MEN TOTALE ⁽⁶⁾
	Coût total employeur	559.12	367.49	191.63
	Coût annuel employeur		4 409.85	2 299.59
<u>Charges salariales</u>				
CRDS (98,25% du traitement brut)	0.50%	2.41		
CSG (98,25% du traitement brut)	2.40%	11.55		
CSG déductible (98,25% du traitement brut)	5.10%	24.55		
Assurance maladie	0.75%	3.67		
Assurance vieillesse	6.85%	33.56		
IRCANTEC	2.45%	12.00		
		87.76		
	Salaire net	402.23		

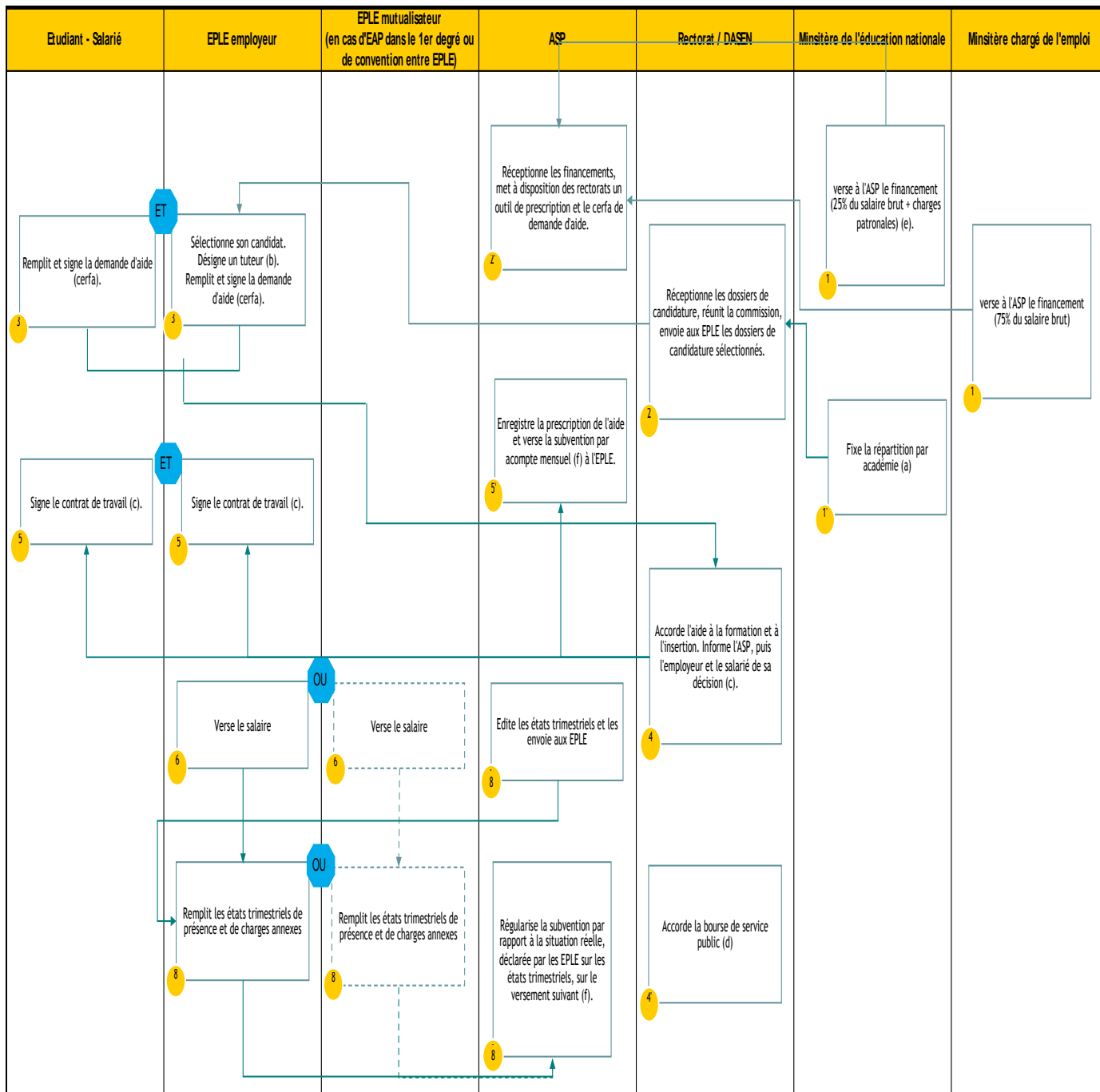
Source : Extrait du fichier envoyé par DAF 1, sous-direction du budget de la mission enseignement scolaire.

Les établissements mutualisateurs sont chargés de la rémunération des EAP. L'agence de services et de paiement verse à ces établissements l'aide, issue du ministère de l'emploi à hauteur de 75 % comme pour tous les CAE-CUI. Ce complément s'ajoute à la bourse de service public dont le montant, pour les étudiants bénéficiant d'un EAP, est fixé à 2 604 euros (annuels) arrêté du 15 janvier 2013. La bourse est versée par le CROUS. La gestion financière du dispositif des EAP est réglée par la circulaire MEN 2013-025 du 20 février 2013.

Rapport

Graphique 5 : Circuit financier du contrat.

Schéma relatif aux emplois d'avenir professeur



(a) Fixation par arrêté et circulaire des priorités et des contingents académiques

(b) L'employeur désigne le tuteur en coordination avec le rectorat. Il est nommé dans la demande d'aide.

(c) Le contrat est d'une durée d'un an renouvelable au maximum sur 36 mois. Il ne peut être signé avant l'obtention de l'aide à la formation et à l'insertion.

(d) cf. schéma spécifique aux bourses de service public.

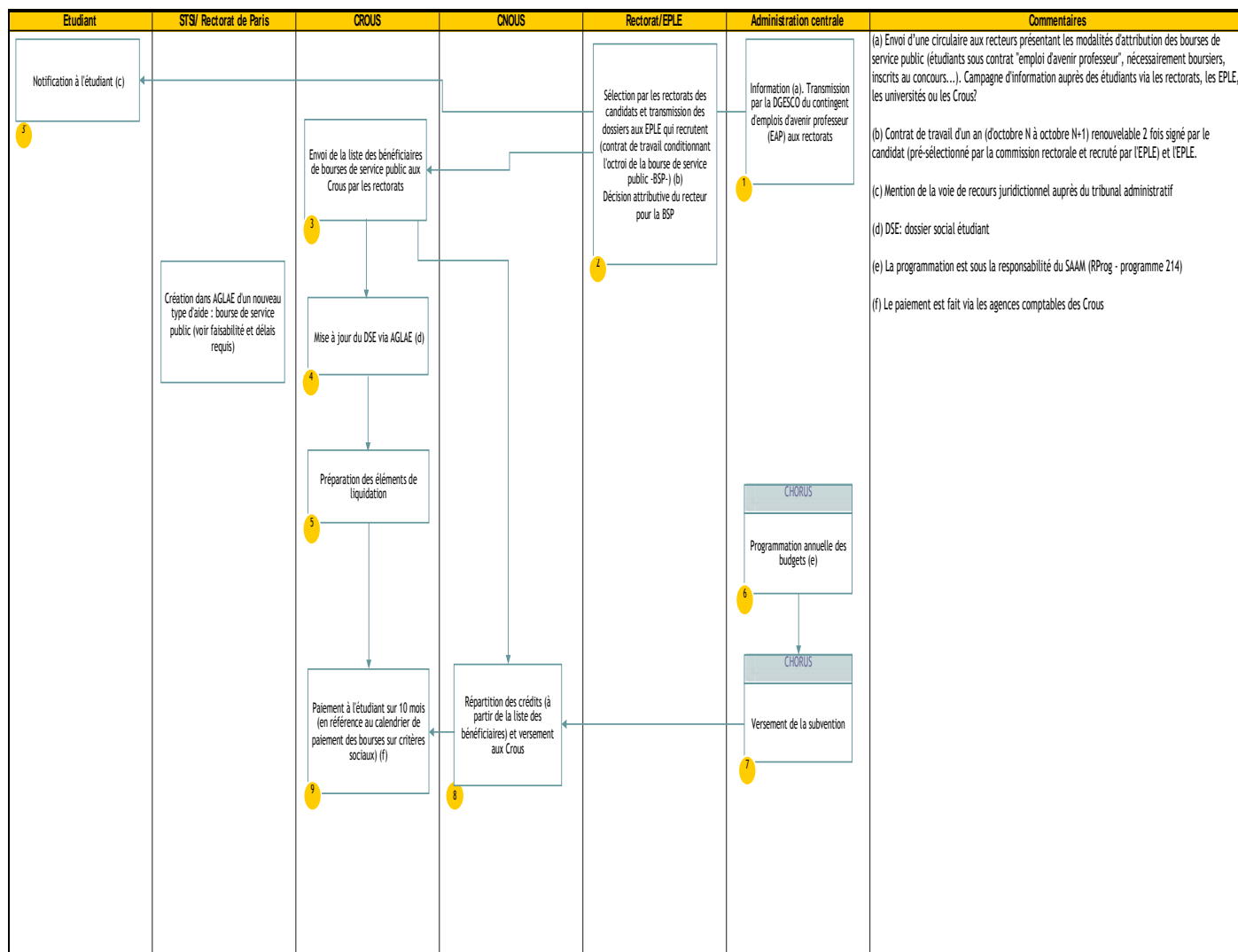
(e) La programmation est sous la responsabilité de la DGESCO (RProg - programme 230)

(f) Les paiements s'effectuent sous forme d'acompte correspondant au montant théorique du salaire sur la période donnée (le mois) puis sont régularisés en plus (ex: transports) ou en moins (ex: absence) au vue des états trimestriels.

Rapport

Graphique 6 : Circuit financier des bourses.

Schéma relatif aux bourses de service public



S'agissant des cohortes de recrutement en 2013, la budgétisation 2013 prévoit 4 000 recrutements dès janvier sur des contrats de 10 mois et 6 000 recrutements supplémentaires au 1er octobre 2013. Le montant total des crédits prévus en LFI 2013 est de 29,4 M€ dont 13,8 M€ sur le programme 230 au titre de la rémunération associée au contrat d'emploi d'avenir professeur (part MEN) et 15,62 M€ sur le programme 214 au titre des bourses de service public.

6.2. Modalités d'évaluation et préconisations

L'emploi étudiant au service du campus paraît, dans un cadre négocié avec les personnels BIATSS un levier puissant de réussite personnelle pour les étudiants contraints de travailler et de renforcement de la vie de campus pour tous.

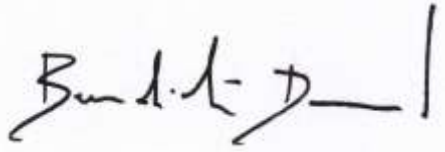
Rapport

Proposition n° 21 : recourir aux compétences développées en formation pour proposer des emplois rémunérés aux étudiants.

Comme à l'université de Genève, il serait intéressant d'utiliser autant que possible les compétences développées en formation et le projet d'étude pour mobiliser les étudiants sur le campus (étudiants en médecine pour la prévention, étudiants en droit pour l'assistance juridique aux étudiants, étudiants en psychologie pour l'accompagnement et de l'écoute).

A Paris, le 20 novembre 2013

L'inspectrice générale de l'administration de
l'éducation nationale et de la recherche



BÉNÉDICTE DURAND

L'inspecteur général de la jeunesse
et des sports



FRÉDÉRIC JUGNET

L'inspectrice générale de l'administration de
l'éducation nationale et de la recherche



FRANÇOISE MONTI

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE 1 : LETTRE DE MISSION**
- ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES**
- ANNEXE 3 : LISTE DES PROPOSITIONS**
- ANNEXE 4 : BIBLIOGRAPHIE**
- ANNEXE 5 : LA VIE ÉTUDIANTE EN ALLEMAGNE**
- ANNEXE 6 : DÉPLOIEMENT DES POLITIQUES ÉTUDIANTES**
- ANNEXE 7 : PORTEFEUILLE DE COMPÉTENCES**
- ANNEXE 8 : VOLET VIE ÉTUDIANTE DU PROJET DE CONTRAT PLURIANNUEL DE L'UNIVERSITÉ D'ORLÉANS**
- ANNEXE 9 : ETAT D'OUVERTURE DES BIBLIOTHÈQUES**
- ANNEXE 10 : LES ÉTUDIANTS CONTRACTUELS À L'UNIVERSITÉ DE NANTES**
- ANNEXE 11 : L'EMPLOI SALARIÉ ÉTUDIANT**

ANNEXE I

Lettre de mission

Annexe I



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION POPULAIRE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Les Directeurs de Cabinet

Paris, le 11 AVR. 2013

Note à l'attention de

Monsieur le Chef de service de l'IGAENR
Monsieur le Chef de service de l'IGJS

Le Président de la République a inscrit parmi ses engagements la mise en œuvre d'un plan national pour la vie étudiante prévoyant notamment des mesures pour le logement, pour la santé, pour la vie de campus et la création d'une allocation d'études et de formation sous condition de ressources. Cet engagement a été rappelé par le Premier ministre le 26 novembre 2012 au Collège de France, en ouverture des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui a souhaité que ce plan intègre « tous les sujets importants pour la vie de nos étudiants ».

La définition du plan national doit pouvoir s'appuyer sur une évaluation globale, conduite dans le cadre de la modernisation de l'action publique et qui prendra en compte les effets de quatre politiques publiques : les aides directes et fiscales, la restauration universitaire et la qualité alimentaire, la santé étudiante et la vie de campus.

Nous souhaitons confier à vos services la réalisation d'une évaluation qui portera sur ce dernier sujet.

Les grandes universités européennes et mondiales intègrent la vie de campus comme une donnée fondamentale de leur réussite et de leur notoriété. A l'inverse, les établissements d'enseignement supérieur français restent discrets sur la vie de campus lorsqu'il s'agit d'attirer des étudiants nationaux et internationaux. Or, c'est sous-estimer le rôle que peuvent jouer les animations de campus culturelles, associatives, sportives dans l'attractivité des établissements et l'apport indiscutable en matière d'intégration, de sociabilité et de réussite dans les études pour les étudiants.

.../...

Les initiatives étudiantes sont aussi l'occasion de développer des compétences académiques dans un contexte autre que celui de la formation et des compétences transversales utiles à l'insertion professionnelle comme le travail en équipe, la communication, la prise de parole en public, la gestion de projet.

Près de 40% des étudiants participent à la vie associative dans le champ des activités sportives, culturelles, de la solidarité, de l'environnement, des médias associatifs et les projets étudiants peuvent bénéficier dans les universités du financement du fonds de soutien et de développement des initiatives étudiantes.

Pour accompagner toutes ces activités, les établissements d'enseignement supérieur ont besoin de construire une stratégie de développement de services appropriés qui pourraient être rendus pour partie par les étudiants eux-mêmes, notamment par le biais de l'emploi étudiant ou de l'engagement, sous toutes ses formes.

L'évaluation que vous conduirez visera à répondre aux questions suivantes :

- quelle stratégie recommander aux établissements ?
- comment identifier les types de services permettant la sensibilisation des étudiants à la vie associative, à l'engagement et aux initiatives étudiants et les rendre plus performants ?
- l'emploi étudiant est-il la bonne réponse pour le développement de ces services ?
- quel accompagnement et soutien pour favoriser l'engagement et la participation des étudiants à la vie de campus ?
- sous quelle forme encourager et reconnaître les compétences acquises à l'occasion de l'engagement étudiant ?

Il s'agit aussi d'appréhender l'engagement étudiant dans ses liens avec le territoire en ne le limitant pas au seul présent sur les campus. Ainsi, de nombreux étudiants s'impliquent dans des associations qui œuvrent sur le territoire en direction d'un public non étudiant, soit au sein d'associations d'étudiants comme Génépi, soit au sein d'associations ouvertes à tous et dont les champs d'action sont variés (caritatif, culturel, sportif, ...).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir porter à notre connaissance le nom des inspecteurs généraux auxquels vous confierez cette mission d'évaluation et de prospection. Ceux-ci seront amenés à se coordonner avec les responsables de l'évaluation transversale, dont le rapport est attendu pour le début du mois de juillet.


Lionel COLLET


Pascal SANJUAN

ANNEXE II

Liste des personnes rencontrées

SOMMAIRE

1. RECTORAT DE PARIS	1
2. LE RÉSEAU DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SOCIALES	1
2.1. CNOUS.....	1
2.2. CROUS	1
2.2.1. <i>CROUS de Versailles</i>	1
2.2.2. <i>CROUS de Montpellier</i>	1
2.2.3. <i>CROUS de Nancy – Metz</i>	1
2.2.4. <i>CROUS de Paris</i>	1
2.2.5. <i>Résidence universitaire</i>	1
3. CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS D’UNIVERSITÉ (CPU)	2
4. COMMISSARIAT À LA STRATÉGIE ET À LA PROSPECTIVE	2
5. ASSOCIATION DE LA FONDATION ÉTUDIANTE POUR LA VILLE (AFEV)	2
6. COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	2
7. UNIVERSITÉS / PRES / SERVICES UNIVERSITAIRES (INTERUNIVERSITAIRES) DE MÉDECINE PRÉVENTIVE ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ (SUMPPS / SIUMPPS)	2
7.1. Université Bordeaux 2 Victor Segalen.....	2
7.2. Université de Lorraine	3
7.3. Université Paris-Est Créteil Val de Marne – Paris 12	3
7.4. Université d’Auvergne –Clermont-Ferrand 1.....	3
7.5. Université Blaise Pascal – Clermont-Ferrand 2.....	3
7.6. PRES Grenoble.....	3
7.7. Université de Poitiers.....	4
7.8. Université d’Orléans	4
7.9. École polytechnique de Lausanne (EPFL).....	5
8. ORGANISATIONS REPRÉSENTANT LES ÉTUDIANTS	5
8.1. Confédération étudiante	5
8.2. Fédération des associations générales étudiantes.....	5
8.3. Mouvement des étudiants	5
8.4. Promotion et défense des étudiants.....	5
8.5. Union nationale des étudiants de France.....	5

1. Rectorat de Paris

François WEILL, recteur de l'académie de Paris

2. Le réseau des œuvres universitaires et sociales

2.1. CNOUS

François BONACCORSI, directeur

Marie MESSAGE, directeur adjoint

Olivier BARDON, sous-directeur du dossier social étudiant

Dominique FRANCON, conseiller restauration

Claude GESGON, chef du département des affaires générales et suivi juridique

Jean-Paul ROUMEGAS, sous-directeur culture et affaires internationales

Corine VADE, sous-directeur finances et performance

2.2. CROUS

2.2.1. CROUS de Versailles

Françoise BIR, directrice

2.2.2. CROUS de Montpellier

Philippe PROST, directeur

2.2.3. CROUS de Nancy – Metz

Jean Marc LAMBERT, directeur

2.2.4. CROUS de Paris

Denis LAMBERT, directeur et président de l'association des directeurs de CROUS

2.2.5. Résidence universitaire

Franck BAUCHARD, directeur de la Panacée à Montpellier

Thierry WACRENIER, directeur de la résidence universitaire des Arceaux, directeur délégué de la résidence La Panacée

Coline PERRAUDEAU, étudiante en master 2 professionnel Arts de l'exposition scénographie (en stage à la Panacée), résidente Crous

3. Conférence des présidents d'université (CPU)

Jean-Loup SALZMANN, président de la CPU, président de l'université Paris Nord

Gérard BLANCHARD, vice-président de la CPU, président de l'université de La Rochelle

Bouabdallah KHALED, vice-président de la CPU, président de l'université de Saint-Etienne
Jean Monnet

Anne FRAISSE, présidente de l'université de Montpellier III Paul Valéry, présidente de la commission de la vie étudiante et des questions sociales

4. Commissariat à la stratégie et à la prospective

Véronique DEPREZ-BOUDIER, département travail-emploi

Mohamed HARFI, département travail-emploi

Michèle GARCIA, département travail-emploi

5. Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV)

Elise RENAUDIN, directrice déléguée

Nicolas LEVESQUE, secrétaire général

6. Collectivités territoriales

Didier GUILLOT, adjoint au maire de Paris, chargé de la vie étudiante

Michael DELAFOSSE, adjoint au maire de Montpellier, chargé de l'urbanisme, au titre de représentant de la présidente de l'association des villes universitaires de France

Christophe BOUTET, directeur de cabinet du maire de Montpellier

Dominique BUNEL, conseiller municipal délégué à la vie étudiante et à la vie nocturne de la ville de Reims

7. UNIVERSITÉS / PRES / Services universitaires (interuniversitaires) de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS / SIUMPPS)

7.1. Université Bordeaux 2 Victor Segalen

Manuel TUNON de LARA, président,

Nicole RASCLE, vice-présidente du conseil des études et de la vie universitaire (CEVU)

Christophe TZOURIO (projet I-Share)

Corinne DUFFAU, directrice générale des services

Alexandra PUARD, préfiguratrice du Pôle Formation, Insertion professionnelle et Vie universitaire de la future Université de Bordeaux

7.2. Université de Lorraine

Pierre MUTZENHARDT, président

Michel ROBERT, vice-président du conseil des études et de la vie universitaire (CEVU)

Jean-François MOLTER, directeur général des services adjoint

Florence DAMOUR, directrice de la vie universitaire et de la culture

7.3. Université Paris-Est Créteil Val de Marne – Paris 12

Luc HITTINGER, président

Yves PALLAU, vice-président du conseil des études et de la vie universitaire (CEVU)

Patricia ALBANESE, assesseure au CEVU

Manuel BOUARD, directeur général des services adjoint en charge des moyens

Liliane FINEZ, directrice générale adjointe en charge des études et de la vie étudiante

Mélanie VASSELIN, vice-présidente étudiante

Chris ROTTER, étudiant, président de la FAC (Fédération des Associations de Créteil)

Sébastien FOUCHER, étudiant (FAC)

7.4. Université d'Auvergne – Clermont-Ferrand 1

Brigitte BONHOMME, vice-présidente du conseil des études et de la vie universitaire (CEVU)

Michèle MERGAULT, directrice de la formation et de l'insertion professionnelle

7.5. Université Blaise Pascal – Clermont-Ferrand 2

Françoise PEYRARD, vice-présidente formation en charge du conseil des études et de la vie universitaire (CEVU)

Danielle BRIOT, responsable du service étudiant

Laurent MOURET, direction des enseignements – Scolarité centrale

7.6. PRES Grenoble

Bertrand GIRARD, président du PRES Université de Grenoble

Lynne FRANJIE, vice-présidente de la commission Vie Etudiante du PRES Université de Grenoble, vice-président CEVU de l'université Grenoble 1 Joseph Fourier

Pierre CHAIX, vice-président CEVU de l'université Grenoble 2 Pierre Mendès France, vice-président CEVU de l'université de Savoie, chargé de mission Vie étudiante de l'université de Savoie

Claude CALVEYRAC, directeur exécutif du PRES du Grenoble Université

Sylvie BILLON, directrice de la vie étudiante du PRES Grenoble Université

Pedro OLIVAS, directeur de la prospective, des projets et de la promotion du PRES Grenoble Université

Annexe II

Claude Vigier, directeur du service interuniversitaire des activités physiques et sportives

Jean-Pierre FERRE, directeur du CROUS de Grenoble

Arielle GRANON, responsable de l'observatoire de la vie étudiante (OVE) du PRES Grenoble Université

Florent BROZZONI, chef de projet vie étudiante, service accompagnement du PRES

Bertrand VIGNON, chef de projet, service culture et initiatives étudiantes du PRES

Marie-Paule BALICCO, directrice du service accueil handicap du PRES

Franck LONGO, vice-président étudiant de l'université Grenoble 2 Pierre Mendès France

Florian TURC, vice-président étudiant de l'université Grenoble 1 Joseph Fourier

Katia BACHER, vice-président étudiant de l'université Grenoble 3 Stendhal

Amandine DUPRAZ, présidente de l'association Savoirs Emancipation Vie Etudiante (SEVE)

Raphaël FRANCO-NOLLOT, président de l'association Arts Mêlés, association interculturelle

Antoine AGUESSE, président de l'association International Étudiants Grenoble (IntEGre)

Sylvain MEUNIER, président de l'association Espace d'Animation Sportive et Interdisciplinaire (E.A.S.I.)

7.7. Université de Poitiers

Yves JEAN, président de l'université de Poitiers

Martine GARCIA, vice-présidente CEVU

Philippe DEVAUX, vice-président CEVU délégué

Isabelle LAMOTHE, vice-président culture vie étudiante

Benjamin SOUCHARD, vice-président étudiant

François BLANCHARD, vice-président étudiant (service civique)

Vincent BARRACMINA, président de l'association fédérative des étudiants de Poitiers (AFEV)

Jean-Yves LAINE, directeur de la maison des étudiants

7.8. Université d'Orléans

Philippe FERRANDEZ, directeur du pôle Avenir

Alexis BOCHE, responsable du service de la vie associative et de la citoyenneté étudiante (PVE)

Frédérique LE BRIS, directrice du pôle vie étudiante

Sophie RAGER, chargée de mission vie étudiante

Emmanuel DUPLESSY, vice-président étudiant (UNEF)

Benjamin DELCOURTE, secrétaire de Radio Orléans

Adrien MARTIN, secrétaire général de l'assemblée des élus étudiants-contrats étudiant cordées de la réussite

Nicolas ROBIN, président de l'association Bath Arts

7.9. École polytechnique de Lausanne (EPFL)

Philippe GILLET, vice –président

Daniel CHUARD, délégué à la formation

Isabelle KARTZ, responsable de l'information scientifique et des bibliothèques

Philippe VOLLICHARD, responsable et coordinateur du développement durable

Luc MEIET, chef du projet *under the same roof*

Béat KUNZ, directeur du *Swiss Tech Convention Center*

8. Organisations représentant les étudiants

8.1. Confédération étudiante

Thibaut SELLIER, trésorier

8.2. Fédération des associations générales étudiantes

Julien BLANCHET, président

Marie PILLIERE, vice-présidente en charge des affaires sociales

8.3. Mouvement des étudiants

Antoine DIERS, président

8.4. Promotion et défense des étudiants

Transmission d'une contribution écrite

8.5. Union nationale des étudiants de France

Laure DELAIR, vice-présidente

Julien MILLION, responsable de la commission aides sociales

ANNEXE III

Liste des propositions

Annexe III

Proposition n° 1 : inscrire la vie de campus comme un volet des contrats de site.

Proposition n° 2 : créer au sein des directions de la vie universitaire des services de la vie étudiante.

Proposition n° 3 : faire du CROUS un co-contractant du contrat de site.

Proposition n° 4 : faire émerger de nouveaux modes de consultation locale des étudiants propres aux établissements.

Proposition n° 5 : inscrire dans le service des enseignants, la part d'animation de la vie de campus en lien avec l'activité pédagogique de la composante.

Proposition n° 6 : faire participer les étudiants aux dispositifs d'assurance qualité des services étudiants.

Proposition n° 7 : faire participer les *alumni* aux conseils d'administration des établissements.

Proposition n° 8 : systématiser les lieux qui concentrent les services aux étudiants type "maisons de l'étudiant" : rendre les étudiants responsables de la structure et des lieux.

Proposition n° 9 : permettre la rencontre et la convivialité par le respect d'un rythme quotidien, hebdomadaire et annuel qui favorise la sociabilité étudiante.

Proposition n° 10 : créer un réseau pédagogique renforcé par le réseau social.

Proposition n° 11 : création systématique d'une adresse électronique à vie, dès la première année d'étude, avec obligation d'usage.

Proposition n° 12 : développer la valorisation des espaces universitaires.

Préconisation n° 13 : systématiser les enquêtes de vie étudiante internes à la communauté universitaire.

Proposition n° 14 : spécifier les fonds de soutien à l'initiative étudiante en les différenciant de l'action sociale.

Proposition n° 15 : systématiser les UE « compétences » dans chaque domaine de formation, reconnaissant la prise de responsabilité au sein de la vie de campus.

Proposition n° 16 : permettre aux élus étudiants de bénéficier du service civique.

Proposition n° 17 : moduler le service civique pour développer son adoption dans les universités et l'intégrer dans le parcours universitaire de l'étudiant

Proposition n° 18 : systématiser l'utilisation de fiches de postes pour décrire les emplois proposés aux étudiants.

Proposition n° 19 : assurer une compatibilité entre les différentes applications informatiques utilisées par l'établissement pour permettre un recueil cohérent des données relatives à l'emploi étudiant.

Annexe III

Proposition n° 20 : se référer aux recommandations, toujours d'actualité, du rapport IGAENR de 2011 sur l'emploi étudiant.

Proposition n° 21 : recourir aux compétences développées en formation pour proposer des emplois rémunérés aux étudiants.

ANNEXE IV

Bibliographie

Annexe IV

AROT D, 2012, *L'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques progrès et obstacles*, rapport de l'inspection générale des bibliothèques.

BABINET G, Février 2013, *Pour un « New deal numérique »*, rapport de l'Institut Montaigne.

BRUN A, 2001, *L'étudiant vice-président d'université*, rapport d'enquête, CEVPU.

COMET, MORDER R, 2009, *Les formes de l'engagement étudiant*, rapport de l'OVE.

CHARLES N, HARFI M, 2012, *Quels services rendus aux étudiants par les universités ? Les enseignements d'expériences étrangères*, commissariat général à la stratégie et à la prospective, note d'analyse 292.

COULON A, 1997, *Le métier d'étudiant*, PUF.

ETHIS Emmanuel, 2010, *De la culture à l'université*, la Documentation française.

HOUZEL G, 2002, *L'engagement bénévole étudiant*.

HOUZEL G et KUNIAN F, 2009, *les politiques de vie étudiante des universités*, La documentation française.

LAHIRE B, 1997, *Les manières d'étudier*, La documentation française.

OVE, 2007, *Vie étudiante et territoires, état des savoirs*.

ANNEXE V

La vie étudiante en Allemagne

[Extrait rapport Denis Lambert, 2008, *Un réseau d'agences pour la vie étudiante*]

On cite volontiers en modèle l'organisation anglo-saxonne et les campus britanniques ou américains, en voyant dans l'organisation française actuelle une anomalie dans le paysage universitaire international. Il faut pourtant rappeler que le premier partenaire politique et économique de la France, l'Allemagne, dispose d'un système et d'une organisation très proches de la France depuis plus de 80 ans (naissance en 1921). Le *Deutsches Studentenwerk* (DSW, tête de réseau) et les 58 *Studentenwerke* (STW) exercent des missions comparables aux CROUS (bourses, logement, restauration, culture, accompagnement social et médico-social ...).

L'organisation fédérale de l'Allemagne contemporaine explique que, dans le détail, les questions de gouvernance varient d'un Land à l'autre, le financement et l'organisation des STW relevant de la compétence des Länder, alors que le système de bourses (*Bafög*) est fédéral.

Les *Studentenwerke* sont des partenaires efficaces des universités allemandes, dont ils ont largement accompagné le développement international depuis quelques années. La présidente de la HRK (*Hochschulrektorenkonferenz*, équivalent de notre CPU) est présente dans les instances du DSW et les universités sont très présentes dans les instances des *Studentenwerke*. Il est intéressant de noter que le Land du Bade-Wurtemberg a voté en 2001 une loi donnant à ses universités (parmi lesquelles plusieurs figurent au rang des universités d'excellence retenues dans le cadre du programme lancé par le gouvernement fédéral : Karlsruhe, Heidelberg, Fribourg, Constance, etc.) la possibilité de prendre en charge directement les compétences exercées par les STW ; aucune université n'a choisi cette option, préférant se centrer sur ses activités d'enseignement et de recherche. Le réseau des *Studentenwerke* a engagé ces derniers mois une réflexion stratégique sur le positionnement des STW dans le nouvel environnement universitaire en Allemagne (compétence élargie des Länder, émergence des universités d'excellence...), ainsi que sur la nature des services à développer pour répondre à la demande des étudiants et des universités. Il est constaté que les problématiques sociales relatives à l'évolution des institutions responsables des services à l'étudiant, en Allemagne et en France, sont souvent très proches et appellent de la part des responsables des services à l'étudiant des actions concrètes visant à mutualiser les expériences et favoriser les politiques de mobilité en Europe. Les évolutions retenues aujourd'hui en Allemagne s'appuient sur un modèle organisationnel de type réseau d'établissements spécialisés et décentralisés (les STW) opérateurs et prestataires de services pour l'ensemble de la vie étudiante.

ANNEXE VI

Déploiement des politiques étudiantes

Annexe VI

Tableau 1 : Subvention 2013

Organismes	Objet
CPO en cours	
ANIMAFAC	Développer la citoyenneté et la vie associative étudiante ; favoriser l'échange tout en garantissant l'autonomie des associations étudiantes ; proposer des services aux associations étudiantes ; accompagner les étudiants dans la réalisation de leurs initiatives, projets individuels ou collectifs ; représenter les associations étudiantes auprès des institutions publiques et privées ; promouvoir les idées de solidarité, de tolérance et de liberté.
FAGE	Favoriser l'engagement associatif étudiant en : 1) développant et en accompagnant les projets des associations étudiantes (santé, solidarité, culture) ; 2) formant des responsables associatifs étudiants (gestion associative, montage de projets, évaluation, organisation d'évènement) ; 3) coordonnant et en animant un réseau d'associations étudiantes au niveau national (informations, publication).
Association "Fondation Étudiants pour la Ville" (AFEV)	La mobilisation d'étudiants bénévoles dans des actions de solidarité, notamment dans les quartiers en difficulté.
USEM	Garantir la gestion du régime étudiant, assurer les prestations de complémentaire santé et mener des actions de promotion de la santé.
LMDE	Gérer le régime étudiant de sécurité sociale, offrir à ses adhérents des complémentaires santé, être un acteur de la promotion de la santé et de la solidarité, être un acteur du mouvement social dans le but de défendre et de promouvoir la construction du statut social étudiant.
Association Réseau national des Entreprises au service de l'égalité des chances dans l'éducation	Favoriser l'engagement associatif étudiant en : 1) développant et en accompagnant les projets des associations étudiantes (santé, solidarité, culture) ; 2) formant des responsables associatifs étudiants (gestion associative, montage de projets, évaluation, organisation d'évènement) ; 3) coordonnant et en animant un réseau d'associations étudiantes au niveau national (informations, publication).
PDE	Défendre les droits et les intérêts matériels et moraux tant collectifs qu'individuels des étudiants.
Subventions	
AFIJ (association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés)	Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.
U E J F (Union des étudiants juifs de France)	Grouper les étudiants juifs de France dans les sections locales, représenter les étudiants dans la vie universitaire et développer la culture juive chez les étudiants, affirmer la centralité d'Israël dans le monde juif par la connaissance d'Israël dans ses aspects académiques, culturels (...), la promotion d'échanges universitaires avec Israël, développer une action sociale, combattre le racisme, l'antisémitisme et le négationnisme (...), soutenir l'Etat d'Israël et promouvoir le sionisme.

Annexe VI

Organismes	Objet
GENEPI	Participer à l'effort public en faveur de la réinsertion sociale des personnes incarcérées par le développement de contacts entre les étudiants de l'enseignement supérieur et le monde pénitentiaire. A ce titre, les étudiants bénévoles membres de l'association mettent en place des activités culturelles et de soutien scolaire en prison. Parallèlement à ces activités en détention, des actions d'information sur le milieu carcéral et judiciaire et de sensibilisation à la réinsertion sont menées en milieu scolaire, universitaire et auprès du grand public.
FRATELI	Assure la mise en place et le suivi de parrainage par de jeunes professionnels expérimentés de jeunes étudiants issus de milieux modestes (boursiers sur critères sociaux) ayant obtenu une mention bien ou très bien au baccalauréat.
Association pour le développement des études germaniques	L'Association pour le développement des études germaniques en France – Prix Pierre Grappin s'est donné pour but d'encourager et de soutenir la recherche universitaire dans le domaine des études germaniques en accordant des bourses de recherche et en décernant un prix annuel.
VOITURE & CO	Promouvoir et initier le développement de nouvelles pratiques de mobilité ; sensibiliser et accompagner tous les publics vers une mobilité autonome, responsable et respectueuse de l'environnement.
Poésie en liberté	Organiser le concours national et annuel de poésie des lycéens et étudiants « Poésie en liberté » via Internet ; développer toute initiative pour promouvoir la poésie, notamment dans les lycées ; développer ces activités en langue française et dans d'autres langues enseignées dans les lycées français, favoriser les actions pédagogiques en faveur de la poésie....
A+U+C (Art Université Culture)	Assurer un rôle de relai entre les universités et les acteurs institutionnels nationaux, apporter aide et conseil aux partenaires pour l'élaboration et la mise en œuvre des projets culturels des universités et des établissements d'enseignement supérieur, rassembler et tenir à disposition les outils, les informations et les données nécessaires au développement du partenariat culturel et artistique.
IASTAR	Mener des actions communes, assurer le développement, le rayonnement, la promotion et la sauvegarde des associations membres, favoriser la formation, négocier les financements, partenariats, conventions et stimuler la création médiatique.
LA MAISON des ECRIVAINS	Offrir aux écrivains un lieu de réflexion et de ressources sur la littérature.
Association MUSIQUE EN SORBONNE	Associer la recherche et l'enseignement à la pratique collective instrumentale et chorale.
GNDS Groupement national des directeurs de SUAPS	Il impulse et oriente les travaux des directeurs de services universitaires des activités physiques et sportives et de services inter-universitaires des

Annexe VI

Organismes	Objet
	activités physiques et sportives afin d'obtenir une meilleure lisibilité et cohérence nationale en matière de sport universitaire. Par le biais de colloques annuels il met en perspective les problèmes essentiels et l'actualité du sport universitaire.
Comité national contre le bizutage	Faire cesser les bizutages et pratiques assimilables dans les établissements de formation.
Droit au savoir	Promouvoir et soutenir la scolarisation au-delà de 16 ans et la formation professionnelle des jeunes en situation de handicap.
Refedd	Rassembler et promouvoir les associations et les réseaux étudiants français ayant pour activité ou intérêt le développement durable, la sensibilisation au développement durable, l'organisation de projets associés, la diffusion d'outils d'action pour les étudiants, la représentation internationale des étudiants français en termes de développement durable. C'est une plate-forme étudiante d'échange de moyens et d'idées, de travail et de réflexion en commun entre les acteurs de la vie étudiante.
Avenir santé	Améliorer la santé des jeunes, prioritairement, mais aussi celle d'autres catégories de la population par la mise en place d'actions de prévention et de promotion de la santé, actions menées dans une logique éducative, la mise en place de campagnes de prévention et de promotion de la santé "grand public", la mise en place d'événements, de formations, de supports d'information, de partenariats ou projets avec les acteurs publics ou privés et de toute autre activité concourant à cet objectif.
Union nationale des Clubs universitaires (UNCU)	Le développement de toutes activités sportives ouvertes à toutes les catégories de la population en assurant le lien entre l'université et le sport civil.
Réald	Rassemblement et promotion des associations luttant contre les discriminations.
InterSyndicale Nationale Autonome Représentative des Internes de Médecine Générale	Procéder à l'étude et à la défense des intérêts économiques, matériels et moraux des résidents et internes de médecine générale et de représenter la profession auprès des pouvoirs publics.
Organisations étudiantes représentatives	
Union Nationale des Etudiants de France (UNEF)	Défense des intérêts matériels et moraux des étudiants.
Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE)	Favoriser l'engagement associatif étudiant en : 1) développant et en accompagnant les projets des associations étudiantes (santé, solidarité, culture) ; 2) formant des responsables associatifs étudiants (gestion associative, montage de projets, évaluation, organisation d'évènement) ; 3) coordonnant et en animant un réseau d'associations étudiantes au niveau national (informations, publication).
Promotion et Défense des Etudiants (PDE)	Défendre les droits et les intérêts matériels et moraux tant collectifs qu'individuels des étudiants

Annexe VI

Organismes	Objet
Mouvement des Etudiants (MET)	Défendre les droits et les intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels des étudiants et des lycéens.
Confédération Etudiante (Cé)	Défense des intérêts matériels et moraux des étudiants.

ANNEXE VII

Portefeuille de compétences

SOMMAIRE

1. CADRE DE L'OUTIL.....	1
1.1. Comment cet outil est né.....	1
1.2. Pourquoi cet outil.....	1
2. FINALITÉ DE L'OUTIL.....	1
3. MODE D'UTILISATION DE L'OUTIL.....	2
3.1. Structuration de l'outil.....	2
3.2. Comment l'utiliser	2

L'utilisation du portefeuille de compétences pour savoir présenter, décrire et valoriser son expérience associative et ses acquis¹.

1. Cadre de l'outil

1.1. Comment cet outil est né

Il a été *souhaité par les associations* réunies lors de la conférence de la vie associative, comme vecteur de la reconnaissance des compétences acquises à travers le bénévolat et le volontariat.

Il fait consensus auprès des associations. Pôle emploi a participé à sa réalisation. Il a été testé par des associations de secteurs et de tailles hétérogènes.

Il répond à un besoin, *en complémentarité avec d'autres outils* (carnets, valorisation à l'université et lors d'une recherche emploi).

1.2. Pourquoi cet outil

Cet outil a été conçu pour :

- ◆ valoriser l'engagement de l'association au service de la collectivité ;
- ◆ démontrer que ce travail désintéressé, pour lequel il n'y a pas de perception de rémunération, est néanmoins un travail de qualité, qui requiert des qualifications même si elles sont données gratuitement ;
- ◆ reconnaître les compétences acquises ou démontrées dans d'autres expériences que les seuls enseignements académiques.

2. Finalité de l'outil

Il s'agit d'aider à identifier, présenter et formuler la mission bénévole en termes de compétences transversales. En listant le plus exhaustivement possible toutes les compétences qu'un bénévole a pu mettre en œuvre, le portefeuille est une source d'inspiration pour apprendre à dépasser la description de ses tâches au quotidien ou l'intitulé de sa mission pour définir et évoquer son expérience en termes de compétences.

Il sert donc d'outil et d'appui pour réaliser le rapport demandé pour valider l'UE en fin de semestre. On attend une démonstration des acquis à travers cette expérience d'apprentissage différente. Par sa liste exhaustive, il sert à ne pas oublier de compétences. Par ses exemples et ses illustrations, il sert à apprendre à les décrire.

Il est destiné à tout bénévole, quels que soient votre profil, le secteur d'intervention de l'association, la mission précise, le temps que consacrez.

Trois usages possibles, tout au long de votre vie, au-delà de son utilisation immédiate :

- ◆ *son utilisation immédiate* : une source d'inspiration pour préparer le rapport et l'entretien demandé en fin de semestre, notamment, de préciser les compétences que vous avez démontrées à travers cette expérience bénévole ;

¹ http://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/Portefeuille_compétences_2011.pdf

Annexe VII

- ◆ son utilisation au-delà de cette UE :
 - au sein de l'association et au long du parcours associatif, il pourra aider à faire reconnaître ce qui a été fait et obtenir ainsi de changer de mission, de prendre plus de responsabilités ;
 - dans le cadre de la recherche du premier emploi, et ensuite lors de l'évolution professionnelle, l'expérience associative pourra être valorisée et évoquée sur le CV ou lors d'un entretien. Les recruteurs seront alors désireux non de la description du quotidien de la mission mais de la présentation des compétences acquises. Le portefeuille est approuvé par de grandes entreprises et expérimenté par certaines.

3. Mode d'utilisation de l'outil

C'est un outil constituant un support personnel qui n'a pas de dimension formelle, contraignante, exhaustive. Il est un support pour vous servir de brouillon (avec des lignes dédiées), de source d'inspiration pour apprendre à dépasser la description des tâches des missions confiées et savoir les évoquer en termes de compétences à savoir décomposer, détailler elles-mêmes.

Ce travail d'identification et de description des compétences, accompagné ensuite du responsable associatif, de toute façon sollicité pour l'attestation d'engagement, permet également de faire évoluer la position du bénévole dans l'association.

Certaines associations ont une réflexion approfondie sur le sujet et cherchent à aider leurs bénévoles dans la valorisation de leurs compétences. Certaines apportent des conseils sur l'identification et la présentation des compétences (Animafac, Afev, Scouts et guides de France, Croix-Rouge, etc. ; et pour tous, quelle que soit l'association : Afij, France Bénévolat, Espace Bénévolat, etc.).

3.1. Structuration de l'outil

- ◆ un mode d'emploi ;
- ◆ un sommaire des grandes compétences ;
- ◆ des fiches de ces compétences (18) qui sont détaillées par des exemples, avec des lignes pour que vous vous exerciez à reprendre ces compétences et ces exemples en les appliquant à votre situation.

3.2. Comment l'utiliser

- ◆ appréhender d'abord le mode d'emploi qui vous donne des conseils d'utilisation ;
- ◆ réaliser un brouillon avec la description de la mission confiée, de chacune des tâches et de la place du bénévole dans l'équipe afin de ne négliger aucun aspect de l'expérience qui serait porteur d'une compétence ;
- ◆ parcourir les 18 fiches où le bénévole sélectionnera les compétences utiles à travers l'éventail recensé autour desquelles le rapport du bénévole sera rédigé ;
- ◆ rédiger le rapport et préparer l'entretien notamment en structurant le discours à partir de la structure des fiches du portefeuille, elles-mêmes classées par logique (projet, animation d'équipe, savoirs-être, etc.).

ANNEXE VIII

**Volet vie étudiante du projet de contrat
pluriannuel de l'université d'Orléans**

Volet 2 : Conserver la qualité de vie de l'établissement et augmenter la dynamique et l'attractivité des campus

Pour l'université, l'amélioration de la qualité de vie des étudiants et des personnels de l'établissement constitue un objectif majeur qui se fonde sur différentes activités.

◆ Améliorer l'accessibilité, les espaces et conditions de vie des étudiants et des personnels sur l'ensemble des sites

L'université est implantée sur sept villes dans la région Centre : Orléans (implantation principale), Chartres, Bourges, Châteauroux, Issoudun, Blois et Fondettes.

Dans les secteurs clefs de l'attractivité territoriale pour les étudiants comme le logement, les transports ou la restauration, l'université devra assurer un rôle moteur dans la dynamique locale. Elle déterminera des objectifs communs avec ses partenaires institutionnels (le CROUS - Centre régional des œuvres universitaires et scolaires, les collectivités territoriales, les organismes culturels). Des conventions partenariales seront établies qu'il importera de rendre vivantes et pérennes par un suivi commun.

La politique culturelle de l'établissement affirmera sa dimension universitaire. La Maison de la culture ouverte à la rentrée 2011 sera le moyen opérationnel de cette politique qui s'appuiera sur des partenariats diversifiés. Elle favorisera l'accès à la culture (carte Passeport A la Culture - PAC), une programmation de qualité, une assistance aux projets artistiques étudiants et la rencontre entre les mondes artistique et universitaire.

La politique sportive, riche et active, s'appuyant sur le Département du sport de haut niveau, le Département d'activités physiques, sportives et d'expression (DAPSE) et l'Association sportive de l'université d'Orléans (ASUO) sera poursuivie.

En matière de **citoyenneté et de vie associative**, la participation des étudiants constitue un défi pour l'université. La réactivation de l'assemblée des élus étudiants devra assurer une meilleure participation dans les différentes instances de l'établissement. Les projets associatifs seront soutenus, si nécessaire par des conventions pérennes.

En matière de **santé et prévention**, le Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) évoluera vers une structure de centre de santé. L'accès facilité aux soins et à la protection sociale représentera, au même titre que l'accès au logement et à la restauration, un facteur renforçant la réussite des étudiants.

Dans le domaine de politique en faveur des étudiants en situation de handicap, une structure d'accompagnement a été mise en place, conformément à la charte Université/Handicap.

Cette politique sera renforcée en misant sur la continuité du parcours de l'étudiant en situation de handicap, depuis le lycée jusqu'au milieu professionnel : en amont, « repérage » de l'étudiant, par l'intermédiaire des enseignants référents des lycées notamment ; en aval, son accompagnement jusqu'à son insertion dans le monde professionnel. Par ailleurs, l'accessibilité (numérique, loisirs, culture, sport) sera facilitée et développée. Enfin, des actions de sensibilisation et de formation sur le handicap et l'accompagnement seront proposées en direction des personnels.

Ces actions seront déclinées sur l'ensemble des sites universitaires, en fonction des moyens mobilisables et en cohérence avec la politique locale.

ANNEXE IX

État d'ouverture des bibliothèques

Etat d'ouverture des bibliothèques (extrait du rapport IGB, novembre 2012)

L'horaire moyen d'ouverture hebdomadaire, toutes disciplines confondues, est passé de 40 à 58 heures entre 1988 et 2008. L'évolution entre 2008 et 2012 est inégale et l'on voit, qu' hormis pour les bibliothèques médicales, cette moyenne peine à franchir les 60 heures.

Une plus grande ouverture des bibliothèques, de leurs locaux comme de leurs ressources en ligne, constitue donc un devoir compte tenu du rôle irremplaçable qu'elles jouent en matière de formation, de recherche et d'insertion dans la vie universitaire.

En Province

La moyenne hebdomadaire d'ouverture est de 58 h pour les bibliothèques/lettres, de 58h30 pour les bibliothèques sciences, de 59h30 pour les bibliothèques de droit et de 65h pour les bibliothèques de santé. Les bibliothèques centrales et pluridisciplinaires ont, elles ; une ouverture moyenne de 60h30. Toutes catégories confondues, l'ouverture hebdomadaire moyenne s'élève à 60 heures :

- ◆ 27 % des bibliothèques ne sont pas ouvertes le samedi ;
- ◆ 48,9 % n'ouvrent pas au-delà de 19h ;
- ◆ Seulement 8 % ferment avant 19h ;
- ◆ 51,1 % ouvrent au-delà de 19h au moins une fois par semaine ;
- ◆ 18,9 % ouvrent après 20h ;
- ◆ 11,6 % ouvrent après 21h, soit 16 bibliothèques dont 9 en santé.

Dans la région parisienne

Pour l'essentiel, on retrouve ici les mêmes constantes observées dans les bibliothèques de province : horaires généreux pour les bibliothèques de santé, en particulier celles qui sont intégrées aux grands hôpitaux parisiens, horaires plus limités dans les autres grands domaines disciplinaires.

Il faut également introduire une distinction entre les universités de Paris intramuros et celles de la banlieue. Ces fortes différences de contexte ont conduit à ne pas proposer d'horaire moyen d'ouverture.

Une extension significative des horaires demeure possible dans un certain nombre d'établissements, extension qui permettrait de faire baisser la pression sur les grands établissements du centre de Paris (en particulier la BPI, la BNF et Sainte-Geneviève).

Une véritable coordination entre établissements sur les horaires hebdomadaires et les périodes de fermeture doit se mettre en place.

Les bibliothèques municipales

Sur un échantillon de communes entre 20 000 et 50 000 habitants, regroupant 29 bibliothèques municipales, on constate que 11 d'entre elles ouvrent moins de 30 heures par semaine, que 16 ouvrent plus de 30 heures et 5 plus de 35 heures. L'écart le plus notable sépare Chalon-sur-Saône (19 heures) et Chartres (40 heures). Dans l'échantillon, une seule bibliothèque ouvre le dimanche (Epinal). 5 bibliothèques sur 29 ouvrent le lundi et 3 ferment le jeudi. Pour le reste, c'est l'ouverture du mardi au samedi qui domine. Il convient de noter que 18 bibliothèques sur 29 ferment durant la pause méridienne un ou plusieurs jours par semaine

Annexe IX

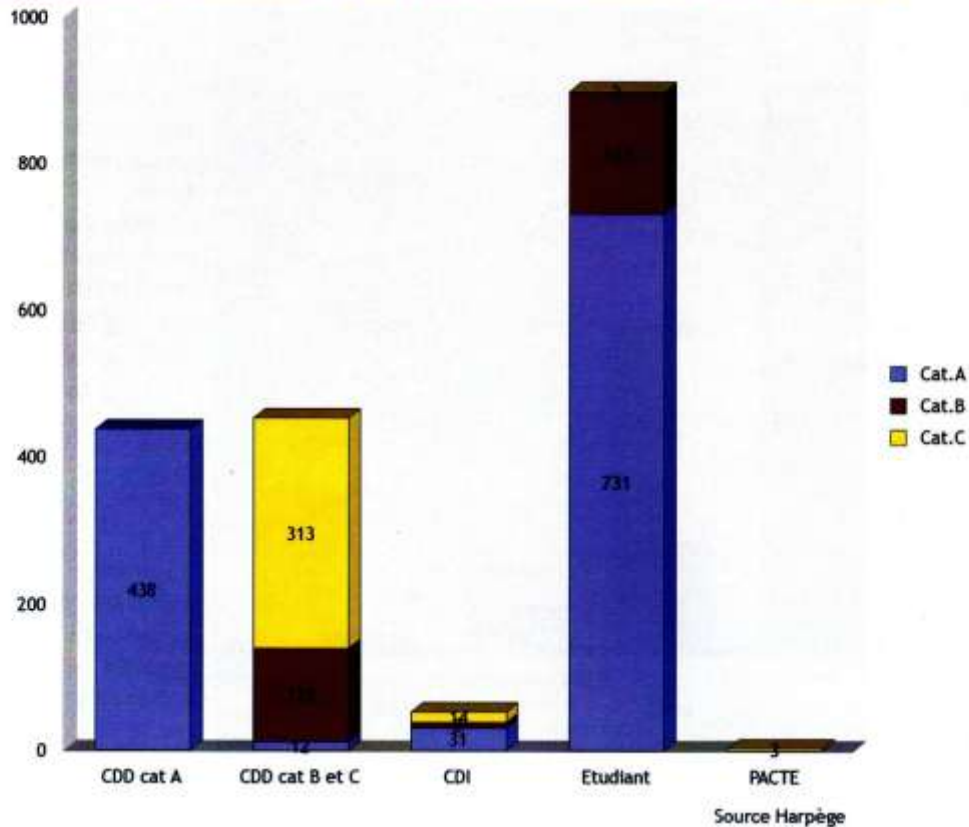
D'un ensemble homogène en termes de population, mais hétérogène en ce qui concerne la qualité des bâtiments, on peut tirer quelques observations. La moyenne d'ouverture hebdomadaire est de 32h30, donc supérieure d'1h30 au groupe des villes de 20 000 à 50 000 habitants avec 6 villes sur les 40 de l'échantillon qui dépassent les 40 heures d'ouverture hebdomadaire et même une ville (Troyes) qui dépasse les 50 heures. Des moyens de fonctionnement supérieurs peuvent expliquer en partie ces différences. Treize bibliothèques sur 40 ouvrent plus de 35 heures par semaine et 30 ouvrent plus de 30 heures.

ANNEXE X

Les étudiants contractuels à l'université de Nantes

Extrait du bilan social 2012

6. Effectifs des BIATSS contractuels par catégorie de fonction publique et type de contrats



La forte proportion de personnels contractuels de catégorie A est majorée par le recrutement d'étudiants sous contrats.

Les contrats étudiants sont signés pour une durée variant de 6 à 8 mois.

Les étudiants contractuels peuvent se voir confier certains types de missions :

- mission d'accueil des nouveaux étudiants ;
- mission de tutorat (accompagnement des étudiants de 1^{re} année au cours de leur cursus) ;
- mission d'animations culturelles, scientifiques, sportives et sociales (encadrement et organisation de manifestation) ;
- mission d'aide à l'insertion professionnelle (suivi de l'évaluation des étudiants par la réalisation d'enquêtes et par la création d'outils pouvant aider à leur insertion).

ANNEXE XI

L'emploi salarié étudiant

Annexe XI

L'emploi salarié étudiant : le travail rémunéré des étudiants en Europe (Note OVE, novembre 2011) Extrait Eurostudent IV

Travailler pendant les études, un modèle assez répandu en Europe

La question du travail rémunéré s'avère délicate dans le cadre d'une comparaison européenne. Le problème de l'homogénéité des données est ici particulièrement marqué dans la mesure où les informations recueillies sont très sensibles aux différentes définitions données au travail étudiant. Les données présentées ici reposent sur une définition large des emplois occupés en période d'études : sont ainsi pris en compte aussi bien les emplois formalisés en lien ou non avec les études que les activités rémunérées plus informelles comme le baby-sitting ou le soutien scolaire. Le travail rémunéré augmente régulièrement avec l'âge et concerne entre un tiers et les trois quarts des étudiants selon les pays. C'est en Espagne et en Italie que la part des étudiants exerçant une activité rémunérée au cours de l'année universitaire est la plus réduite (respectivement 32 et 36 %). A l'opposé, en Suisse, et dans une moindre mesure au Danemark, le travail rémunéré est particulièrement développé puisque 74 % des étudiants suisses et 66 % des étudiants danois exercent une activité rémunérée pendant l'année universitaire. La France se situe parmi les pays intermédiaires pour lesquels le travail étudiant concerne la moitié de la population. Dans tous les pays, à l'exception du Danemark, le taux d'emploi et le nombre d'heures hebdomadaire de travail sont plus importants pour les étudiants les plus modestes.

